

politiques les p

Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti

partis p





Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti

*Sous la direction de Laënnec Hurbon
Avec la collaboration de Alain Gilles et Franklin Midy*

© International IDEA (Institut International pour la Démocratie
et l'Assistance Electorale) 2014

Les publications d'International IDEA sont indépendantes de tout intérêt national ou politique spécifique. Les opinions exprimées dans la présente publication ne représentent pas nécessairement les opinions d'International IDEA, de son conseil d'administration ou des membres de son comité.

Toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction, intégrale ou partielle, de cette publication doit être adressée à :

International IDEA
Strömborg
SE-103 34 Stockholm
Suède

International IDEA encourage la diffusion de ses travaux et répondra rapidement aux demandes d'autorisation de reproduction ou de traduction de ses publications.

Achevé d'imprimer en juin 2014.

Conception graphique et impression : MediaCom, Haïti

Dépôt légal Bibliothèque Nationale d'Haïti : 14-06-296

ISBN 978-91-87729-52-2

Cette publication a été réalisée avec le support du ministère des Affaires

Etrangères de la Norvège

Table des matières

Liste des acronymes 7

Préface..... 9

Daniel Zovatto

En guise d'introduction..... 13

Laënnec Hurbon & Alain Gilles

Première partie

Historique, contexte social et situation actuelle des partis politiques

Chapitre 1.1. Pour comprendre les partis 19

Laënnec Hurbon & Alain Gilles

Les partis politiques avant la chute de la dictature duvaliériste..... 19

La longue transition démocratique..... 22

Pour comprendre le contexte social, politique et culturel des partis 25

Les partis politiques au Parlement 30

Chapitre 1.2. Survol de l'histoire des partis politiques en Haïti... 37

Laënnec Hurbon & Alain Gilles

Quelques éléments significatifs sur l'histoire des partis politiques en Haïti 37

Les décrets et lois sur les partis politiques ont-ils renforcé la démocratie ? 40

Deuxième partie

Analyse du fonctionnement des partis politiques

Chapitre 2.1. Les partis et l’indifférenciation idéologique49

Laënnec Hurbon

Objectif : se perpétuer au pouvoir	49
Un jeu politique faussé	50

Chapitre 2.2. Partis politiques aux élections en Haïti53

Franklin Midy

Question de recherche et perspective d’analyse.....	54
Les acteurs du jeu électoral	56
Les partis politiques sur la scène électorale	57
La courbe de croissance des partis politiques	60
Le métier politique	67
Typologie des partis politiques	68
Résultats des élections présidentielles (1988–2010)	80

Chapitre 2.3. Partis politiques, ordre politique et activités électorales93

Alain Gilles

Les partis pris en faveur de la démocratie.....	93
La notion de l’ordre politique	94
Les partis politiques et les élections en Haïti	96
Le financement des partis	103
Le vote des citoyens et la représentation des partis politiques au Parlement	105
Le poids de l’histoire dans l’émergence des institutions ?	107

Troisième partie

Les partis politiques dans l’imaginaire haïtien

Chapitre 3.1. De la perception des partis politiques..... 113

Laënnec Hurbon

Les résultats d’une enquête socio-politique sur les partis en activité..... 113

Participation des femmes dans la vie politique 117

Chapitre 3.2. Partis politiques et démocratie 121

Laënnec Hurbon

La légitimité du pouvoir ? 121

La culture politique ou l’exercice du pouvoir sans contrôle 123

L’influence internationale et les élections 126

Les partis politiques et les revendications sociales 126

La demande de démocratie en Haïti..... 128

Conclusion. La difficile institutionnalisation des partis..... 133

Laënnec Hurbon

Pourquoi institutionnaliser les partis ? 136

Mise en perspective 136

Postface 139

Marie Laurence Jocelyn Lassègue

Bibliographie 141

Tableaux

Tableau 1.1.1. Les principaux partis établis en Haïti 22

Tableau 1.1.2. Exemple de partis formés autour de personnalités..... 23

Tableau 1.1.3.	Partis regroupant des organisations populaires	23
Tableau 1.1.4.	Principaux regroupement de partis politiques pour les élections 23	
Tableau 1.1.5.	Partis ou regroupements formés par des Présidents en fonction 24	
Tableau 1.1.6.	Les partis politiques et les indépendants au Parlement	30
Tableau 1.1.7.	Les six premiers partis politiques dans les régions	33
Tableau 2.2.1.	Croissance des partis politiques (1986–1990)	58
Tableau 2.2.2.	Élection présidentielle 2010 et 2011	70
Tableau 2.2.3.	Élection présidentielle du 7 février 2006.....	72
Tableau 2.2.4.	Élection présidentielle du 26 novembre 2000	74
Tableau 2.2.5.	Élection présidentielle du 26 novembre 1995	75
Tableau 2.2.6.	Élection présidentielle du 16 décembre 1990	76
Tableau 2.2.7.	Élection présidentielle du 17 janvier 1988	77
Tableau 2.2.8.	Participation électorale et scores (1988–2010)	78
Tableau 2.3.1.	Participation des partis aux élections de 2010	97
Tableau 2.3.2.	Répartition des sièges à la Chambre des députés	100
Tableau 2.3.3.	Participation des partis politiques aux élections de 2010	101

Figures

Figure 2.2.1.	Croissance des partis politiques (1986–2010)	59
Figure 2.2.2.	Progression des noms en créole de PP (1986–2010).....	66
Figure 2.2.3.	Pourcentage de la population qui élit le Président.....	79
Figure 2.2.4.	Classement des partis aux élections présidentielles	82
Figure 2.2.5.	Courbes comparées des TSE, TPE, TLE.....	87

Annexes

Annexe I.	Documents de référence importants.....	150
Annexe II.	Liste des partis politiques	151
Annexe III.	Loi sur le financement des partis politiques.....	157
Annexe IV.	Financement des partis politiques Approche comparative avec les pays de la Caraïbe.....	164
Annexe V.	Questionnaire d'enquête.....	167
Annexe VI.	À propos des auteurs.....	175
Annexe VII.	À propos d'IDEA International	177

Liste des acronymes

PDCH :	Parti démocrate-chrétien d'Haïti
PSCH :	Parti social-chrétien d'Haïti
MODELH :	Mouvement démocratique de libération d'Haïti
MOP :	Mouvement ouvrier paysan (devenu Mouvement pour l'organisation du pays en 1986)
PAIN :	Parti agricole et industriel national
CNG :	Conseil national de gouvernement
CEP :	Conseil électoral provisoire
MINUSTAH :	Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti
CI :	Communauté internationale
OEA :	Organisation des Etats en Amérique
ANDP :	Alliance nationale pour la démocratie et le progrès
FNCD :	Front national pour le changement et la démocratie
RDNP :	Rassemblement des démocrates nationaux progressistes
AAA :	Ayiti en action
OP :	Organisation populaire
OPL :	Organisation du peuple en lutte
MIDH :	Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti
MOCHRENAH :	Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti

Préface

Piliers de toute démocratie, les partis politiques sont l'expression de la diversité des idées qui traversent et construisent la société. Ils se situent à l'interface entre les citoyens-nes et l'État, articulant les demandes des différents secteurs sociaux afin de les inscrire au cœur des programmes et politiques publiques qui sont véhiculés à travers leurs élus-es.

Depuis le début de la transition démocratique, de la chute de Jean-Claude Duvalier, en février 1976 à nos jours, les partis politiques font face à de nombreuses difficultés qui les empêchent souvent de contribuer adéquatement à l'instauration et la consolidation de la démocratie. Le système de partis en Haïti se caractérise par une absence de frontière idéologique et par des liens distendus et non-institutionnels entre les partis et leurs représentants-es et élus-es au Parlement ou dans les collectivités territoriales. Malgré ces défaillances communément reconnues et historiquement répertoriées, le manque d'analyse systématique de la structure organisationnelle des Partis, de leur fonctionnement interne et de la culture politique qu'ils développent, n'a pas permis de définir une stratégie efficace pouvant conduire à leur renforcement.

Reconnaissant le travail mené auprès des partis politiques par des institutions comme l'International Republican Institute (IRI), l'Institut de Formation Politique et Sociale (ISPOS), le National Democratic Institute (NDI) ; saluant les ouvrages de Sabine Manigat (1991), Kern Delince (1993) et Anthony Georges-Pierre (2006) sur les Partis politiques en Haïti, prenant en compte le travail d'éducation politique et civique réalisé

par certains partis politiques, IDEA International a souhaité apporter sa contribution et répondre à la demande des acteurs-actrices politiques et de la société civile par une étude de référence récente, exhaustive et issue d'un large processus de consultation plurielle.

Réalisé par une équipe d'universitaires haïtiens-nes appliquant une méthodologie rigoureuse, cet ouvrage vise à mettre en lumière le système de partis en Haïti et présenter les dynamiques dont ils sont l'expression.

Comprendre le fonctionnement des partis politiques en Haïti, c'est aussi porter un regard nouveau sur les transformations nécessaires à la construction démocratique du pays.

Outre l'enrichissement du débat public que cette étude ne manquera pas de susciter, l'objectif visé est triple : premièrement, offrir aux partis un instrument susceptible d'être utilisé dans le cadre de formations politiques favorisant ainsi le renforcement institutionnel ; deuxièmement, permettre aux populations de mieux cerner le rôle et l'importance des Partis en vue d'adhésions, notamment celles des jeunes et des femmes. Enfin, mettre à la disposition d'un large public national et international une grille de lecture pertinente pour un accompagnement aux partis politiques plus ciblé et plus efficace, répondant davantage à leurs priorités et besoins.

Ayant vocation à devenir un outil de référence, cette étude a été élaborée en collaboration et avec le soutien de la majorité des partis politiques actifs sur le terrain. À travers cette publication, IDEA International réitère son engagement pour la consolidation d'une démocratie multipartite plus représentative, plus efficace et plus consensuelle, afin qu'Haïti s'inscrive résolument dans la lignée des idéaux de 1986, consignés en lettres fortes dans la Constitution de 1987.

Daniel Zovatto
Directeur Régional Amérique Latine & Caraïbe
IDEA International

« C'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait ! La vertu même a besoin de limites. Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».

Montesquieu, « De l'esprit des lois » (1758) Livre XI, ch.4

En guise d'introduction

Laënnec Hurbon et Alain Gilles

Quelques réflexions liminaires

En nous basant sur le temps de la dictature des Duvalier et les 25 ans qui suivent la chute de cette dictature, il apparaît que les investigations qui s'imposent devraient être ordonnées autour de l'interrogation centrale suivante: dans quelle mesure les partis politiques installés en Haïti depuis 1986 sont-ils des obstacles ou des facilitateurs à la démocratie? Ou, si l'on veut, à quelles conditions peuvent-ils devenir des leviers favorisant l'instauration et le maintien d'un système démocratique ?

Pour répondre à cette question, il nous faut des informations relativement fiables sur le mode d'émergence et de fonctionnement des partis, leur degré d'institutionnalisation, leurs plateformes idéologiques, leur présence à travers le territoire avec participation des femmes et des jeunes, leurs activités, les pratiques démocratiques internes et leur participation à la vie politique.

Nous avons procédé à des entretiens avec les instances dirigeantes de plusieurs partis, au cours desquels nous avons abordé des questions fondamentales telles que leurs statuts, les règles d'alternance du leadership, les modalités de recrutement dans la capitale, et les provinces, y compris les sections communales, le nombre de femmes et de jeunes membres du parti, leur niveau d'éducation formelle... Ces informations, en principe inscrites dans les chartes des partis, devraient être disponibles au ministère de la Justice et des instances du Conseil électoral. Elles sont néanmoins insuffisantes.

Nous nous sommes heurtés à la difficulté d'avoir accès aux documents sur les partis politiques dont disposent les différents conseils électoraux et les fonctionnaires du ministère de la Justice chargés des archives sur les partis politiques. Nous avons dû personnellement aller pas moins de trois fois au ministère de la Justice pour demander l'accès aux documents sur les partis. Nous revenions bredouille à chaque fois. Une recherche approfondie sur le fonctionnement des appareils de l'État serait bienvenue pour comprendre mieux la question du rôle des partis politiques.

Nous avons pu étudier les rapports entre les partis et le système électoral de manière très précise afin de découvrir la place réelle des partis et leur force dans la vie politique et leur degré d'institutionnalisation. Cependant, nous n'avons pas pu entreprendre l'enquête sur l'organisation des partis de manière exhaustive. Elle reste à faire.

Nous avons mené des enquêtes-sondages dans trois villes de province (Jacmel, Gonaïves, Cap-Haïtien) pour obtenir des informations sur les partis jugés les plus importants, les attentes que diverses catégories sociales ont des partis politiques, les critiques qu'elles émettent à leur endroit et la confiance que ces organisations inspirent. Nous avons également posé des questions sur les rapports avec les mouvements de femmes, de jeunes ainsi qu'avec les haïtiens et haïtiennes de la diaspora. Il s'agissait de comprendre le niveau d'implication des partis dans les luttes des femmes dans un contexte de domination masculine qui se reflète aussi dans la vie politique. Nous avons accordé une attention spéciale aux jeunes hommes et jeunes filles qui représentent actuellement plus de 50% de la population totale du pays.

Au cours de cette recherche, nous avons choisi de rejeter la vision d'une démocratie mimétique au sens où, une fois les partis institutionnalisés, on disposerait des conditions nécessaires et suffisantes pour l'instauration d'un vrai régime démocratique.

Nous soutenons plutôt que la démocratie renvoie aussi aux conditions générales du fonctionnement des différents acteurs de la société haïtienne : problèmes de culture ou de communication (rapports hiérarchisés entre lettrés et analphabètes), reconnaissance des droits des femmes et des paysans, rapports à une diaspora d'environ deux millions haïtiens, restriction de la citoyenneté aux Haïtiens vivant sur le territoire national, faible acceptation du principe de la laïcité dans un contexte où les religions dominent de nombreux secteurs de la vie quotidienne...

Sans pouvoir rendre compte de manière détaillée des présupposés théoriques de ce travail, nous pouvons déjà renvoyer le lecteur aux nouvelles approches proposées par Claude Lefort sur le pouvoir comme « lieu vide » qui ne peut être approprié par quiconque (*Essai sur le politique* 1986, ou sur les droits subjectifs à promouvoir (Alain Touraine, *La fin des sociétés*, 2013), ou encore sur la fin de l'État national de Ulrich Beck (*Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'époque de la mondialisation*, 2006).

Toutes ces approches sont orientées vers un dépassement de la vision de la démocratie sur une base purement formelle. L'existence de partis institutionnalisés, des élections régulières, par exemple, ne sont pas suffisantes. Encore faut-il que l'ensemble des citoyens-nes se sentent concernés-es, en tant qu'acteurs et actrices dans la vie politique.

Nous nous proposons également d'identifier les différents acteurs, particulièrement ceux que nous sous-estimons, ceux que nous ne connaissons pas encore. Les relations avec les institutions internationales méritent aussi d'être analysées : quelle place et quel poids se donnent-elles aujourd'hui dans la construction de régimes démocratiques ?

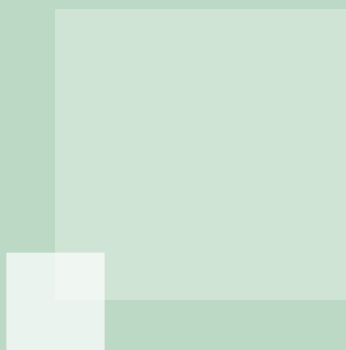


PREMIÈRE PARTIE

Historique, contexte social et situation
actuelle des partis politiques

Chapitre

1.1.



Pour comprendre les partis politiques en Haïti

Laënnec Hurbon et Alain Gilles

Les partis politiques avant la chute de la dictature duvaliériste

Nous nous proposons au seuil de cette étude sur les partis politiques en Haïti de fournir un premier classement des partis, puis de rappeler le contexte sociologique général dans lequel les partis sont créés et fonctionnent depuis la chute de la dictature de trente ans, en 1986.

Les élections de 1957 ont été totalement réalisées sous la direction de la Junte Militaire, un gouvernement provisoire plutôt favorable au candidat Duvalier. En outre, tous les partis qui ont participé à ces élections, tenues en principe sous l'égide de la Constitution de 1950 qui consacre le suffrage universel direct, ont été interdits dès les premières années d'exercice du pouvoir par Duvalier, entre 1957 et 1960.

Les différents chefs et militants en vue dans les partis politiques ont été soit emprisonnés, soit exécutés sommairement ou contraints à l'exil. C'est dans ce contexte de terreur que plusieurs nouveaux partis ont été formés à l'étranger en vue d'en découdre avec les forces de la répression au service du pouvoir, dont le fameux corps de *tontons macoutes*, une milice civile armée fonctionnant de manière parallèle à l'institution militaire. Cette milice avait, comme mission principale, de contrôler l'Armée pour qu'elle demeure soumise au dictateur.

Les efforts pour renverser la dictature provenaient, en grande partie, de l'extérieur. Plusieurs groupes de jeunes, portés par un idéal humaniste, ont donné leur vie dans des activités de guérilla dont la réussite nécessitait une certaine connaissance du terrain, des conditions politiques internationales, ou ont été éliminés par le pouvoir duvaliériste lui-même. Ces jeunes agissaient sous l'influence de la philosophie marxiste véhiculée par le Parti unifié des communistes haïtiens (PUCH), et d'autres sous l'influence de l'idéologie personnaliste prônée notamment par de jeunes prêtres catholiques progressistes.

Au cours de cette période, l'on distingue deux phases importantes :

La première, qui va de 1957 à 1976, et au cours de laquelle les partis politiques sont interdits. Cependant, entre 1965–1969, le PUCH entreprend une guérilla contre le régime dictatorial de François Duvalier qui, avec l'appui de la CIA, organise plusieurs massacres et condamne à mort tout individu suspect d'être un opposant au régime.

La deuxième phase qui s'étend de 1976 à 1986, voit apparaître sur la scène politique nationale, deux partis pour la démocratisation du pays : le PDCH (Parti démocratique haïtien) dirigé par le pasteur Sylvio Claude, et le PSCH (Parti social-chrétien d'Haïti) conduit par Grégoire Eugène. Ces deux partis seront systématiquement persécutés pendant la dictature du fils Duvalier (1971–1986).

La nouvelle politique basée sur les droits humains, prônée par le gouvernement de Jimmy Carter aux États-Unis, freine la dictature en Haïti qui ne parvient pas à expulser les dirigeants du PDCH et du PSCH.

A l'extérieur, l'historien Leslie Manigat, comptant sur l'appui du gouvernement vénézuélien, forme un nouveau parti doté d'une plateforme idéologique libérale : le RDNP (Rassemblement des démocrates nationaux progressistes), dont la tendance dominante est celle d'un parti démocrate-chrétien.

De l'extérieur également et depuis la France, Serge Gilles, de tendance socialiste, fonde le parti IFOPADA (Union des forces démocratiques et patriotiques haïtiennes). Dans différentes métropoles (France, Canada, États-Unis) où ils se trouvent, des étudiants haïtiens créent des « groupes d'action patriotique » de diverses tendance : radicale, libérale ou marxiste. Ils expriment leur refus de la dictature de Jean-Claude Duvalier.

On doit signaler aussi l'existence, aux États-Unis, de petits partis formés de personnalités en lutte contre la dictature. En République Dominicaine, Louis Eugène Athis entreprend de conscientiser les travailleurs haïtiens vivant dans les *bateys* où ils sont confinés pour la coupe de la canne à sucre, et fonde le MODELH (Mouvement démocratique de libération d'Haïti).

Ainsi se dessine la situation politique qui prévaut au moment du départ de la dictature. Quels sont les partis qui disparaissent ou qui survivent à cette chute ?

Une observation s'impose : sous la dictature de Duvalier-père, le PAIN (Parti agricole et industriel national), fondé par Louis Déjoie, de même que le MOP (Mouvement ouvrier paysan), fondé depuis 1946 sous la direction de Daniel Fignolé, avaient été interdits. Après 1986, le MOP change le sens de son sigle qui devient alors le « Mouvement pour l'organisation du pays ». Le parti fondé par Louis Déjoie, le PAIN sera repris plus tard par son fils, Louis Déjoie II.

Par contre, les autres partis apparus à partir de 1976 ne pourront pas recruter des partisans dans les provinces et ne recevront aucun secours financier venant du pays lui-même. Quand Ronald Reagan remplace Jimmy Carter à la présidence des États-Unis, tout ce qui ressemblait de près ou de loin à une amorce de libéralisation, disparaît. La dictature se fait plus violente et organise en 1980 une répression massive contre toute dissidence : de nombreux journalistes, intellectuels, artistes et syndicalistes sont expulsés, tandis que les partis politiques sont bâillonnés.

Après le coup porté en 1980 par le régime de Jean-Claude Duvalier au secteur démocratique naissant, la lutte contre la dictature a été menée dans la clandestinité par des syndicalistes, des militants de communautés ecclésiales de base — les *ti legliz* —, des journalistes, des leaders, des mouvements paysans, des enseignants et des membres de la Ligue des Droits de l'Homme et des organisations de jeunesse et des femmes... Tous des ouvriers dans l'ombre contre le régime dictatorial renversé le 7 février 1986.

C'est ainsi qu'en 1986 la rupture avec le gouvernement de Jean-Claude Duvalier se produira à travers la pratique dite de *dechoukaj* qui se propose de déraciner la dictature dans la société.

La longue transition démocratique

Comment classer les partis politiques à partir de 1986 ? Ceux que nous mentionnons ici serviront seulement d'exemples. On retrouvera dans le répertoire détaillé beaucoup d'autres partis sous chacune des rubriques que nous signalons ci-après (voir le Tableau de l'Annexe II sur les partis, proposé par Franklin Midy).

Principaux Partis établis officiellement en 1986

À partir du 7 février 1986, fonctionnant à l'extérieur et implantés clandestinement en Haïti, viennent s'établir officiellement dans le pays.

Tableau 1.1.1. Les principaux partis établis en Haïti

Quelques modalités de création ou d'initiation de partis politiques durant cette période :

Sigle	Nom du Parti	Fondateur
RDNP	Rassemblement des démocrates nationaux progressistes	Leslie Manigat
PUCH	Parti unifié des communistes haïtiens	Regroupement du PPLN (Parti populaire de libération nationale) – PEP (Parti d'entente populaire)
PAIN	Parti agricole et industriel national	Louis Déjoie
PANPRA	Parti Nationaliste Progressiste Révolutionnaire Ex IFOPADA et autres partis	Serge Gilles
PRDH	Parti révolutionnaire démocrate d'Haïti / ex MODELH	
MOP	Mouvement ouvrier-paysan	Daniel Fignolé
MODELH-PRDH	Mouvement Démocratique de Libération d'Haïti – Parti du rassemblement démocratique d'Haïti	Louis Eugène Athis

Source : Auteur

Tableau 1.1.2. Exemples de partis formés autour de personnalités

Sigle	Nom du Parti	Fondateur
RDNP	Rassemblement des démocrates nationaux progressistes	Leslie Manigat
MIDH	Mouvement pour l’instauration de la démocratie	Marc Bazin
PDCH	Parti démocrate chrétien haïtien	Sylvio Claude
PSCH	Parti social chrétien haïtien	Grégoire Eugène
MDN	Mobilisation pour le développement national	Hubert Deronceray

Source : Auteur

Tableau 1.1.3. Partis regroupant des organisations populaires

Sigle	Nom du Parti	Responsable
KID	Konvansyon Inite Demokratik	Evans Paul
KONAKOM	Congrès national des mouvements démocratiques	Victor Benoit

Source : Auteur

Tableau 1.1.4.
Principaux regroupements de partis politiques pour les élections

Sigle	Nom du regroupement	
FNCD	Front national pour le changement et la démocratie	KID, KONAKOM, PNDPH, Onè Respè pou la Konstitiyon
ANDP	Alliance nationale pour la démocratie et le progrès	MIDH, MNP28, PANPRA

Source : Auteur

Tableau 1.1.5.
Partis ou regroupements formés par des présidents en fonction

Sigle	Nom du Parti ou regroupement	Fondateur
CONAJEC	Comité national d'action jeanclaudiste	Jean-Claude Duvalier
Inite	Inite	René Garcia Préval
Lavalas	Fanmi Lavalas	Jean-Bertrand Aristide
Tèt Kale	Pati Ayisyen Tèt Kale	Michel Joseph Martelly

Source : Auteur

Observation provisoire : de nombreux partis politiques tournent autour des personnalités qui les ont créés et visent essentiellement de participer à des élections pour accéder au pouvoir. Ils semblent être la propriété privée de leurs fondateurs. Ils ne s’identifient pas à des intérêts de groupes, de catégories sociales ou de classes. Les militants les plus en vue de ces partis semblent pressés d’obtenir des places au sein des appareils du pouvoir (exécutif ou législatif), ils tendent à ne suivre aucune idéologie précise et passent facilement d’un parti à l’autre.

On constate cependant une propension à former des regroupements ou des alliances avec d’autres mouvements, organisations ou partis. Cependant, il s’agirait plutôt de stratégies électorales, puisque ces regroupements se défont une fois la période électorale close. Sabine Manigat (1990) dans son ouvrage *Les partis politiques* ne dénombre pas moins d’une douzaine de regroupements à la veille des élections du 16 décembre 1990.

D’un autre côté, la tendance des présidents en exercice à créer leurs propres partis politiques indique clairement qu’ils cherchent à se doter de moyens pour conserver le pouvoir le plus longtemps possible, en utilisant non seulement les appareils de l’État pour attirer l’adhésion des fonctionnaires ou des employés de l’administration publique, mais aussi la foule des démunis prêts à accepter les moindres offres économiques de survie.

Les partis hors du pouvoir pensent eux aussi que depuis le pouvoir ils ont plus de chances de gagner de nouveaux membres. Dans cette perspective, les partis politiques restent dominés par le temps qui presse : le temps des campagnes électorales qui ne

laissent guère de temps pour la consolidation des partis et leur enracinement dans le paysage social.

Par ailleurs, ils sont indifférents à la question de la participation des femmes et au recrutement de jeunes, à leur ancrage dans des villes de province ou dans les campagnes rurales, l'obsession étant l'accès au pouvoir au plus vite.

Pour comprendre le contexte social, politique et culturel des partis

Comment les partis se conçoivent-ils en tant qu'acteurs du processus de démocratisation du pays après la longue dictature de 30 ans ? Se voient-ils comme des leviers pour le changement ? Ne comptent-ils pas plutôt sur d'autres forces (intérieures ou extérieures) qu'eux-mêmes pour accéder au pouvoir ? Quels intérêts sociaux, économiques représentent-ils ? Essaient-ils de s'adapter aux mentalités et traits culturels de la société ?

Pour cerner la visée, le champ d'activité et le mode de fonctionnement des partis politiques en Haïti, nous devons connaître au préalable le cadre social, politique et légal dans lequel ils évoluent et ont été formés.

C'est à ce prix que nous pourrions comprendre les difficultés qu'ils confrontent pour s'institutionnaliser, pour durer, pour se développer ou se renouveler.

Avant même de se pencher sur leurs programmes et leurs idéologies, il importe donc d'interroger le dispositif d'inscription de leur fonctionnement vu que ce dispositif est d'ordre historique et sociologique à la fois.

Au lendemain de la fuite du dictateur Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986, le pays est en pleine effervescence et dans toutes les couches sociales la croyance que la démocratie est pour demain semble dominer les esprits. Les rues sont occupées par les masses des nombreux bidonvilles qui ceignent la capitale. Un peu partout les *tontons macoutes*, ou présumés tels, sont pourchassés et souvent lynchés par la foule en furie, avide de vengeance.

Cette atmosphère favorise toutes sortes de manipulations de la part des structures du pouvoir duvaliériste qui, elles, ne sauraient disparaître du jour au lendemain. Se pose

donc le problème de l'héritage du système mis en place et incrusté dans la société (ce qui exprime le mot dechoukaj). Le duvaliérisme parvient à se perpétuer sous de nouvelles formes, rendant de plus en plus problématique le passage à un Etat démocratique de droit.

De fait, les obstacles se multiplient quand il s'agit de faire la lumière sur les crimes de la dictature. L'impunité a été en effet la règle : l'amnésie par rapport à ces crimes a favorisé le maintien d'un système judiciaire impuissant face à l'insécurité et à la pénétration du narcotrafic au sein des appareils de l'État.

De 1986 à 1994, l'Armée est pratiquement aux commandes de la vie politique, et son État-major est très soucieux d'assurer la sécurité des *tontons macoutes*, pierre de touche du régime duvaliériste et le maintien de l'influence américaine dans les orientations politiques du pays.

Néanmoins, l'Armée n'a jamais réussi à imposer sa ligne politique. Après 1994, elle est « démobilisée » par le président Aristide, à son retour d'exil.

Instabilité, précarité et insécurité... comme système ?

Les dernières 25 années ont été marquées par l'instabilité : le pays a connu pas moins de 15 conseils électoraux provisoires et non moins de 15 gouvernements avec 12 chefs d'Etat...et, surtout, 26 ministres de la justice. À l'exception des élections présidentielles et législatives du 16 décembre 1990, les sept suivantes ont été contestées pour irrégularités.

Cette situation chaotique, devenue chronique, est accompagnée d'une insécurité omniprésente, handicap majeur pour l'implantation des partis politiques à travers le pays. Assassins, viols, vols et braquages entrepris dans la plus grande impunité, marquent le quotidien, notamment dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Une enquête de l'USAID (2006) montre que « le problème le plus sérieux auquel le pays fait face » est celui de la délinquance, du crime et de la violence.

Certains partis politiques, dirigés par des personnalités connues, arrivent à fonctionner malgré tout. Les autres partis ne peuvent recruter de nouveaux membres et ne s'institutionnalisent qu'avec peine.

Sur le plan économique (voir les données de l'économiste Fred Doura, 2003), le pays connaît une stagnation : la croissance tend vers zéro tout au long du dernier demi-siècle passant, entre 1992 et 1994, au-dessous de zéro. Durant les années de l'embargo imposé contre les militaires qui avaient renversé en septembre 1991 le président démocratiquement élu, Jean-Bertrand Aristide. Ces sanctions ont provoqué une régression du taux de croissance d'environ -3%.

Les disparités sociales sont particulièrement choquantes : 4% de la population possède 66% des ressources du pays, tandis que 70% disposent seulement de 20%. Le chômage atteint pas moins de 80% de la population. Les activités économiques se développent principalement dans la capitale où résident environ 3 millions d'habitants. Aujourd'hui, 50% de la population vit dans les campagnes, mais l'agriculture qui représentait jusqu'aux années 1960 la part la plus importante du PIB, régresse et ne représente plus aujourd'hui qu'à peine 40%.

La précarité économique touche la majorité des couches et catégories sociales allant de la petite bourgeoisie des villes aux petits commerçants, aux paysans, majoritairement parcellaires et sans terre. Ce sont ces derniers qui se précipitent vers la capitale et qui ne trouvent à s'installer que dans les bidonvilles.

Le taux d'analphabétisme de 50% explique que la participation de la population à la vie politique se résume fondamentalement à celle des « organisations populaires » issues des quartiers les plus pauvres.

Ces organisations restent soumises aux leaders capables de faire miroiter des avantages économiques immédiats. La communication des partis politiques avec les masses se réduit au minimum et est, on ne peut plus superficielle, voire manipulatrice. Le fossé économique entre les élites politiques et les masses, est encore plus profond. La distance culturelle et sociale renvoie à une sorte d'apartheid. Les difficultés pour obtenir de l'État les actes d'état-civil démontrent qu'une bonne partie de la population est encore formée de citoyens-nes de seconde zone considérés, comme appartenant à un « pays en dehors ».

Néanmoins, la demande de l'égalité devant la loi et la participation à la vie politique du pays caractérise l'époque qui s'ouvre avec la chute de la dictature en 1986. Depuis 1987, chaque conjoncture électorale est l'occasion d'une véritable crise politique : les chefs d'État en exercice, pour se maintenir au pouvoir, utilisent tant la clientèle que les

ressources des appareils de l'État pour bloquer toute alternance. D'où la difficulté, après la chute de la dictature en 1986, de réformer l'État et, en particulier, la justice.

L'État continue de s'affaiblir. Les difficultés pour instaurer la décentralisation ou enrayer l'insécurité en sont la preuve. Par ailleurs, aucun des multiples gouvernements qui se succèdent pendant cette période, ne s'est doté d'un programme de construction d'infrastructures minimales pour ouvrir la voie au développement.

Conséquences de la faiblesse de l'État

Pendant les 30 ans de la dictature des Duvalier, toutes les instances de l'État étaient privées d'autonomie et structurées pour ne servir que le pouvoir. Il convient aussi de préciser que la théorie de l'État minimal, assumé par les idéologues de la mondialisation et nombre d'institutions internationales, a fortement limité la réforme de l'État. L'on pourrait établir un lien entre les carences de l'État et la faible institutionnalisation des partis politiques.

Kern Delince (1993) dans son ouvrage *Les forces politiques en Haïti* fait remarquer qu'en comparaison avec la Jamaïque et la République Dominicaine, « le système politique national apparaît le seul à accuser une carence complète de véritables partis politiques, ce mode d'agrégation par excellence de citoyens s'intéressant aux affaires publiques... Politiquement le peuple haïtien semble moins encadré qu'aucun autre peuple de l'Amérique latine ».

Ne recevant aucune subvention de la part de l'État (sauf à la veille des élections et de manière parcimonieuse), ni du secteur privé des affaires (du moins de manière régulière), les partis politiques semblent caresser l'espoir de participer à un gouvernement afin de disposer de quelques moyens financiers.

Le pays s'était donné un guide : la Constitution de 1987 basée sur des principes de droits humains et une limitation nette des pouvoirs de l'Exécutif afin d'éviter de glisser vers une dictature. Mais les traditions dictatoriales sont persistantes et ancrées dans les pratiques administratives alors que les pratiques de corruption sont devenues le mode ordinaire de fonctionnement des diverses institutions de l'État.

Les partis politiques sont-ils des agents de rupture ?

Comment les partis peuvent-ils, dans le contexte de précarité économique de leurs cadres, se constituer en leviers pour l'instauration d'un Etat démocratique de droit ? Quelle stratégie leur est-il possible de mettre en œuvre pour faire face aux divers obstacles à surmonter pour s'institutionnaliser ? Pour accéder au pouvoir, vont-ils compter sur d'autres forces que sur les leurs ?

Nous avons jusqu'ici attiré l'attention sur le contexte socio-économique, culturel et politique qui détermine l'implantation et le développement des partis politiques, sans aborder les questions liées à leur plateforme idéologique, leur organisation interne, leur cadre légal de fonctionnement, ou même l'influence exercée par les institutions internationales.

L'aperçu esquissé nous permet cependant de percevoir le mode actuel d'insertion des partis sur le terrain ou, si l'on préfère, leur présence dans le champ du législatif et dans les collectivités territoriales. C'est une première incursion dans la pratique elle-même des partis telle que reflétée à partir de leur présence au Parlement.

Les partis politiques au Parlement

Pluripartisme et présidentialisme

À l'issue des dernières élections législatives (2011), 17 partis sont présents à la Chambre des députés, pour représenter 99 circonscriptions.

Tableau 1.1.6. Les partis politiques et les indépendants au Parlement (par ordre du nombre de sièges)

Parti politique	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
INITE	35	35,4	35,4
Alternative	12	12,1	47,5
Ansanm nou fò	10	10,1	57,6
AAA	8	8,1	65,7
LAVNI	7	7,1	72,7
RASANBLE	4	4,0	76,8
PONT	3	3,0	79,8
PLATEFORME LIBERATION	3	3,0	82,8
REPONS PEYIZAN	3	3,0	85,9
MOCHRENA	3	3,0	88,9
KONBIT	3	3,0	91,9
Indépendant	2	2,0	93,9
Mouvement Action Socialiste (MAS)	2	2,0	96,0
VEYE YO	1	1,0	97,0
PLAPH	1	1,0	98,0
RESPÈ	1	1,0	99,0
MODELH-PRDH	1	1,0	100,0
Total	99	100,0	

Source : Auteur

- Les six partis les « plus forts » représentent un peu plus de 75% des sièges en 2011.
- INITE, le parti du pouvoir sortant, remporte plus du 1/3 des sièges (35,4%).
- INITE est suivi par Alternative qui n'obtient que 12,1% des sièges.
- Repons Peyizan, le parti sous la bannière duquel Michel Martelly s'est présenté, ne gagne que trois sièges. Rappelons que depuis son élection, Michel Martelly a formé un nouveau parti : le Parti Haïtien Tèt kalé.

Pourquoi, malgré le peu de sièges remportés par les autres 11 partis, le « pluripartisme » semble s'installer dans le pays ? En fait, la configuration des partis au Parlement change à chaque législature. INITE venait de se former. Alternative est un regroupement de partis né à la veille des élections.

Ce mode de fonctionnement permet donc à tout parti ou regroupement de partis, existant ou formé à l'occasion des élections, de tenter de gagner un ou deux sièges. Vu le pouvoir réel et symbolique d'un parlementaire, l'exercice vaut donc toujours la peine. Le « pluripartisme » semble plutôt être une conséquence de la place centrale qu'occupe le politique dans la société haïtienne.

Tous les partis représentés au Parlement ont pris naissance après la chute du régime des Duvalier. La question plus large du transfert des capacités et des expériences acquises en dehors du pays ou dans ce que l'on convient d'appeler « la diaspora », se pose donc.

Comment expliquer qu'aucun groupement politique ou groupe de leaders politiques, à l'exception de l'éphémère expérience de Leslie Manigat, n'ait pu jouer un rôle majeur dans l'après-Duvalier ? La cohabitation des dirigeants du PUCH avec Aristide a plutôt abouti à un échec, qui a d'ailleurs débouché sur la formation de l'Organisation du peuple en lutte (OPL). Avant, ce fut l'avortement dans le sang des élections du 28 novembre 1987 qui consacra la fin du Front national de concertation (FNC) au sein duquel on retrouva les principaux leaders rentrés de l'exil.

Le Regroupement Alternative, malgré sa décision annoncée de ne pas participer aux élections, est la deuxième force au Parlement. Les candidats ne suivent-ils pas le mot d'ordre de leur parti ? Comment se posent les relations entre les parlementaires et le regroupement ? D'une manière plus générale, quel contrôle les partis exercent-ils sur leurs candidats élus au Parlement ?

Configuration actuelle des partis politiques au Parlement

Ce sujet, essentiel, détermine la vraie place des partis politiques dans la dynamique politique de l'après-Duvalier.

Des partis ayant soumis des candidats visant la présidence, comme le RDNP de Mirlande Manigat ou AIMER Haïti de Jean-Henry Céant, ne sont pas représentés à la Chambre des députés. Pourtant le RDNP est un parti d'avant 1986, ce qui n'est pas le cas de AIMER Haïti, formé peu de mois avant le début de la campagne électorale. Est-ce dire que les prétendants au pouvoir exécutif sous-estiment le rôle capital des parlementaires qui, d'après la Constitution en vigueur, ont le pouvoir de choisir le Premier Ministre et d'interpeller le gouvernement? Question de rappeler la tradition présidentialisiste du pays et les difficultés de s'adapter à de nouvelles institutions.

Les six premiers partis représentés au Parlement dans les départements

Si nous ne considérons que les six premiers partis ayant gagné 75% des sièges au Parlement lors des dernières élections, INITE se distingue des autres par ses gains relativement supérieurs dans les différents départements du pays. À l'exception du département de l'Ouest, où il ne compte que 18,2% des sièges gagnés par les six partis, ses gains dans les autres départements dépassent les 30%. Dans la Grande-Anse et le Sud-Est, il gagne plus de 80% des sièges. Dans le Sud, il réalise 75%. Dans l'Artibonite, il rivalise avec *Ayiti an Aksyon* (AAA), qui est un parti régional ayant sa base dans ce département.

Quelques questions se posent :

- Comment comprendre que le candidat à la présidentielle du parti INITE n'ait pas gagné les élections ?
- La force d'un parti dans le département de l'Ouest est-elle déterminante ?
- Pourrait-on attribuer la perte du candidat de INITE à la faiblesse du parti dans ce département ?
- Quels sont les avantages liés au fait d'être le candidat du parti au pouvoir ?
- Quel est le rôle des municipalités dans l'organisation des élections ?

Tableau 1.1.7. Les six premiers partis politiques représentés au Parlement dans les départements

Département	Parti politique	Total						
	INITE	Alternative	ANSANM NOU FÒ	Ayiti an aksyon	LAVNI	RASANBLE		
Artibonite	Effectif	3	0	2	3	1	1	10
	% dans Dépt	300	0	200	300	100	100	1000
Centre	Effectif	3	2	1	0	3	0	9
	% dans Dépt	33,3	22,2	11,1	0	33,3	0	1000
Grande-Anse	Effectif	5	1	0	0	0	0	6
	% dans Dépt	83,3	16,7	0	0	0	0	1000
Nippes	Effectif	2	1	2	0	1	0	6
	% dans Dépt	33,3	16,7	33,3	0	16,7	0	1000
Nord	Effectif	3	1	0	1	1	2	8
	% dans Dépt	37,5	12,5	0	12,5	12,5	250	1000
Nord-Est	Effectif	3	2	0	2	0	0	7
	% dans Dépt	42,9	28,6	0	28,6	0	0	1000
Nord-Ouest	Effectif	2	2	0	0	0	0	4
	% dans Dépt	500	500	0	0	0	0	1000
Ouest	Effectif	2	3	3	1	1	1	11
	% dans Dépt	18,2	27,3	27,3	9,1	9,1	9,1	1000
Sud	Effectif	6	0	1	1	0	0	8
	% dans Dépt	750	0	12,5	12,5	0	0	1000
Sud-Est	Effectif	6	0	1	0	0	0	7
	% dans Dépt	85,7	0	14,3	0	0	0	1000
Total	Effectif	35	12	10	8	7	4	76
	% dans Dépt	46,1	15,8	13,2	10,5	9,2	5,3	1000

Source : Auteur

Le score réalisé par le parti INITE s'explique par le fait qu'il est le parti déjà au pouvoir, et donc qu'il dispose des ressources de l'État pour pouvoir se retrouver à la fois dans la capitale et dans la plupart des villes de province. Est-ce que le secteur privé des affaires s'est impliqué dans ces élections? Les enquêtes devraient apporter des données qui permettront une analyse approfondie.

Pour le moment remarquons que la tendance à manipuler les élections depuis le pouvoir en place est nette. Nous en voulons pour preuve que plusieurs élections ces 25 dernières années ont été soit annulées, soit fortement contestées, comme nous l'avons signalé antérieurement.

En revanche, les regroupements de partis apparaissent toujours gagnants. Aristide est porté au pouvoir, lors des élections du 16 décembre 1990 par le regroupement FNCD (Front National pour le Changement et la Démocratie) alors même qu'il n'avait lui-même aucun parti. Il compte cependant avec l'adhésion de plusieurs organisations populaires des bidonvilles de la capitale.

Le Regroupement Alternative qui paraît une vingtaine d'années après (composé de la plupart des partis regroupés en 1990) a réussi, sans disposer de grands moyens, à obtenir dans la capitale un score venant juste après celui du parti INITE. Dans les provinces, cependant, il demeure faible.

Dans tous les cas, on devra s'interroger sur la persistance de la tradition présidentialisée et sur la propension de plusieurs partis de n'exister que l'espace d'une élection, et de ne tenir les yeux fixés que sur l'exécutif. Une participation active au Parlement et aux collectivités territoriales ne semble pas les intéresser.

Les étapes suivantes de l'étude porteront sur la méthodologie des enquêtes-sondage menées dans quatre départements choisis (ville et communes rurales) ainsi qu'auprès des leaders d'opinion. Nous essaierons de connaître –à partir d'une liste exhaustive des partis politiques– leurs plateformes idéologiques, leurs rapports aux diverses catégories sociales, leurs relations avec les organisations populaires, les syndicats et autres associations de la société civile (religions, médias et secteurs culturels en général), leurs ressources financières, leurs critères de recrutement (pourcentage de femmes et de jeunes de milieux urbains et ruraux), ainsi que leur participation à la vie politique.

Un rapide survol de l'histoire des partis politiques est un préalable indispensable.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

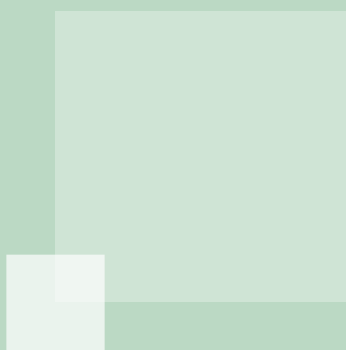
.....

.....

.....

Chapitre

1.2.



Survol de l'histoire des partis politiques en Haïti

Laënnec Hurbon

Nous tenterons ici d'évoquer brièvement quelques éléments de l'histoire des partis politiques en Haïti qui méritent d'être retenus afin de soulever les interrogations appropriées sur l'actualité des partis.

Quelques éléments significatifs sur l'histoire des partis politiques en Haïti

Dans notre introduction, nous avons procédé à des observations préliminaires sur la faible institutionnalisation des partis due aux troubles politiques fréquents depuis la chute de la dictature en 1986, à la précarité des moyens financiers et au contexte socio-économique particulièrement désastreux pour la grande majorité de la population.

De plus, l'État n'ayant pas été réformé, s'est affaibli. La faiblesse de l'État ajoutée à celle des partis politiques a généré un cercle vicieux. Le fait que d'importantes institutions internationales encouragent plutôt l'idée d'un État minimal, explique peut-être qu'ils sous-estiment le besoin de renforcer les institutions garantes de la sécurité des citoyens et le respect des lois.

En revanche, si l'on remonte à la fin du XIXe siècle, au moment de l'émergence des partis, l'on note que le pays a connu deux périodes principales de fonctionnement

des partis: une première qui va de 1870 à 1883, et l'autre entre 1915 et 1956. L'ère duvaliériste, on le verra, va renouer avec l'exclusion des partis politiques.

La première période : 1870 – 1883

Celle-ci dure à peine une douzaine d'années et se solde par la disparition totale des deux partis qui s'étaient imposés dans la vie politique.

Le Parti libéral dont le journal, *Le civilisateur*, prétendait, avec son slogan « le pouvoir aux plus capables », sortir de l'ère politique dominée par les généraux de l'armée (depuis l'indépendance en 1804 jusque vers 1870). Il prônait l'introduction du principe d'un pouvoir politique respectueux des prérogatives du Parlement, et qui accepterait donc la séparation des pouvoirs. Ce parti proposait aussi que le fonctionnement du pouvoir se base sur les compétences.

Cette conception s'est heurtée à celle du Parti national dont le slogan « le pouvoir au plus grand nombre », promouvait le principe de l'égalité des citoyens et de la participation de toutes les couches sociales à la vie politique. Curieusement, le Parti national donne à son journal le titre *Le peuple*. Les slogans des deux partis expriment bien leurs divergences. Mais dans les deux cas, il s'agit plutôt de postures idéologiques vu qu'aucun des deux partis ne disposait d'un ancrage réel dans la société.

Les luttes entre les deux partis se déroulent dans les cercles restreints de la capitale et des villes de province, alors qu'à cette époque la paysannerie forme environ 85% de la population. Par ailleurs, la passion pour le pouvoir est telle que certains membres passent d'un parti à l'autre avec aisance, en montrant ainsi la faible prégnance des problématiques idéologiques dans l'appartenance tant au Parti libéral qu'au Parti national.

Enfin la compétition entre les deux partis se mène sur fond d'une lutte à mort pour le pouvoir ou sa conservation : les membres du Parti libéral qui avaient pris les armes contre le parti au pouvoir du président Salomon, leader du Parti national, seront tous éliminés dans le sang. En effet, cette guerre fratricide constitue une rupture historique significative et met fin à l'existence des deux partis. Le Parti national n'éprouvait donc plus le besoin de se manifester comme tel, vu qu'il pouvait enfin gouverner sans opposition. Cette victoire sur le Parti libéral lui ouvrait la possibilité de se maintenir à vie au pouvoir.

On peut ainsi, sans exagérer, mettre en exergue certains traits de notre culture politique, qui influencent encore les partis tels que l'intransigeance et le refus de tout compromis qui poussent à exclure totalement les partis adverses de la gestion du pouvoir. Ceux-ci sont considérés comme des ennemis plutôt que comme des adversaires.

Par ailleurs, la hâte d'accéder au pouvoir conduit à sous-estimer l'importance de l'institutionnalisation du parti. De plus, la tendance populiste alliée à l'autoritarisme est une formule gagnante dans une société dominée par l'analphabétisme, qui ouvre facilement la voie à la manipulation des foules.

La deuxième période : 1915 – 1956

Cette période est également significative dans l'émergence des partis politiques. Le regroupement politique, *l'Union patriotique*, orchestrait les contestations contre l'occupant américain, au moins dans les milieux urbains. Il réunissait les tendances les plus diverses, mais c'est l'un de ses membres fondateurs, Sténio Vincent, qui une fois parvenu au pouvoir (1930-1941) émet un décret interdisant *l'Union patriotique* afin de supprimer toute opposition.

Dès la fin de l'Occupation américaine deux nouveaux partis politiques sont créés : le Parti Communiste Haïtien (PCH), fondé par l'écrivain Jacques Roumain, et le Parti Socialiste Populaire (PSP) fondé par Étienne Charlier et Anthony Lespès. Tous deux critiquent radicalement le recours à une problématique raciale et coloriste dans le discours politique, telle qu'elle avait été utilisée par le Parti libéral et le Parti national au cours des années 1870.

En effet, le *Parti libéral* était accusé de privilégier un courant « *mulatriste* », alors que le *Parti national* s'adressait à la majorité de couleur noire. Cette vision idéologique cachait à la vérité une pratique politique qui évoluait dans un cercle systématiquement coupé de la majorité de la population. Cette thématique demeure le symptôme de la division entre les élites et les couches sociales pauvres, fondée sur un certain nombre de traits socioculturels tels que l'origine sociale, le niveau d'éducation formelle, la langue d'expression (le français contre le créole), la religion, (le vodou face au christianisme, etc.).

Les partis politiques qui ont percé à la faveur du départ des troupes américaines espèrent tous conquérir le pouvoir au plus vite.

Émergence du pouvoir duvaliériste

A la fin des années 1950, les partis formés autour de personnalités fortes ne résisteront pas longtemps face à la dictature qui s'installe. Ces partis, au nombre de 24, seront interdits et leurs membres persécutés, emprisonnés ou tués comme en 1879 (sous le président Salomon) ou 1930 (sous le Président Vincent).

Deux partis survivent malgré tout à la conjoncture de 1957 : le Parti Agricole et Industriel National (PAIN), fondé en 1956 par Louis Déjoie (réactivé par son fils Louis Déjoie II en 1987), et le Mouvement Ouvrier – Paysan (MOP), fondé en 1946 par Daniel Fignolé. Il faut signaler toutefois que certains partis assument ou, tout au moins, revendiquent l'influence politique du président Salomon : Duvalier, par exemple, voit dans la politique intransigeante de ce dernier un modèle. De son côté, Leslie Manigat ne tarit pas d'éloges pour Salomon, tout en ayant des réserves sur ses méthodes.

Ce bref aperçu sur les modes d'émergence et la durée de vie des partis politiques tant à la fin du XIXe siècle qu'au cours de l'occupation américaine et juste après, met en relief le fait que leur faible niveau d'institutionnalisation les rend vulnérables aux pratiques délétères de la plupart des gouvernants dictatoriaux.

Avec quels présupposés devons-nous aborder l'étude des partis politiques aujourd'hui ? Il nous semble qu'il convient de prendre en compte l'héritage des méthodes du pouvoir face aux partis politiques et des pratiques des partis eux-mêmes, souvent plus soucieux de la conquête du pouvoir que de la formulation d'une idéologie claire ou de la construction d'un programme susceptible d'attirer l'adhésion des diverses couches sociales du pays. Une telle démarche leur permettrait de jouer le rôle important qui leur revient dans la construction de la démocratie. Pour cela il leur faut proposer un leadership de rupture.

Les décrets et lois sur les partis politiques ont-ils renforcé la démocratie ?

Après la chute de la dictature, un décret sur les partis politiques en Haïti est promulgué le 31 juillet 1986 par le gouvernement militaire d'Henri Namphy. En 2009, une loi est votée par le Parlement et acheminée à l'Exécutif qui ne la promulgue pas. En 2013, le Parlement en élabore une nouvelle qui est publiée dans *Le Moniteur*, en février 2014.

Le décret du Gouvernement militaire promulgué par Henri Namphy

C'est donc le décret du 30 juillet 1986 du Conseil National de Gouvernement (CNG), dirigé par le Général Henri Namphy qui régit depuis 27 ans le fonctionnement des partis politiques, déterminant ainsi les pratiques électorales. Ce décret comporte cinq chapitres.

Le premier définit, en quatre articles, les partis politiques comme étant la « manifestation de la volonté populaire » et dont l'adhésion est un « acte personnel relevant de la liberté individuelle ».

Le deuxième chapitre, composé de 21 articles, se prononce sur le fonctionnement interne des partis et la manière dont les responsables ainsi que les membres sont recrutés. L'article 5 établit que pour adhérer à un parti, il est nécessaire d'être haïtien d'origine et de n'avoir jamais renoncé à sa nationalité. Plus loin, l'article 6 précise que les personnes non haïtiennes de naissance ne peuvent être « membres fondateurs ni dirigeants d'un parti ». Dans ce même chapitre, le décret énonce ce que les statuts du parti doivent obligatoirement indiquer.

Quelques exemples suffisent à montrer les multiples difficultés à surmonter pour qu'un parti soit légalement reconnu. Il faut aussi mentionner les catégories de membres, les motifs d'exclusion, la fréquence des réunions, les sanctions contre un membre, etc. Et finalement, si le parti est reconnu par le ministère de la Justice, il n'obtient qu'une « reconnaissance provisoire » (art. 13), qui se distingue de ce que le décret appelle une « reconnaissance légale ». Pour être légalement reconnu, le parti doit justifier un nombre minimum de 5 000 membres adhérents avec possibilité pour l'État de vérifier si ces adhérents existent réellement.

On peut donc déduire que le pouvoir supporte comme un pis-aller le principe de l'existence de partis politiques. Dans les considérants, on mentionne que la loi du 9 juin 1985 (publiée donc sous le régime de la dictature de Duvalier) « ne correspond plus aux conditions actuelles », sans que soient précisées ces conditions. Or, il s'agit bien d'un contexte de demande de démocratisation du pays qui commençait à s'exprimer depuis les années 1980 et qui a abouti au renversement de Jean-Claude Duvalier.

Dans cette loi du 9 juin 1985, il est explicitement exigé des partis, pour qu'ils soient reconnus, d'accepter l'interdiction de mettre en question la présidence à vie.

Au moment où le décret de 1986 est promulgué, le pays a déjà connu la répression sanglante du 26 avril 1986 d'une manifestation, donc réalisée devant le centre de torture, le *Fort Dimanche*, en commémoration du massacre du 26 avril 1963. En effet, le dictateur François Duvalier avait organisé ce jour du 26 avril 1963, à Port-au-Prince, le massacre de plusieurs familles, dont celles de militaires, sous le prétexte qu'ils auraient cherché à kidnapper son fils, Jean-Claude Duvalier. Des parents avec leurs enfants sont arrêtés, torturés, ou portés disparus, pendant que leurs maisons sont incendiées. C'est en l'honneur de la mémoire de ces victimes que la marche a été réalisée environ deux mois après la chute du dictateur. Cette marche se termine dans le sang (7 morts et de nombreux blessés), devant le *Fort dimanche*, où avaient péri des milliers d'opposants à la dictature.

Entre février et juillet 1986, de nombreux exilés et opposants au régime duvaliériste reviennent au pays alors que se poursuit la fuite des proches du régime et des *tontons macoutes*. Il devient cependant de plus en plus évident qu'il est difficile d'entreprendre les procès contre les grands criminels du régime.

C'est dans ce contexte qu'est promulgué le décret du 30 juillet 1986 : le CNG, ne pouvant s'opposer à l'existence des partis politiques, placera le maximum d'obstacles à leur fonctionnement. Curieusement, aucune allusion à la démocratie comme telle, n'est mentionnée dans le décret. Or, la problématique des partis politiques est intrinsèquement liée au principe de la démocratie et à la perspective de l'alternance du pouvoir.

On comprend difficilement qu'un décret sur les partis politiques ne pose pas le rapport étroit entre l'existence de divers partis politiques -et donc de diverses visions du bien commun- et la démocratie.

C'est ici que nous sommes portés à nous interroger sur ce qui nous paraît pour le moins inquiétant : l'absence de questionnement des partis politiques sur le dessein véritable de ce décret.

Or, qu'est-ce qui paraît réellement sujet à caution ici ? Rien d'autre que ce trait tiré sur le processus de démocratisation alors que, à cette date, le discours de tous les groupes, de toutes les catégories sociales et de tous les partis politiques, se centre sur la démocratie. L'exigence de démocratie est telle que le chef du Conseil National de Gouvernement fait état d'une véritable « bamboche démocratique » à travers le pays.

La notion de *bamboche* en créole connote un moment d'effervescence sans lendemain, comme si la société se serait saoulée de mots au point de croire à ses propres slogans, se prenant ainsi au piège de ses propres illusions. Il faudra attendre environ 25 ans pour que le décret de 1986 soit finalement corrigé et qu'un certain nombre d'articles qui rappellent la dictature soient supprimés.

Comment expliquer, par exemple, que parmi les pièces exigibles pour la reconnaissance d'un parti politique, le pouvoir déclare qu'il est nécessaire de disposer d'au moins 20 membres fondateurs. On découvre ici encore une fois que le pouvoir est loin de comprendre et d'accepter que la création d'un parti politique correspond au principe du droit à l'association.

D'un autre côté, le même décret décide qu'un parti politique ne peut être dirigé que par un Haïtien qui n'a jamais renoncé à sa nationalité. Or, cela semble impliquer que les Haïtiens de la diaspora qui ont adopté une nationalité étrangère, ont trahi leur patrie et que la dictature n'y serait pour rien. Ainsi, les Haïtiens de la diaspora sont pénalisés et ne peuvent participer à la vie politique haïtienne.

La continuité duvaliériste est non seulement assumée, mais assurée et consolidée dans cette mention du rejet de la double nationalité exprimée dans ce décret. Notons que le parti politique qui présente des candidats aux fonctions électives ne dispose que de deux heures d'antenne dans les stations de radio et de télévision d'État lors des campagnes électorales !

De la loi proposée en 2008 à celle promulguée en février 2014

Le texte de loi proposé par les deux chambres en 2008 et 2009, et celui promulgué en février 2014 par le gouvernement Martelly-Lamothe, renforce non seulement la raison d'être des partis politiques dans la mise sur pied de la démocratie, mais également le principe du droit à une opposition démocratique, qui avait été éludé dans le décret de 1986.

Le Gouvernement Martelly-Lamothe a longtemps hésité à approuver une loi qui favoriserait l'existence d'une multiplicité de partis politiques. Sur 60 articles de la loi proposée par les deux chambres en 2013, l'Exécutif a, dans un premier temps, proposé la révision d'environ 40, argumentant qu'ils mettent en question la cohérence juridique et l'harmonisation de la loi avec la Constitution.

Les partis sont traités en pièces rapportées, sans aucune place organique dans le système politique haïtien. La nouvelle loi soulève aussi l'incontournable question du financement des partis qui vise à garantir une relative équité au cours des campagnes électorales. On se trouve devant des pratiques clairement non compétitives, comme si tout pouvoir déjà en place était automatiquement appelé à tirer avantage de sa position.

Diversité des partis et pluralisme politique

Malgré toutes les modifications apportées par les deux textes de loi sur les partis politiques, avalisé par les chambres, la liberté des partis ne paraît pas intrinsèquement liée au principe de la liberté d'association, alors que dans d'autres pays comme la France, la loi sur les partis politiques est liée à la loi sur la liberté d'association de 1901 qui ne permet pas au pouvoir le droit de restreindre le fonctionnement des associations.

En Haïti, le pouvoir exécutif semble craindre les partis politiques comme si ceux-ci mettaient en péril la nation. Selon cette vision, la diversité des partis, donc le pluralisme politique, menacerait l'identité nationale.

Le problème de l'égal accès aux émissions et programmes dans les médias publics est désormais posé. On constate cependant que, depuis au moins une vingtaine d'années, le pouvoir en place (le CNG, Aristide ou Préval) utilise la Radio et la Télévision Nationales comme si ces médias appartenaient exclusivement au pouvoir Exécutif, qui concéderait certaines heures d'antenne aux partis politiques.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

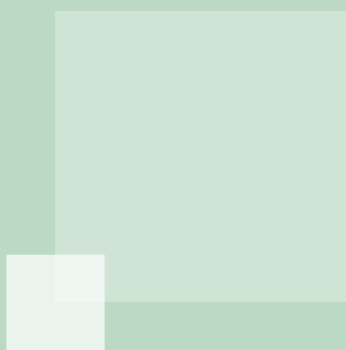


DEUXIÈME PARTIE

**Analyse du fonctionnement
des partis politiques**

Chapitre

2.1.



Les partis et l'indifférenciation idéologique

Laënnec Hurbon

De 1986 à nos jours, nous assistons à une véritable inflation des partis : pas moins de 121 ont été reconnus par le ministère de la Justice. En fait, nous en avons dénombré 144 (voir le chapitre ci-après rédigé par Franklin Midy). Un pays comme la République Démocratique du Congo, l'ancien Zaïre, a vu naître au moins 447 partis politiques après la chute de la dictature de Mobutu !

Objectif : se perpétuer au pouvoir

Cette inflation semble répondre à une très forte demande de participation à la vie politique d'une bonne partie des élites encartées de la gestion des appareils de l'État. En revanche, la population ne peut que rencontrer des difficultés pour savoir à quel parti se rallier.

L'indifférenciation idéologique des partis crée un système dans lequel tous les chats sont gris, ce qui ne permet pas de distinguer un parti d'un autre. Les appellations que se donnent les partis illustrent pourquoi toute tentative de différenciation est, du moins à première vue, vouée à l'échec. Le mot « national » revient au moins 25 fois et il est suivi par « patriote ». D'un autre côté, les partis se ruent sur l'épithète « démocrate », quand ils ne se contentent pas d'être « populaires ».

On pourrait se demander si de nombreux fondateurs de partis ne cherchent pas à se rapprocher du pouvoir par le seul fait d'avoir créé un parti. Une vision magique du pouvoir semble être ici à l'œuvre : « On ne sait jamais... Il suffit d'être sur la scène politique au bon moment ». Justement ce bon moment pourrait être la période électorale.

De fait, nombre de partis sont fondés ou apparaissent sur la scène à l'approche des élections : ils participent au scrutin puis disparaissent jusqu'à la prochaine saison électorale. On constate aussi que la grande majorité des partis considèrent les élections comme une loterie, et non comme un processus démocratique, non truqué.

Certains partis sont préoccupés d'être bénéficiaires d'un financement de l'État. Or, ce financement ne s'obtient que lors des périodes électorales et reste soumis aux intérêts politiques propres du pouvoir en place. Mais le titre d'ancien candidat à la présidence peut être une source de rente symbolique.

Un jeu politique faussé

Certains indices semblent indiquer que les leaders eux-mêmes sont peu intéressés par les partis en tant que tels, une fois qu'ils ont accédé au pouvoir. Pourquoi ? Tout démontre que lois électorales et les lois sur les partis sont transgressées de manière systématique, sans susciter de véritables protestations et, encore moins, de poursuites juridiques comme pour rappeler à ceux qui pourraient s'illusionner sur l'importance des partis politiques, qu'ils sont dans l'erreur.

Observons le mode de création de certains partis: depuis plus de 20 ans, les présidents en exercice créent leur propre parti: Aristide fonde *Fanmi Lavalas* ; Préval, parvenu au pouvoir avec la plateforme appelée *Lespw* monte un nouveau groupement politique : *INITE* ; Martelly porté au pouvoir sous la bannière du parti *Répons peyizan*, crée le Parti Haïtien *Tèt kalé*.

On passe ainsi allègrement d'un parti à un autre, sans qu'il soit question d'orientation idéologique. Pour créer ces partis présidentiels le pouvoir n'hésite pas à « débaucher » les membres et des parlementaires des autres partis. Fort de ces paramètres l'Exécutif peut s'imaginer s'installer à vie ou commencer très tôt à préparer sa pérennité, d'autant plus qu'il dispose des leviers du pouvoir, très efficaces au moment des joutes électorales. Cette propension à exercer une mainmise sur les élections, explique que de nombreux

leaders de partis aient de la peine à croire en la possibilité d'avoir des élections non frauduleuses. De fait, les batailles extrêmement longues et âpres autour des juges électoraux témoignent d'une difficulté particulière à admettre le principe de l'impartialité des conseils électoraux. Comme par hasard, en 25 ans, le pays a connu pas moins de 16 conseils électoraux provisoires. Car il appartient à chaque gouvernement de savoir nommer les bons conseillers. C'est sans doute une des raisons qui expliquent le nombre élevé d'élections -présidentielles ou législatives- contestées : 1988, 1993, 1995, 1997, 1999, 2000, 2006, 2009, puis 2010.

On remarque également que les lois électorales sont fort peu appliquées à la lettre. Le Général Namphy avait décidé, lors des élections de 1988, qu'un sénateur ou président pouvait être élu au premier tour avec une majorité relative, alors que la Constitution en vigueur prévoyait exactement le contraire : la majorité absolue sinon deux tours.

Plus tard, en 2006, René Garcia Préval est déclaré élu au premier tour grâce à l'intervention de la communauté internationale qui estime non nécessaire un deuxième tour. De même, là où la loi électorale prévoit qu'un candidat qui a été responsable des deniers publics doit obtenir un certificat de décharge, l'Exécutif dispense le conseil électoral d'appliquer cet article.

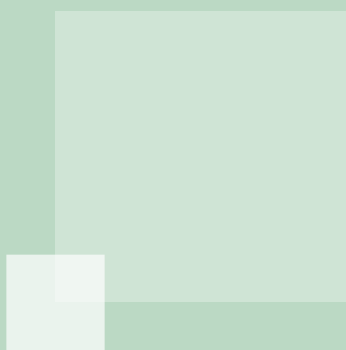
On peut aussi mentionner le cas de la double nationalité qui tantôt est évoquée pour refuser un candidat, tantôt est passé sous silence selon que le candidat est bienvenu ou non. Par ailleurs, la loi sur la reconnaissance légale des partis par le ministère de la Justice, les conditions de financement des partis ainsi que les heures d'antenne prévues, sont rarement respectées.

Tout semble concourir à montrer que le jeu politique est faussé : perte de confiance dans les partis, perte de confiance dans l'État. On pourrait parler de cercle vicieux : d'un côté, la suspicion jetée à l'avance sur les partis et, de l'autre, le très faible appui de l'État à la légitimation des partis politiques. Il appartient non pas à l'État, mais au libre jeu démocratique de décider du sort des partis trop faibles pour survivre.

Nous montrerons, dans un premier temps, les liens existant entre le fonctionnement des partis et les institutions électorales. Ensuite, nous essaierons de situer les partis et plateformes politiques dans l'arène politique de 1979 à nos jours.

Chapitre

2.2.



Partis politiques aux élections en Haïti : représentation, légitimité et métier politique

Franklin Midy

Notes préliminaires

L'étude qui suit porte sur les partis politiques et la démocratie en Haïti, plus précisément, sur leur représentativité démocratique, leur légitimité politique et le métier politique.

Elle a choisi d'aborder les questions posées de façon concrète, à partir des performances électorales des partis politiques concernés aux différentes élections présidentielles qui ont eu lieu dans le pays de 1988 à 2010.

Pour avoir les informations nécessaires sur ces partis politiques et des données statistiques fiables sur les élections, on a spontanément cherché du côté du Conseil électoral provisoire, la source toute désignée où les obtenir. Il a été vite compris que s'obstiner à chercher du côté de cette source, en principe incontournable, c'était prendre le risque de mourir de soif. Les entrées vers cette source première sont toutes restées fermées, l'une après l'autre, quelque soit la porte empruntée. Finalement, j'ai dû prendre un chemin plus long, pas toujours assuré, celui de l'inforoute et des sites web.

Les données agrégées utilisées pour la construction des tableaux sur les partis politiques et les résultats des élections viennent de rapports d'observateurs étrangers et de sources électroniques diverses, tels que les sites de Georgetown University-OEA, de Haitipolicy, de Wikipedia, etc. (Pour les références à ces sources secondaires,

voir la section de la Bibliographie, sous-titrée « **Sources des données sur les partis politiques et les élections** ».

À noter qu'il arrive que les données sur la participation électorale, disponibles dans les diverses sources secondaires consultées, varient d'une source à l'autre. Ainsi les données archivées par IDEA (<<http://www.idea.int/>>) sur cet objet, présentent parfois des différences notables avec celles colligées dans certains tableaux de l'étude. Or, il aurait été facile de lever l'incertitude entourant l'exactitude des données des sources secondaires, si on avait eu accès à la source originale, qu'est en principe le CEP.

Il convient de faire remarquer à ce propos que les informations d'intérêt public recueillies par des organismes de l'État, devraient rester accessibles au public, en vertu du droit à l'information. Aussi, les données sur les élections colligées par le CEP devraient-elles être archivées durablement et rester toujours disponibles aux journalistes, aux enseignants et aux chercheurs pour information, enseignement, études éventuelles sur le processus d'institutionnalisation des partis politiques et de démocratisation de la vie politique en Haïti. Dans ce but, le CEP pourrait utilement créer en son sein un poste de documentaliste chargé de classer et d'archiver les informations et les données collectées d'une élection à l'autre sur les partis politiques et les résultats des élections.

Question de recherche et perspective d'analyse

Que donnent à voir et à penser les données indicatives sur les partis politiques et les données statistiques sur les élections tenues en Haïti depuis 1988 ? Plus précisément, que nous disent-elles et quelles questions soulèvent-elles concernant le métier, la représentation et la légitimité politique en Haïti ?

Reconnaissons de prime abord, avec Max Weber, que dans l'État moderne démocratique la politique s'est peu à peu développée en une entreprise, dont la façon de fonctionner est analogue à celle d'une entreprise économique privée (Weber, 2003). Dans cette perspective, les partis politiques sont compris comme le cadre et les gestionnaires de l'entreprise politique, lui fournissant dirigeants, cadres, personnel d'administration et stratégies d'action.

On peut considérer tels les partis politiques haïtiens, bien qu'ils soient, il faut le souligner, en régime de transition vers la démocratie. Cette perspective théorique wébérienne sera

exposée après la présentation des partis politiques, avant l'examen de leurs performances électorales relatives aux élections présidentielles tenues dans le pays après la chute de la dictature à vie des Duvalier.

Mais, avant d'entreprendre l'examen des renseignements sur ces partis et des données statistiques sur ces élections, commençons par présenter brièvement le cadre historique, légal et international des pratiques électorales des partis politiques haïtiens.

Les partis politiques interviennent sur la scène électorale sur l'arrière-fond de la revendication universelle des libertés civiles et politiques, en opposition à la dictature répressive des Duvalier. Plus important, et politiquement plus significatif, eu égard à l'enjeu démocratique, à l'arrière-plan de leur action défile la demande forte de changement social comme alternative au système social d'exclusion massive. Sous la poussée combinée des luttes démocratiques, anti-dictatoriales, des organisations politiques et des luttes sociopolitiques des mouvements sociaux, la dictature a été renversée en 1986, les libertés civiles et politiques restaurées.

Le mouvement pour le changement et la démocratisation de la société en est sorti renforcé. La Constitution de 1987 a consacré ces conquêtes, réaffirmant la « *fondamentale* » des droits humains, fondant en droit l'association de partis politiques, et appelant à « *implanter la démocratie qui implique le pluralisme idéologique et l'alternance politique...* » (Constitution d'Haïti, 1987).

Après le renversement du régime dictatorial des Duvalier, Haïti entre dans une période dite de « *transition démocratique* ». Une période qui dure encore... trop longtemps, et qui a vu apparaître successivement une diversité de partis ou entreprises politiques.

Comme prescrit par la nouvelle constitution de 1987, les autorités provisoires ont lancé la même année le processus électoral et laissé le Conseil électoral provisoire (CEP), habilité pour le faire, entreprendre les premières élections présidentielles démocratiques dans le pays. Pour surveiller le jeu et garantir la validité du scrutin, la Communauté internationale (CI) ¹ a fait en sorte que des commissions d'observation internationales soient sur place les yeux critiques de l'OEA, de l'ONU, des Pays amis d'Haïti. C'est ainsi que, pour raisons de facilitation et de validation dernière du jeu électoral, la CI s'est posée et imposée, dès le début, comme l'acteur incontournable.

Pour comprendre et analyser le jeu et l'enjeu électoral, avec ses résultats prévisibles et ses surprises inattendues, il convient de compter les acteurs impliqués et de prendre en compte leurs mises ouvertes sur la table, de même que leurs coups cachés sous la table.²

Les acteurs du jeu électoral

Le pouvoir en place

Nommons d'abord le pouvoir en place. La pratique montre qu'il n'a jamais consenti de bon cœur à ce jeu libre. Il tente de le manipuler, quand il n'arrive pas à l'empêcher. Le Conseil National de Gouvernement (CNG) militaire résista aussi longtemps qu'il le put, à l'obligation d'organiser les élections prescrites par la Constitution. Quand il dut, sous la pression de luttes citoyennes, donner le feu vert pour l'organisation des comices, vite il se ravisa, puis écrasa dans un déluge de feu rouge les premières élections démocratiques de novembre 1987.

Les partis politiques

Viennent ensuite, comme acteurs importants, les partis politiques. Leur comportement au jeu est tout, sauf toujours transparent. Mise à part l'élection de 1990, ils ont tous, ou presque, pour des raisons propres à chacun, boycotté toutes les élections présidentielles. Qui, à cause de manœuvres frauduleuses, réelles ou appréhendées, dont ils accusent le pouvoir en place. Qui, à cause du silence, qu'ils désapprouvent, des partis classés plus importants, à leurs appels de conférence nationale des partis politiques, où devrait être, selon eux, négociée entre tous, petits et grands, la question des voies et moyens de la prise du pouvoir et des modalités de partage de ce pouvoir une fois conquis. Qui, simplement par peur d'un échec cuisant dans une course contre un adversaire plus fort, dans laquelle les mises respectives de chacun donnent d'avance l'autre vainqueur.

La Communauté internationale

Un troisième acteur très important, c'est la Communauté internationale. Acteur reconnu incontournable, la CI s'est constituée l'arbitre du jeu électoral, l'examinatrice finale des résultats et le juge dernier de la validité du scrutin.

Le Grand électeur

Le dernier acteur du jeu, qui devrait en être, en régime démocratique, considéré comme le premier et le plus important, c'est le Grand électeur ou la population électorale. Or, nous venons de laisser entendre qu'il est tenu pour presque rien par les trois autres acteurs.

Le Pouvoir en place n'en tient tout simplement pas compte. Qui ne se rappelle la question troublée du général Namphy le lendemain de l'écrasement dans le sang des élections de 1987, outré de se voir accuser d'empêcher le peuple de choisir les dirigeants du pays : « Depi ki lè pèp te konn bay pouvwa ? » (Depuis quand donc c'était le peuple qui faisait les chefs, qui était à la source de leur pouvoir ?)

Pour ce qui est des PP, beaucoup d'entre eux ne voient dans la population électorale qu'une masse de manœuvre et un marchepied vers le pouvoir.³ Ceux-là comptent peu sur le peuple électeur. Ils comptent, surtout, pour se faire jucher jusqu'au sommet du pouvoir, sur les puissances réelles du jour, hier l'armée, aujourd'hui les « Pays amis » d'Haïti. Quant à la CI, nous verrons ci-après qu'elle ne voit point de problème à déclarer une grande victoire de la démocratie une élection à laquelle ont participé à peine 20% des électeurs. Ah ! Démocratie, vain mot retourné *devan dèyè* (à l'envers) !

Les partis politiques sur la scène électorale

Ils sont relativement nombreux sur la scène électorale. Mais, c'est un phénomène partout observé dans les pays où ont longtemps sévi la dictature et la tyrannie. Dans la phase de transition vers la démocratie bourgeonnent 100 partis et plus, annonçant, pourrait-on croire, une sorte de printemps politique. En général, également partout observé, tous ces bourgeons ne s'épanouissent pas en branches politiques viables.

Tableau 2.2.1. Croissance des partis politiques (1986-1990)

Périodes électorales	Nombre de PP fondés	Total cumulatif
Avant 1986	4	4
1986-1990	31	35
1991-1995	22	57
1996-2000	12	69
2001-2003	1	70
2004-2006	32	102
2007-2010	42	144

Source : Auteur

Le taux de natalité des partis politiques est très élevé, comme le laisse bien voir le Tableau 2.2.1. et bien faible le taux de mortalité. Quelques 140 partis politiques sont apparus sur la scène électorale de 1986 à 2010, compte non tenu des plateformes de durée d’une seule élection, nées juste avant une élection et mortes juste après cette élection. De ce nombre sont aujourd’hui absents de la galerie des partis politiques seulement trois ou quatre, disparus peut-être avec leurs chefs-propriétaires. Il est facile d’observer dans le tableau complet des partis et plateformes politiques (voir Annexe II), les périodes qui sont favorables à leur mise au monde : en général, ils apparaissent en grand nombre aux temps proches des élections. On peut donc distinguer six périodes de croissance de partis politiques, correspondant aux six temps proches des élections présidentielles tenues depuis 1986.

À la première période électorale (1986-1990) sont montés sur la scène quelques 35 partis politiques, en prévision de leur participation aux élections de 1987. Deux d’entre eux sont nés au pays, en 1979, sous la dictature des Duvalier. Deux autres, nés dans la diaspora, l’un en 1979 et l’autre plus tard, sont entrés au pays en 1986, pour être aux côtés des compétiteurs du milieu dans la course électorale projetée.

Deux autres partis sont venus des temps d’avant-Duvalier. 26 de ces 35 partis politiques ont présenté leur candidat à l’élection présidentielle de 1990.⁴ Mais, plus de la moitié d’entre eux, disqualifiés par le CEP, n’ont pas pu participer au jeu. À noter, pour une évaluation mesurée de l’importance relative du pic de croissance des partis politiques

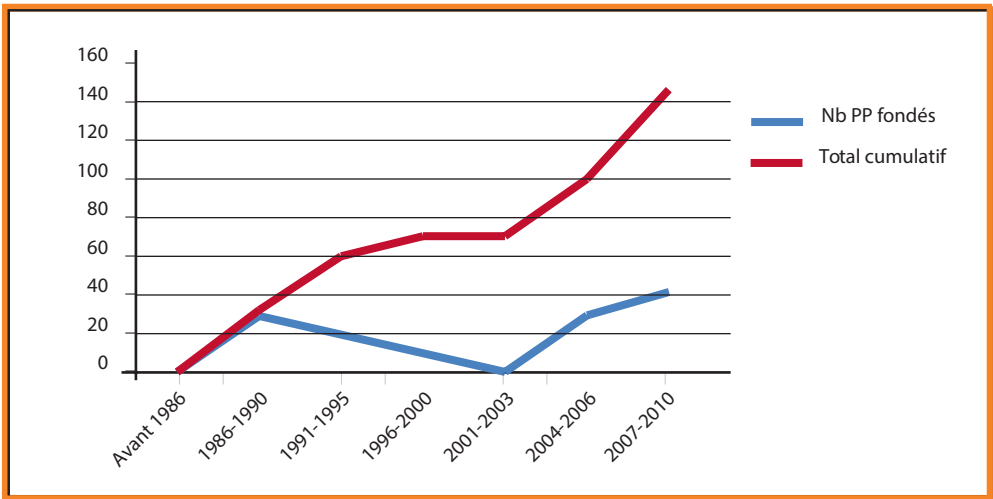
durant la période 1987-1990, que l'élection de novembre 1987 a été brutalement interrompue par l'Opération Massacre de l'armée.

À la seconde période (1991-1995), le taux de natalité baisse un peu : 22 nouveaux partis voient le jour. Il baisse encore à la troisième période (1996-2000) avec seulement 12 partis apparus à la pointe du jour. Puis s'est mise en pause la logique qui engendre les PP ; un seul naît à la quatrième période (2001-2003), le REPAREN de Judy C. Roy, au temps du pouvoir sans partage de Fanmi Lavalas.

Après la mise en quarantaine par la CI au début de 2004 du président mal-élu, la scène électorale, un moment barricadée et au sommeil, se réveille et se remet à s'animer et à s'agiter : 32 nouveaux PP accourent à la cinquième période électorale (2004-2006) et 42 autres à la sixième et dernière période (2007-2010).⁵ Comme l'attestent les chiffres et le montre le graphique 2.2.1. la croissance des PP a été constante, mais en montagnes russes.

Figure 2.2.1. Croissance des partis politiques (1986-2010)

Source : Auteur



La courbe de croissance des partis par période est fort révélatrice. Elle croît en période de libre jeu politique, mais dégringole en période de fermeture de l'espace politique. Après l'arrivée au pouvoir du courant Lavalas en 1990, elle décroît sans cesse, jusqu'à

atteindre presque le seuil zéro entre 2001 et 2003, au temps du « tout pouvoir » de *Fanmi Lavalas*.

Mais la courbe du cumul des PP fondés aux différentes périodes montre que leur croissance, toute en montagnes russes qu'elle soit d'une période à l'autre, augmente progressivement : 31 partis politiques en 1986–1990, 32 en 2004–2006, 42 en 2007–2010, un sommet ! Sommet qui sera dépassé à la période suivante (2011–2015) ? Puisse le *Bondye des kreyen vivan* (le dieu des chrétiens), et aussi le vieux démon politicien, en garder Haïti ! Sinon, il se pourrait qu'on ait à subir l'embouteillage politique sur la piste de course au pouvoir à la capitale, comme on subit déjà l'embouteillage routier à Port-au-Prince.

La courbe de croissance des partis politiques

Noter la tendance forte des partis à surgir sur la scène politique la veille ou l'avant-veille des élections présidentielles. Ils entrent et se mettent en scène à l'heure des élections. Entre deux périodes électorales, la plupart entrent en hibernation. Certains « chefs » de partis peu connus en profitent pour se refaire un nouveau leadership à la tête d'un autre parti au nom nouveau. Tout se passe comme si on avait affaire à des partis créés spécialement pour les élections présidentielles, apparemment indifférents à la priorité de l'heure, soit l'instauration d'un régime démocratique durable et, dans ce but, la formation et l'institutionnalisation d'une véritable *classe politique*.

La courbe de croissance des PP fondés de 1986 à 2010 rend visible cette tendance forte. Ce temps d'élections présidentielles se divise en six périodes électorales, qui donnent chacune à voir la tendance à l'œuvre.

1986–1990 : Fondation de 31 PP, dont 16 la veille de l'élection présidentielle de novembre 1987 (écrasée dans le sang par l'armée) et 11 autres la veille de celle réussie de décembre 1990. L'élection officielle de janvier 1988 préparée et contrôlée par la même armée « massacreuse » d'élections libres, est boycottée par presque tous les PP en lice en 1987 et par l'écrasante majorité des électeurs et des électrices. Le taux de participation électorale en 1988 a été estimé à 5% environ.

1991–1995 : Création de 21 nouveaux PP, dont 14 l'année précédant l'élection de 1995. Noter que le mandat du président Aristide, élu en décembre 1990, et le processus

démocratique sont interrompus en 1991 par le putsch du général Raoul Cédras. Ce coup d'État militaire bénéficie de l'appui de l'oligarchie haïtienne et de la complicité de la CIA (Midy, 1997).⁶

Le retour à l'ordre constitutionnel et au jeu démocratique a lieu en 1994, grâce à la décision politique du président Clinton et l'intervention armée du gouvernement américain. Retour au pouvoir du président démocratiquement élu, et retour en force sur la scène politique de la mouvance *Lavalas*, encore plurielle à ce moment-là. Mouvance politique à plusieurs voix, bientôt réduite à une « famille *Lavalas* » fermée et monocorde, formée des seuls « pitit lejitim » (enfants légitimes) de l'*Opération Lavalas* ; donc préalablement expurgée des « enfants » jugés illégitimes par le père de famille.⁷

L'élection présidentielle de 1995 est boycottée par la plupart des partis politiques opposés ou étrangers à la mouvance *Lavalas*. Ces derniers allèguent que le jeu électoral est au départ truqué en faveur de René Préval, donné pour le « frè marasa » (frère jumeau) du président sortant, Jean-Bertrand Aristide. Préval était réputé alors *pitit lejitim* de ce qui allait prendre, quelque temps après, le nom réservé de *Fanmi Lavalas*.

La piste de course étant désertée par les autres compétiteurs, Préval emporta haut la main la victoire —trop haut, certes, pour être applaudi en démocratie— avec un bien enregistré 87,9%, pas nécessairement bien compté.

1996–2000 : Formation de 12 nouveaux PP, dont 7 l'année précédant l'élection de 2000. Second ralentissement de la production périodique de PP. Le premier ralentissement fut constaté à la période de 1991–1995. *Fanmi Lavalas* continue de renforcer sa domination dans l'arène politique. Une domination qui devient totale aux élections de 2000.

Grâce à une manœuvre de calcul peu sophistiquée (Morrell, 2000), *Fanmi Lavalas* réussit à faire main basse sur le butin électoral : d'un côté, en raflant tous les postes en jeu au Sénat et, de l'autre, en affichant un score de parti unique à la présidentielle (91,7%), un score absolument impensable en régime démocratique.

Du boycottage de l'élection, une partie de l'opposition politique et civile passe à la contestation ouverte des résultats du scrutin, puis à la résistance organisée au pouvoir qui en est issu. Alléguant un risque croissant de déstabilisation du pays —de remise en cause donc de la Mission internationale des Nations Unies de stabilisation d'Haïti (MINUSTAH)— les « Pays amis » d'Haïti de la CI jugent prudent d'éloigner le présumé

fauteur de trouble et de le mettre en sécurité à l'étranger. L'Opération Coup de force pour la Démocratie, un oxymore, ouvre à nouveau un espace favorable à l'engendrement de partis politiques.

2001–2003 : Un seul parti politique, le REPAREN de Judy C. Roy, paraît sur la scène, durant la période d'occupation entière du pouvoir par *Fanmi Lavalas*, une période de glaciation politique. Les aspirants potentiels au pouvoir, au courant de l'intention déclarée de l'occupant de la Place de la garder encore pour longtemps (Midy, 2001 : 95, note 31), auraient-ils jugé plus sage de ranger leurs ambitions au frigo et d'attendre des jours meilleurs pour la compétition ?

2004–2006 : Les naissances de PP reprennent et dépassent le niveau de natalité de 1986–1990 : ils sont 32 nouveaux venus, dont une partie toute prête à s'engager dans la course électorale de 2006. La participation des partis est nombreuse, 35 coureurs au départ. Mais, à l'étape d'évaluation des performances au 1^{er} tour, on ne s'entend pas sur le mode de comptage des voix. La CI s'en mêle. C'est l'embrouille et la brouille ; le 2^e tour est boycotté.

2007–2010 : La natalité à la hausse de PP continue de plus belle, elle atteint un sommet record : 42 nouveaux compétiteurs viennent grossir le rang des aspirants au pouvoir suprême. Des candidats déclarés, 33 se présentent à l'examen de passage du CEP pour leur validation à l'élection de 2010. De ces prétendants, 15 échouent à l'examen.

Entre temps, des rumeurs se répandent et grossissent, qui dénoncent un complot du pouvoir en place en faveur du candidat de *INITE*. Ce nouveau parti est une branche séparée de Fanmi Lavalas, issue de l'opération chirurgicale de séparation des deux *frè marasa*. Au milieu de ces rumeurs, la cloche du CEP et de la CI sonne, donnant aux pugilistes politiques le signal d'entrer dans le ring et d'engager le combat.

Le 1^{er} tour terminé, les résultats proclamés sont contestés. Reprend la discorde entre « l'Opposition », « l'Exécutif », et « la Communauté Internationale » qui s'est donné, comme à l'habitude dans de pareils cas, le rôle d'arbitre du jeu. Le 2^e tour, au niveau présidentiel, est boycotté par la plupart des pugilistes. Boycott aidant, un des deux finalistes vainc sans grand combat, et triomphe sans grande gloire, élu qu'il est par seulement 15,21% de la population électorale (Cf. ci-dessous Tableau 2.2.8 et Figure 2.2.3).

Les noms des partis politiques

Les noms choisis pour les partis politiques reflètent l'abondance et l'exubérance de leur nombre. Mais, comment sont-ils choisis ? Y aurait-il une logique sous-jacente qui rendrait compte de leur choix ?

On pourrait penser, à bien y prêter attention, que des imaginaires générateurs de noms particuliers de PP sont à l'œuvre aux diverses conjonctures politiques. Autrement dit, dans chaque conjoncture, les fondateurs de PP partageraient avec la société ou, plus précisément, avec les couches sociales auxquelles ils appartiennent, une certaine vision de la situation politique qu'ils vivent, des problèmes qu'ils confrontent et des solutions qu'ils préconisent ; ils auraient aussi en partage avec leur milieu social des appartenances politiques et idéologiques (Castoriadis, 1975). Comme cela arrive pour le choix des prénoms d'enfants à différentes époques, les procréateurs de partis politiques auraient à leur portée, aux différentes périodes, une banque de matrices de noms de PP, à partir desquelles ils préparent un nom singulier pour leur propre parti.

Dans cette perspective, distinguons la conjoncture anti-duvalériste des années 80, qui informe les visions, les enjeux, les objectifs de la première période électorale (1986–1990). Dans cette période, on luttait avant tout contre le régime des Duvalier, alors dénoncé comme étant dictatorial-macoute, antinational et socialement rétrograde. Citoyens et citoyennes, groupes sociaux, partis d'opposition proposaient en ce temps-là, comme alternative politique, un régime autre, de caractère démocratique, nationaliste/national, et/ou progressiste. Les noms des PP de cette période, pris ensemble, traduisaient ces préoccupations, ces enjeux et ces orientations.

Mis de côté les noms des deux partis d'avant Duvalier, MOP (Mouvement des Ouvriers et des Paysans) et PAIN (Parti Industriel et Agricole), 15 des 29 partis politiques de la période sous examen ont dans leur nom le marqueur « nationaliste/national », qui les distingue des autres partis ; 13 autres ont le marqueur distinctif « démocratie » ou « démocratique » ; les noms de 4 autres sont marqués et distingués par l'adjectif « progressiste ».

Fait exceptionnel, un des partis politiques a réussi à rassembler dans son nom les trois marques d'identification et de présentation de soi : c'est le RDNP, le *Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes*. Et, la cerise sur le gâteau, les deux plateformes des parties en lice, créées pour la compétition finale aux élections de 1990, affichent les

mêmes trois marques distinctives dans leurs noms : ANDP, Alliance *Nationale* pour la *Démocratie* et le *Progrès* ; FNCD, Front *National* pour le *Changement* et la *Démocratie*. Évident : l'imaginaire politique de la *démocratie nationale progressiste*, est l'imaginaire dominant de la période.

Bien entendu, il y a d'autres imaginaires générateurs de noms de partis politiques. Tel l'imaginaire religieux, qui rend compte du qualificatif « chrétien » dans les noms de six partis politiques. Tel l'imaginaire néo-duvaliériste, qui génère des noms de partis identifiés et distingués par les vocables « ralliement », « union », « unité » ; vocables eux-mêmes spécifiés par l'ajout de l'adjectif « national » : « ralliement national », « union nationale », « unité nationale » ; on y retrouve le fantasme de Duvalier père et de ses fidèles idéologues d'être « le drapeau » de « la majorité nationale » et les représentants « authentiques » du peuple haïtien.

Pour terminer l'examen des noms des partis politiques de la période 1986–1990, revenons aux deux partis de l'époque d'avant-Duvalier, le MOP (1946) et le PAIN (1956). Dans leur cas aussi joue la même logique générale, qui règle le choix des noms des partis politiques. À l'époque, l'imaginaire de la dite « Révolution de 1946 » travaille les esprits, soit qu'on s'y rallie, soit qu'on s'en distancie. Le MOP, partisan, se désigne *Mouvement des Ouvriers et des Paysans*, tandis que le PAIN, non adhérent, s'appelle plutôt *Parti Industriel et Agricole*. Les deux noms de ces PP expriment une même préoccupation, celle du développement économique d'Haïti dans la conjoncture de l'après-seconde guerre mondiale.

C'est leur regard sur le problème et la solution qu'ils proposent qui diffèrent : le MOP les regarde et les voit dans le filtre des producteurs (ouvriers et paysans), sous la figure concrète des travailleurs, tandis que PAIN les regarde et les voit dans le registre de la production, sous la notion abstraite du travail. Pour le reste, *se 50 kòb ak 2 gouden*, c'est du pareil au même.

Il n'est pas nécessaire, ni possible ici, faute d'espace dans le cadre d'une contribution à une étude limitée sur les partis politiques, de se livrer à un examen aussi complet et aussi fin des noms des PP des autres périodes. Il suffit de réitérer qu'ils s'expliquent par la même logique générale génératrice de noms et d'identifier la conjoncture particulière de chacune des périodes suivantes, qui informait la vision et l'action des partis politiques.

La période 1991–1995 est marquée par les luttes démocratiques contre le putsch militaire pour le retour à l'ordre constitutionnel. Les nouveaux PP qui apparaissent se déclarent « pour le développement d'Haïti » ou autre programme similaire, en prenant soin de l'afficher dans leur nom. L'enjeu économique domine. Le retour au pouvoir de la *Famille Lavalas* sur les ailes d'une intervention militaire américaine aéroportée clôturé cette période.

La période suivante est marquée, notamment, par la consolidation du courant *Lavalas* dans l'appareil étatique. Réveil *en* même temps de la mouvance duvaliériste, qui délègue sur le front politique deux ou trois bataillons avec, apparemment, des munitions fort modestes. Après l'écartement du pouvoir en 2004 par la force étrangère du père de *Fanmi Lavalas*, on assiste au retour en grand nombre, avec les 32 nouveaux PP, des principaux enjeux de la première et de la deuxième période : démocratie, changement et renouveau, développement économique et progrès.

La période 2007–2010 est dominée par le constat d'échec du courant *Lavalas*, fait par des acteurs de plus en plus nombreux du mouvement social pour le changement. Que constatent-ils ? Une vérité difficile à admettre : le courant *Lavalas* a finalement conduit le pays sur des chemins de travers, loin des objectifs du mouvement social, comme l'atteste la sortie de scène en catastrophe de la *Famille Lavalas* restreinte ou élargie : renvoi expéditif du pouvoir de *Fanmi Lavalas* en 2004, mise à la porte de *Inite* en 2010. Dans cette conjoncture sont fondés des partis politiques nouveaux, qui portent des projets alternatifs et des noms créoles, qui se désignent aussi, par les noms qu'ils se donnent, comme des représentants ou des porte-paroles du « peuple ».

La langue des noms des partis politiques

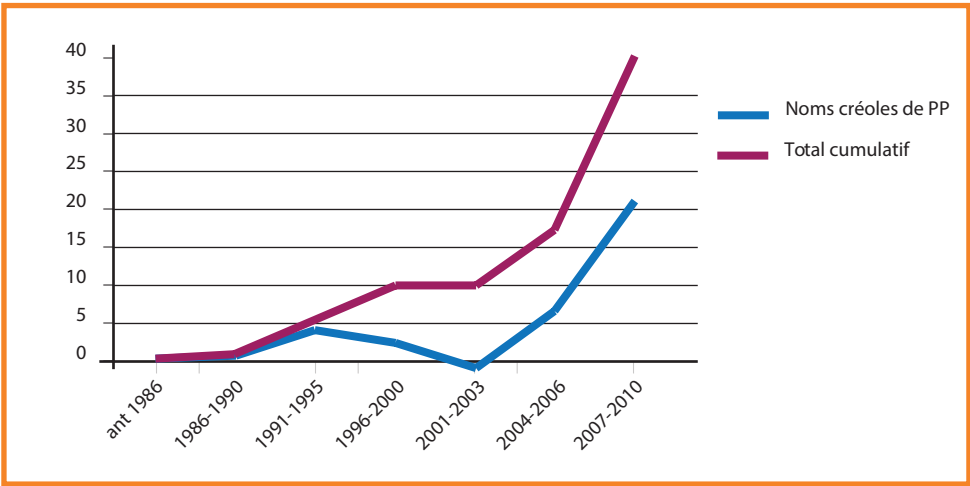
Dernière remarque marginale, la langue révèle une sensibilité politique nouvelle en train de naître. Les noms des PP s'épèlent de plus en plus en créole, la seule langue parlée couramment par l'écrasante majorité de la population éléctrice. Serait-ce là un signe que les professionnels de la politique prennent de plus en plus conscience que le créole doit s'imposer comme langue de communication obligatoire entre la population créolophone unilingue et tout parti politique qui veut être, dans la pratique, son porte-parole et son représentant reconnu. Autrement dit, le créole serait sans conteste la langue d'usage obligée des partis politiques soucieux d'entrer en communication avec le peuple

créolophone unilingue majoritaire, désireux de se faire entendre et de se faire reconnaître par lui. Préoccupés donc de se construire ainsi une légitimité politique.

En somme, la langue de communication habituelle des PP haïtiens est un critère infaillible de jugement concernant leur caractère effectivement démocratique ou non. Le créole est actuellement le seul médium disponible aux partis politiques, qui leur permette, d'un côté, de présenter à la population électorice leurs options politiques, et de l'autre d'entendre les vues et les intérêts propres exprimés et présentés à eux par cette même population, dont ils se donnent pour les « leaders » et les « représentants ».

Bien sûr, des noms de partis en créole ont existé dès le début du processus de transition vers la démocratie, portés précisément par les partis issus du mouvement social pour le changement, mais comme exception, dans la marge des noms français dominants. Il est possible de tracer, à partir du tableau de croissance des PP mis en annexe (voir Annexe II), la courbe de progression de cette sensibilité politique nouvelle exprimée par l'usage respectueux du créole à l'adresse du Grand électeur créolophone unilingue.

Figure 2.2.2. Progression des noms en créole de partis politiques et plateformes (1986–2010)



Source : Auteur

17 noms de partis en créole de 1986 à 2006. Puis, en un court laps de temps, 24 noms créoles durant la dernière période (2007–2010), presque une fois et demie le total des cinq premières périodes. C'est toutefois peu, 41 sur les 144 noms de partis enregistrés. Des 16 plateformes formées depuis 1986, on compte juste un quart de noms créoles.

Le métier politique

La politique comme entreprise

Nous l'avons déjà dit en passant, la politique, en tant que profession analysée par Max Weber, est une entreprise. Et le parti en est le gestionnaire. Weber précise qu'on peut « faire de la politique » à titre de profession secondaire ou principale, et qu'il y a deux manières de faire de la politique sa profession : vivre « pour » la politique comme profession secondaire, ou bien vivre « de » la politique comme profession principale.

Vit « de » la politique, qui cherche à en faire une source permanente de revenus. Seuls peuvent se permettre de vivre « pour » la politique, ceux qui sont indépendants de fortune ou les idéalistes rêveurs d'un monde nouveau. En Haïti, et ailleurs, dans les pays aux horizons fermés, du point de vue politique comme sur le plan économique, la politique est plutôt vue par beaucoup comme une porte d'entrée dans le présent et vers l'avenir. Profession secondaire ou principale, on la pratique ici et là, en général, pour « en » vivre, non pas pour vivre « pour » elle.

La politique faite entreprise « réclame une formation à la lutte pour le pouvoir et aux méthodes de cette lutte ». Le parti assume cette tâche, assure la formation (Weber : 142).

Comment les professionnels, quel que soit le pays observé, arrivent-ils à *vivre de la politique* ? « Toutes les luttes de partis ne sont pas seulement des luttes pour des buts fondamentaux, répond Weber, mais avant tout pour la disposition des postes ». Beaucoup de partis, a-t-il observé, notamment en Amérique, sont de « purs partis de chasseurs de postes ». Dans les anciennes colonies espagnoles, il a remarqué que « ce qui est en jeu dans les prétendues « élections » (sic) comme dans les prétendues « révolutions » (sic), c'est toujours la mangeoire de l'État à laquelle les vainqueurs souhaitent être nourris ».

Aussi politiciens et partis, en général, sont-ils portés à « traiter l'État et les charges de la fonction publique comme un pur institut d'approvisionnement en prébendes ».

Pour ce qui est d'Haïti, on devine que Weber aurait pu sans hésiter reprendre le refrain dénonciateur de jadis de Radio Haïti Inter : « *Machin Leta, gaz Leta...* » (Biens de l'État, véhicules, essence...). L'État est pris pour une mangeoire à laquelle se nourrissent les vainqueurs au pouvoir (Weber : 135-137).⁸ L'entreprise politique engendre la corruption et l'abus de pouvoir.

C'est là un problème qui affecte tous les pays. Haïti n'est pas une exception. En Haïti, cependant, le problème universel est doublé d'un problème spécifique. Ailleurs, dans les démocraties modernes, le problème est reconnu comme étant un MAL, et il est combattu comme tel, par la Loi et l'État de droit, par des mécanismes institutionnels aptes à le contrôler, sinon le juguler. Le principe de la séparation des pouvoirs en est un et l'institution d'une fonction publique spécialisée, non soumise au bon vouloir des chefs politiques, en est un autre.

Mais, en Haïti, il n'y a pas de garde-fou institutionnel contre l'arbitraire du pouvoir toujours aux aguets, contre la tentation permanente de la tyrannie.⁹ Pour une bonne partie du monde politique, la gent politicienne, il n'y a rien de mal au MAL politique (Corten, 2008). Cette catégorie politicienne, qui vit du commerce politique, se place au-dessus de la Loi, au-delà de la Morale, en dehors de la Constitution.¹⁰

Typologie des partis politiques haïtiens

Dans la perspective wébérienne, on peut distinguer, sur la base de leur mode de constitution et de leur agir, trois types de partis politiques en Haïti.

Les Partis-Entreprises Personnelles (PEP)

Les « chefs-leaders » de ce type de partis les considèrent comme leur affaire ou leur entreprise personnelle. Le capital investi dans l'entreprise –capital politique plutôt qu'économique– leur appartient en propre. Ce type de parti disparaît de la scène politique et tombe en état comateux, avec la disparition du chef –disparition physique définitive ou disparition politique momentanée.

De façon analogue à l'entreprise économique personnelle, l'entreprise politique personnelle peut ne pas exiger d'investissement initial important pour l'entrée en affaires. Dans ces cas, il suffit de se trouver ou de se donner du crédit. Puis de partir

endetté et débiteur envers toutes sortes de créanciers, qui, eux de leur côté, sont à la chasse de postes « rétributeurs ». Les PEP sont pour le moment les plus nombreux dans le parc industriel des PP.¹¹

Les Partis-Entreprises Familiales (PEF)

Les PEF, ou partis-entreprises familiales, dont le parti *Fanmi Lavalas* est le modèle auto-désigné, sont aussi présents en assez grand nombre dans le paysage politique haïtien. Comme les entreprises économiques familiales, ils sont la propriété de la famille du leader-chef. À la disparition (physique ou politique) du leader-chef, l'entreprise revient, en vertu du droit patrimonial de succession, à l'un des membres de la famille devenu l'héritier ou l'héritière, à qui est remis le titre de propriété. Le PEF est une affaire de famille. Tout le capital investi vient du chef-père de famille, qui le lègue à tel ou tel membre de sa famille : ou l'épouse ou un fils, rarement une fille. Quand les circonstances, le plus souvent dues au vieil âge, forcent le leader-chef de famille à se soumettre à la formalité de son remplacement, on fait vite d'avertir que *etranje pa mele* (les étrangers à la famille n'ont rien à y voir).

Les Partis-Entreprises Société Anonyme (PESA)

Dans le monde des partis politiques haïtiens, opèrent aussi quelques entreprises politiques modernes, très peu à la vérité, qui fonctionnent de façon analogue aux entreprises économiques modernes de type Société Anonyme (SA). Dans ce type d'entreprises, joue, comme mécanisme favorisant l'efficacité et la durabilité, la coopération conflictuelle entre les différentes parties et instances de l'entreprise, entre PDG, Conseil d'administration, administrateurs et actionnaires. Le capital investi n'est la propriété unique ni du chef de l'entreprise, ni de la famille de l'un des dirigeants. Il y a jeu de pouvoir, diversité de rôles, distribution du pouvoir et reconnaissance du principe de changement périodique des rôles, y compris du premier, celui du chef-leader. Bref, il y a démocratie interne. Tels sont les PESA.

L'institutionnalisation de la démocratie progressera, au fur et à mesure que reculeront ou se transformeront les PEP et les PEF, et que se renforceront et se multiplieront les PESA. C'est à cette condition qu'Haïti pourra sortir de la période apparemment interminable de la dite « transition démocratique », pour entrer enfin dans la modernité démocratique.

Scores des partis politiques aux élections, représentation et légitimité

Remarquons, pour commencer, que les tableaux suivants des scores électoraux réalisés aux élections présidentielles reconnues valides permettent de regrouper les différentes générations des partis politiques en trois classes :

- La classe des « Plus de 5% » des suffrages exprimés ;
- La classe des « Entre 1% et 5% » des suffrages exprimés ;
- La classe des « Moins de 1% » des suffrages exprimés.

Nous procéderons plus bas à la description de ces trois classes de partis politiques.

Notons aussi que chaque classe de PP apparaît sur une trame différente, en gradation, allant du clair au sombre. Cette mise en forme a pour but de visualiser le classement différencié des PP dans les tableaux suivants, qui présentent les résultats de toutes les élections présidentielles jusqu'ici organisées de 1988 à 2010.

Tableau 2.2.2.
Élection présidentielle des 28 novembre 2010 et 20 mars 2011

PARTIS	CANDIDATS	Scores 1 ^{er} tour		Scores 2 ^e tour	
		NB	%	NB	%
1. REPONS PEYIZAN	Michel MARTELLY	234.617	21,84	716 986	67,57
2. RDNP	Mirlande MANIGAT	336.878	31,37	336 747	31,74
3. INITE	Jude CÉLESTIN	241.462	22,48		
4. RENMEN AYITI	Jean Henry CÉANT	87.834	8,18		
5. MPH	Jacques Édouard ALEXIS	32.932	3,07		
6. RESPÈ	Charles Henri BAKER	25.512	2,38		
7. ACCRHA	Jean Chavannes JEUNE	19.348	1,80		
8. LAVNI	Yves CRISTALLIN	17.133	1,60		
9. ANSANM NOU FÒ	Leslie VOLTAIRE	16.199	1,51		

10. Groupement Solidarité	Génard JOSEPH	9.164	0,85		
11. FÒS 2010	Wilson JEUDY	6.076	0,57		
12. AYISYEN Pou AYITI	Yvon NEPTUNE	4.217	0,39		
13. MODEJHA	Jean Hector ANACACIS	4.165	0,39		
14. KLE	Léon JEUNE	3.738	0,35		
15. KNDA	Axan ABELLARD	3.110	0,29		
16. WOZO	Garaudy LAGUERRE	2.802	0,26		
17. Platfòm 16 desanm	Gérard BLOT	2.621	0,24		
18. PENH	Erick Smarcki CHARLES	2.597	0,24		
Indépendant	Josette BIJOU	10.782	1,00		
Total des votants		1.074.056	100,00		
Nombre de votes nuls		12.869	1,20		
Nombre d'électeurs/ électrices inscrits		4.712.693		1 061 089	100,00

Source : Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_l%C3%A9gislatives_et_pr%C3%A9sidentielle_ha%C3%Aftiennes_de_2010-2011>

Lecture du Tableau 2.2.2.

- Seuls 4 des 18 partis en lice ont recueilli plus de 5% des voix, formant la première classe de PP. Les 5 compétiteurs suivants ont un maigre score qui flotte entre 1% et 4% et forment la deuxième classe. Les 9 derniers joueurs ont un score inférieur à 1% ; ils forment la troisième et dernière classe.
- Le taux de participation électorale, calculée sur la base du nombre d'électeurs inscrits (4 712 693), s'élève à seulement 22,8% au 1er tour et à 22,5% au second tour.
- Le président est élu par seulement 15,2% de la population en âge de voter.¹²

Tableau 2.2.3. Élection présidentielle du 7 février 2006

PARTIS	CANDIDATS	Votes	%
1. LESPWA	René PRÉVAL	992.766	51,21
2. RDNP	Lesly François MANIGAT	240.306	12,40
3. RESPÈ	Charles Henri BAKER	159.683	8,24
4. UNION	Jean Chavanne JEUNE	108.283	5,59
5. MOCHRENAH	Luc MESADIEU	64.850	3,35
6. FUSION	Serge GILLES	50.796	2,62
7. OPL	Paul DENIS	50.751	2,62
8. ALYANS	Evans PAUL	48.232	2,49
9. FRN	Guy PHILIPPE	37.303	1,92
10. MIRN	Luc FLEURINORD	36.912	1,90
11. GFCD	Hubert DERONCERAY	18.459	0,95
12. Fanmi Lavalas	Marc BAZIN	13.136	0,68
13. JPDN	Rigaud DUPLAN	9.791	0,51
14. ADEBHA	René JULIEN	8.608	0,44
15. MODEREH	Dany TOUSSAINT	7.905	0,41
16. REPAREN	Judie C. ROY	7.889	0,41
17. MRN	Jean Hérold BUTEAU	6.543	0,34
18. PACAPALAH	Franck ROMAIN	6.524	0,34
19. PDCH	Frantz PERPIGNAN	6.296	0,32
20. MUP	Gérard GOURGUE	5.852	0,30
21. UNITE	Edouard FRANCISQUE	5.518	0,28
22. PONT	Jean Marie CHÉRESTAL	5.490	0,28
23. MNP-28	Déjean BÉLIZAIRE	4.478	0,23
24. PNDPH	Turneb DELPÉ	4.466	0,23
25. MADIDH	Marc Antoine DESTIN	4.210	0,22
26. OLAHH	Joël BORGELLA	4.073	0,21
27. URN	Evans NICOLAS	4.050	0,21
28. GREH	Himmler RÉBU	3.774	0,19
29. FRONTCIPH	Charles Poisset ROMAIN	3.622	0,19

30. PSR	Claude BONIVERT	3.442	0,18
31. MNPH	Raoul LIBÉRIS	3.270	0,17
32. AD	Emmanuel JUSTIMA	3.038	0,16
33. PENH	Yves SAINT-LOUIS	2.969	0,15
34. ALAH	Reynold GEORGES	2.942	0,15
35. PITACH	Jean-Jacques SYLVAIN	2.414	0,12
Total des votants		1.938.641	
Total des électeurs/électrices inscrits *		4.434.122	100%

* % estimés sur la somme des bulletins exprimés et blancs.

Source : Auteur

Lecture du Tableau 2.2.3.

- 4 des 35 PP en lice ont recueilli plus de 5% des voix (1^{ère} classe). Les 6 compétiteurs suivants ont un score flottant entre 1% et 4% (2^e classe). Les 25 derniers ont tous moins de 1% des voix exprimées (3^e classe).
- Le taux de participation électorale est de 43,7%.
- Le président est élu par 22,4% de la population en âge de voter.

Tableau 2.2.4. Élection présidentielle du 26 novembre 2013 ¹³

PARTIS	CANDIDATS	Scores Electoraux	
		NB	%
1. FANMI LAVALAS 1.	Jean-Bertrand ARISTIDE	1 482 534	91,67
2. UNR	Evans NICOLAS		1,6
Indépendant	Jean-Arnold DUMAS		2,0
Indépendant	Serge SYLVAIN		1,3
Indépendant	Calixte DORISCA		1,3
Indépendant	Jacques Philippe DORCÉ		1,1
Indépendant	Paul Arthur FLEURIVAL		1,0
Total des votants		1.617.251	
Total des électeurs/électrices inscrits *		4.016.264	

* Valeur estimée à partir des nombres d’inscrits de 1995 (3 668 049) et de 2010 (4 712 693)

Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_ha%C3%Aftienne_de_2000>

Lecture du Tableau 2.2.4.

- Élection boycottée par tous les PP, sauf l’URN, et non reconnue par la CI. Seul dans la course, le candidat de *Fanmi Lavalas* ne pouvait que l’emporter. ¹⁴ Mais, ce ne peut être que par un coup de force qu’il s’est adjugé toute la mise ; il s’est attribué le score extravagant des partis uniques, 91,67%. ¹⁵ Les compétiteurs indépendants étaient là à titre de figurants, pour la galerie.
- Taux de participation électorale : 40,27% ; pourcentage de la population électorale qui a choisi le président : 36, 91%. ¹⁶

Tableau 2.2.5. Élection présidentielle du 26 novembre 1995

PARTIS	CANDIDATS	Scores Electoraux	
		Votes	%
1. Plateforme politique Lavalas	René Garcia PRÉVAL	1.002.520	87,9
2. KONAKOM	Victor BENOÎT	26.233	2,3
Indépendant	Léon JEUNE	28.513	2,5
Divers			7,3
Total des votants		1.140.523	
Total des électeurs inscrits		3.668.049	

Source : Auteur

Lecture du Tableau 2.2.5.

- Élection boycottée par tous les partis politiques, à l’exception de *KONAKOM*. La mouvance *Lavalas* a été quasiment seule dans la course électorale, presque sans compétiteurs. Les PP d’opposition lui reprochaient de miner le champ électoral sous leurs pas. Le candidat *lavalas* rafla toute la mise, avec un score inimaginable en régime démocratique : 87,9%.
- Taux de participation électorale : 31,1%.
- Pourcentage des électeurs et des électrices qui ont élu le président : 27,3%.

Tableau 2.2.6.
Élection présidentielle du 16 décembre 1990

PARTIS	CANDIDATS	Scores Electoraux	
		Votes	%
1. FNCD	Jean-Bertrand ARISTIDE	1.107.164	67,48
2. ANDP	Marc Louis BAZIN	233.312	14,22
3. PAIN	Louis DÉJOIE	80.068	4,88
4. MDN	Hubert DÉRONCERAY	54.800	3,34
5. PDCH	Sylvio CLAUDE	49.222	3,00
6. MRN	René THÉODORE	30.025	1,83
7. PNT	Thomas DÉSULMÉ	27.400	1,67
8. MKN	Volvik JOSEPH	21.329	1,30
9. MODELH-PRDH	François LATORTUE	15.095	0,92
10. PARADIS	Vladimir JEANTY	12.305	0,75
INDÉPENDANT	François SIMON	10.173	0,62
Total des votants		1.640.729	100,00
Total des électeurs/électrices inscrits		3.271.155	

Sources : Pierre F. Côté (1991), OEA (1991), Georgetown University and OAS (2000)

Lecture du Tableau 2.2.6.

- 50,16% de participation électorale, le taux le plus élevé des élections jusqu’ici tenues.
- 33,84% des électrices et des électeurs inscrits ont choisi le président, le pourcentage le plus élevé à date.

Tableau 2.2.7.
Élection présidentielle du 17 janvier 1988

PARTIS	CANDIDATS	Scores Electoraux	
		Votes	%
1. RDNP	Leslie François MANIGAT	534.080	50,29
2. MDN	Hubert DÉRONCERAY	210.526	19,82
3. MOP	Gérard Philippe AUGUSTE	151.391	14,26
4. PDCH	Grégoire EUGÈNE	97.556	9,19
Autres		68.463	6,44
Total des votants		1.062.018	100,00
Nombre d'électeurs/électorices inscrits *		3.112.197	

* Valeur Estimée à partir du nombre connu d'électorices et d'électeurs inscrits à l'élection de 1990 (3 271 155)

Sources : <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_ha%C3%Aftienne_de_1988>

Mise en contexte et lecture du Tableau 2.2.7.

- Élection officielle organisée par l’armée au pouvoir, boycottée par la plupart des partis politiques et boudée par la très grande majorité de la population électorice. Les données figurant dans le tableau ont été manipulées, en vue de donner une apparence d’élu au candidat sélectionné par l’armée pour être le président. Le général Henri Namphy l’a lui-même avoué plus tard, quand il eut à se plaindre de l’ingratitude du bénéficiaire du pouvoir armé, après que le mal-élu eut vainement tenté de l’éjecter de l’armée par un coup d’État civil : « C’est Déronceray qui avait recueilli le plus de voix à *l’élection*, s’en moqua-t-il, et non pas Manigat ». (Confidence du Général à un journaliste français).
- Les observateurs d’alors reconnaissaient presque à l’unanimité que le taux de participation électorale flottait entre les 5% à 10%.

Tableau 2.2.8.

Participation électorale et scores des présidents élus (1988–2010)

Date des élections	Taux de participation électorale	Candidat déclaré élu* ou reconnu élu**	Pourcentage de la population électorice*** qui a élu le président
17 janv. 1988	± 5%	Leslie F. Manigat déclaré élu par l'armée, mais dit sélectionné	Pas de donnée fiable pour le calculer
16 déc. 1990	50,16%	Jean-Bertrand Aristide, reconnu élu sans conteste	33,84%
26 nov. 1995	31,09%	René G. Préval, reconnu élu; scrutin contesté	27,33%
26 nov. 2000	40,27% *	Jean-Bertrand Aristide auto-déclaré élu, mais refusé	36,91%*
7 fév. 2006	43,72%	René G. Préval, reconnu élu; processus critiqué	22,39%
Déc-Mars 2010–11	22,79%	Michel Martelly, reconnu élu dans la contestation	15,21%

Source : Auteur

Les valeurs sont calculées à partir de données du CEP retranchées d'un nombre correspondant plus ou moins à la fraude survenue dans le comptage des votes. Nombre estimé par James Morrell déjà cité.

* « Déclaré élu », mais non reconnu par une partie significative de PP et de groupes d'électeurs organisés, qui allèguent que le jeu électoral était truqué.

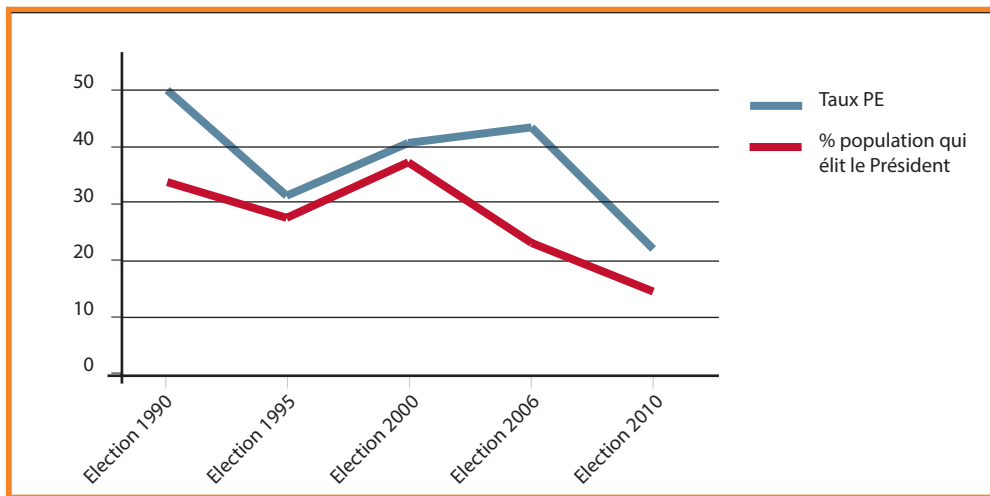
** « Reconnu élu » généralement par les acteurs nationaux et les observateurs étrangers, même si le processus électoral peut être critiqué ou certains résultats contestés; l'élection est jugée valide, malgré certaines irrégularités.

*** « La population électorice », c'est l'ensemble des citoyens en âge de voter, qui sont inscrits en principe sur la liste électorale et qui ont le droit de voter aux élections.

Figure 2.2.3.

Participation électorale et % de la population qui élit le président

Entre 1990 et 2010, la participation électorale baisse de même que le pourcentage de la population qui élit le président



Source : Auteur

Lecture de la Figure 2.2.3.

Les sigles des concepts ici définis seront souvent employés seuls dans la suite du texte, pour raison de simplification et de commodité.

- Depuis la première élection présidentielle démocratique en 1990, la participation électorale n'a cessé de diminuer, passant de 50,16% en 1990 à 43,72% en 2006, à 27,33% en 1995, à 22,79% en 2010.
- De même, n'a pas cessé de décroître, durant la même période, le pourcentage de la population électorale, celle qui élit le président : 33,84% en 1990 ; 27,33% en 1995 ; 22,39% en 2006 ; 15,21% en 2010.
- Touchant à la question de la représentation démocratique et de la légitimité politique, trois paramètres distincts doivent être pris en compte en même temps :

- Le taux de succès électoral (TSE) : le nombre d'électeurs ayant voté pour un candidat sur le nombre total des votants à l'élection ;
- Le taux de participation électorale (TPE) : le nombre total de votants sur le nombre d'électeurs/électorices inscrits ;
- Le taux de légitimité électorale (TLE) : le nombre d'électeurs/électorices ayant voté pour le candidat élu sur le nombre d'électeurs inscrits.

Résultats des élections présidentielles (1988–2010) : remarques générales

Choix exclusif des élections présidentielles comme objet d'examen

Pourquoi le choix exclusif des élections présidentielles pour l'analyse de l'objet d'étude ? Plus d'une raison de ce choix.

La première, c'est l'importance presque exclusive accordée en Haïti au Pouvoir exécutif, concentré entre les mains du Président. Les deux autres pouvoirs, le Législatif et le Judiciaire sont réduits à un rôle subalterne, sinon vassal, de l'Exécutif. Le sénateur, le député, le juge sont d'habitude considérés par le président en exercice comme dépendants de l'autorité suprême du Président, et sont eux-mêmes portés à se considérer tels ; ils se placent spontanément sous sa dépendance ou son obédience. Le principe de la séparation des pouvoirs, cher à Montesquieu, n'est admis qu'en paroles. Dans les faits, il est toujours mis en pièces par la volonté de toute-puissance de l'Exécutif. Comme l'est d'ailleurs la Constitution, toujours taillée en pièces par le « Chef suprême ». Qui dans le pays ne connaît pas la réplique fameuse du général Namphy en 1987 lancée comme un défi à l'opinion publique, laquelle le mettait en demeure de respecter la constitution et de former le Conseil électoral provisoire, le CEP prescrit par la Loi mère : « Konstitisyon se papye, bayonèt se fè » (que peut le papier de votre constitution contre le fer de mes baïonnettes ?)

La seconde raison découle de la première : le monde politique a fini par faire croire au monde électeur que le pouvoir, c'est avant tout le pouvoir présidentiel. L'intérêt de la population électorice va d'abord aux élections présidentielles ; jusqu'ici, elle participe peu aux élections législatives.

Quant aux partis politiques, ils s'investissent en toute priorité dans la course à la présidence, sinon en exclusivité, pour ce qui regarde certains petits partis. Fait difficile à expliquer, on voit ces petits partis, frais venus dans l'arène électorale, encore sans expérience et sans audience politique, se jeter, sans programme et sans base militante, dans une course éperdue —que raisonnablement ils devraient pourtant croire perdue d'avance— vers la conquête de la présidence. Mais, qui sait, ou pa janm konnen ! Convaincus de bien « konnen gou bouch yo », de bien connaître les normes du bon goût, ils prennent apparemment plaisir à relever le nez sur les « pouvoirs de moindre puissance » que seraient, à leurs yeux, les pouvoirs législatifs. Ils ne perdent donc pas leur temps, ni ne gaspillent leurs ambitions, à envoyer des candidats aux compétitions de ce « niveau inférieur ».

Certains francs-tireurs choisissent parfois une autre stratégie : ils se présentent comme candidats aux élections législatives sous l'étiquette d'un parti qu'ils croient capable d'assurer leur victoire, non pas pour le parti, mais pour eux-mêmes. Si d'aventure, ils sont élus, ils se montrent aussitôt disposés à rallier le « parti » présidentiel au pouvoir. À la première occasion, ils sont prêts, en vrais mizisyen palè (musiciens de palais), à lui « donner le ochan », à lui jouer la musique qu'aime tout président, une marche militaire.

Ainsi, le citoyen, la citoyenne qui tient à l'engagement éthique en politique, se voit imposer périodiquement le spectacle éprouvant du jeu de la chaise musicale. Un jeu auquel s'adonnent, apparemment satisfaits d'eux-mêmes, plus d'un parlementaire élu pour représenter leurs électeurs au sein de partis aux programmes connus. Mais, une fois élus, les voici occupés plutôt à claironner le refrain du Pouvoir en place. Chanceux les partis qui pourraient se vanter de n'avoir pas déjà payé le prix du transfuge !

La troisième raison de privilégier les élections présidentielles comme objet d'examen et lieu de mesure de la force de représentation démocratique et du degré de légitimité populaire des PP est reliée aux deux premières : la participation de la population est plus grande aux élections de ce niveau —au 1er tour—, faut-il préciser. Généralement, le 2e tour est moins couru, surtout si les jeux sont faits, définitivement dans l'esprit du milieu, avec l'élection du Président au 1er tour.

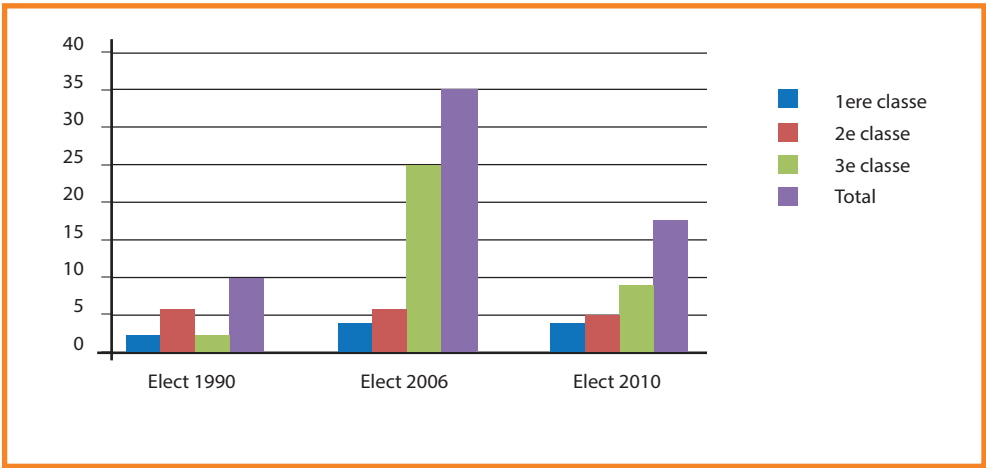
On en trouve un exemple parlant aux élections de 1990–1991 : 50% et plus des électeurs inscrits participèrent au 1er tour, où fut élu le président, alors que le second tour pour les élections législatives n'attira que quelque 15-25% des mêmes électeurs. Entre autres raisons données par le CEP et des acteurs locaux de l'absentéisme au second tour, celle-ci : « Les candidats et les partis n'ont pas mené de campagne » (Côté, 1991). Les élections

législatives séparées, sans volet présidentiel, n’attirent guère les foules aux urnes, pour les deux raisons déjà exposées.

Classement des partis politiques

Nous l’avons noté plus haut, les tableaux des scores électoraux réalisés aux élections présidentielles reconnues valides donnent à voir trois classes de partis : la classe des « Plus de 5% », la classe des « Entre 1 et 5% » et la classe des « Moins de 1% » des suffrages exprimés. La Figure 2.2.4. ci-après l’illustre bien.

Figure 2.2.4. Classement des partis politiques en fonction des scores aux élections présidentielles



Source : Auteur

Première classe de PP : plus de 5% des suffrages exprimés

Cette classe n’a regroupé lors des différentes élections qui se sont suivies de 1988 à 2010 que quatre partis, peu importe le nombre de coureurs en lice.

Toutes les fois que la grande «famille Lavalas» a participé à la course présidentielle, sous une étiquette ou une autre (FNCD en 1990, OPL en 1995, Fanmi Lavalas en 2000, Fwon Lespwa en 2006),¹⁷ elle l’a remportée avec une avance hors de portée de

ses compétiteurs. En fait, elle a dominé la scène politique des 25 dernières années et continue de peser sur elle.

La raison du phénomène est évidente : le courant Lavalas, au début, est l'expression politique du mouvement social pour le changement, qui a émergé à l'aube des années 80 et s'est déployé après la chute du régime des Duvalier (Midy, 1991). Important cependant de souligner ce fait contradictoire propre à nourrir la confusion : ce courant politique tout à la fois met de l'avant et refoule la demande sociale de changement radical : il donne voix aux revendications du *Peuple en dehors*, tout en réduisant au silence ce sujet-acteur collectif en recherche d'autonomie (Maesschalk et Jean, 2001).

La pratique a fini par révéler que l'Opération (idéologique) Lavalas a été une immense opération de détournement politique du mouvement social de sa visée radicale de transformation sociale. Malgré tout, aujourd'hui encore —dû au travail du mythe et de l'imaginaire, phénomène bien connu en sociologie— une partie du peuple, hier mobilisé contre le régime dictatorial macoute pour un changement social radical, continue de placer son espoir de changement dans Fanmi Lavalas, lui assurant ainsi, encore aujourd'hui, une relative représentativité et légitimité politique.

La deuxième classe de PP : ceux qui ont fait des scores électoraux compris entre 1% et 5%

Le nombre de partis dans ce groupe est toujours plus élevé que celui des partis de la première classe quelque soit l'élection présidentielle considérée. Le montre bien la Figure 2.2.4. : trois fois plus en 1990, une fois et demie plus en 2006, plus de 2 fois plus en 2010.

À remarquer que les partis qui se sont définis et présentés comme révolutionnaires ou progressistes, sociaux-démocrates, démocrates ou leaders du «mouvement démocratique» sont, aux urnes, tenus à distance par la population électorale. Apparaîtraient-ils, aux yeux de cette population, comme n'étant pas à l'écoute de la demande de changement du mouvement social : *Fòk sa chanje* ! Il faut que ça change !

Quoi qu'il en soit, leurs scores aux élections présidentielles attestent de l'existence d'un problème de représentativité politique qui les concerne et les interpelle. Qu'ils courent en solitaire, en peloton ou sur une même plateforme, leurs résultats aux élections montrent qu'ils n'avancent pas ; ils piétinent.

En somme, ils n'arrivent pas à se faire élire comme l'un des porte-paroles écoutés du *mouvement social pour le changement*. Un problème donc posé à eux, de distance politique aux yeux du *peuple en dehors*, qu'ils sont invités à résoudre, s'ils entendent participer au leadership du courant de fond qui travaille souterrainement, depuis les années 80, la société haïtienne d'exclusion massive.

Force cependant de reconnaître avec eux que les harangues enflammées du démagogue, partout et en tout temps, séduisent bien plus les laissés pour compte que le discours démocratique rationnel, dans la mesure où ce discours semble déconnecté du quotidien de ces derniers. Mais, à tout considérer, le problème n'est pas tant le populisme démagogique de l'Autre que l'insuffisance de légitimité populaire de Soi-même.

Une possible explication de l'incapacité relative des « partis démocratiques » de se faire entendre et suivre par le « Monde en dehors » (la majorité sociale exclue), c'est la distinction analytique que font des penseurs démocrates des luttes haïtiennes, entre « mouvement démocratique » sous direction de partis politiques, et « mouvement populaire » non organisé, sans projet de prise du pouvoir, donc sans direction politique. Distinction que les partis en question partagent sans doute.

Cette lecture est proposée par les auteurs de *Repenser Haïti*, qui questionnent les « deux approches, deux luttes parallèles » adoptées et menées côte à côte, sans efforts de jonction entre elles, par les leaders d'organisations politiques et les militants sociaux de la rue (Moïse et Ollivier : 87-90).

Cette distinction méthodologique laisse perplexe le théoricien intéressé à saisir le sens et l'enjeu de ces luttes sociales et politiques. Elle pourrait faire croire que le mouvement populaire lutterait pour autre chose que la démocratie, impliquant que la lutte pour la démocratie serait exclusivement l'affaire des partis politiques. Or, qui ne voit et ne salue pas aujourd'hui des acteurs de la démocratie dans les mouvements populaires du printemps arabe, en Tunisie ou en Égypte ? De même, en Haïti, le mouvement social pour le changement des années 80 était-il inspiré et mis en branle par un autre enjeu et une autre visée que la démocratisation de la société haïtienne d'exclusion ? Seule différence, le mouvement de printemps politique en Haïti était plus matinal, en adoptant cette forme de combat de tous contre les dictatures à vie de l'Un... Au demeurant, la seule efficace possible face aux régimes de terreur.

Le printemps haïtien d'hier et le printemps arabe d'aujourd'hui sont des « mouvements globaux », selon la catégorisation d'Alain Touraine, dans la mesure où ces mouvements, à la fois politiques et éthiques, se définissent plus par l'affirmation d'une volonté d'être acteur que par des objectifs économiques et politiques limités. Sans doute, « [c]ela ne suffit pas à fonder une démocratie, mais c'est une condition nécessaire de son existence » (Touraine, 2013 : 108).

La troisième classe de PP : les moins de 1% des scores électoraux

Cette dernière classe comprend le reste des partis qui ont jusqu'ici participé à l'une ou l'autre élection présidentielle. Ils sont les plus nombreux. Ce qui semble les caractériser et les distinguer, comme le suggère leurs maigres scores, c'est leur absence d'audience auprès de la population électorale et sur la scène politique. Ils montent et se montrent en scène sans programme politique défini, sans idéologie précisée, sans munitions de combat propres, bref, sans identité distinctive.

Pourquoi alors prennent-ils le risque ou la « chance » incontrôlable de se lancer dans la course *toutouni* (tout nus), démunis de tout ? La réflexion ouverte plus haut sur la vocation ou, plus exactement, le métier politique (Weber, 2003) peut aider à proposer une explication à cette conduite paradoxale.

Faible participation électorale, forte validation internationale des élections, presque toutes boycottées

Les tableaux des résultats des élections présidentielles permettent de constater que le taux de participation électorale a toujours été faible, sauf en 1990, où il atteignit un peu plus de 50%. Remarquer aussi que toutes les élections, à l'exception de celle de 1990, ont été boycottées au départ par les principaux partis compétiteurs et adversaires de la « Famille Lavalas » (1995, 2000, 2006). Le scrutin est toujours rejeté après coup, pour raison de truquage du jeu électoral ou de « trafiquage » des résultats.

Pourtant —autre constat étonnant— en dépit de ces lacunes ou déficits sérieux, ces élections, toutes suivies par des commissions d'observation internationales, ont été le plus souvent, même dans certains cas litigieux et douteux, reconnues valides par la CI, apparemment sans réticence, en tout cas, sans résolution concertée prise avec les acteurs nationaux, pour que ces lacunes soient corrigées. Dans les faits, la CI a le dernier mot dans les disputes soulevées par des irrégularités observées dans certaines élections ; disputes concernant la validité de ces élections et la reconnaissance de leurs résultats.

Parfois, comme en 2010, c'est la communauté internationale elle-même qui commande la conduite à suivre dans le jeu électoral et dicte les « bons résultats » attendus du CEP (Chérubin, 2014 : 258-260).

En 2006, par exemple, la CI intervient en faveur de la modification de la règle concernant les votes blancs, afin de permettre l'élection dès le 1^{er} tour du candidat du Fwon Lespwa, qui n'avait pas atteint les 50% nécessaires pour être déclaré élu (Cf. Alterpresse en ligne, 10, 11, 17 février 2006). Autre exemple, en 2010, elle intervient pour le recomptage des votes ; cette opération permit au candidat classé 3^e au 1^{er} tour de monter en 2^e place et d'être ainsi déclaré finaliste pour le second tour.

Les deux fois, ces interventions soulèvent des protestations de la part des partis de l'opposition qui décident alors de boycotter le processus électoral en cours, non sans calcul politique partisan, sans doute.

Depuis 1990, d'une élection à l'autre, « le taux de participation électorale » (TPE) et « le pourcentage de la population électorale qui élit le président, ou le taux de légitimité électorale » (TLE), n'arrête pas de diminuer.

Malgré ce phénomène inquiétant pour la consolidation de la démocratie en Haïti, les « Amis d'Haïti », la Communauté internationale avec la MINUSTAH en tête, croient bon de se féliciter, d'une baisse à l'autre, du progrès de la démocratie en Haïti. Certains représentants de ce milieu ont accueilli avec enthousiasme l'élection du dernier président. Un président pourtant choisi par seulement 15,21% de la population électorale.

On peut citer, par exemple, Madame Jean, ex-Gouverneure du Canada, aujourd'hui Envoyée spéciale de l'UNESCO en Haïti : « Les résultats du Président Martelly sont enviables, se réjouit-elle. Combien de politiciens, ailleurs, souhaiteraient avoir une majorité aussi clairement exprimée ? (...) Comment honorera-t-il cette grande confiance qui lui a été exprimée par cette élection ? » (Fortin, 2011).

Ailleurs, dans les vieilles démocraties solidement implantées, on s'interrogerait plutôt, à une participation électorale si faible, sur la « crise de la démocratie » et sur les stratégies propres à la revitaliser. Ici, au contraire, tout semble se passer comme si l'on donnait à croire qu'on pourrait se contenter pour les « pays pauvres » ou les « États faillis » d'une démocratie pauvre. « Leur démocratie est sans doute déficiente ; mais mieux vaut ça que rien », paraît-on dire. Mais, pareille démocratie appauvrie serait toujours au bord de la faillite.

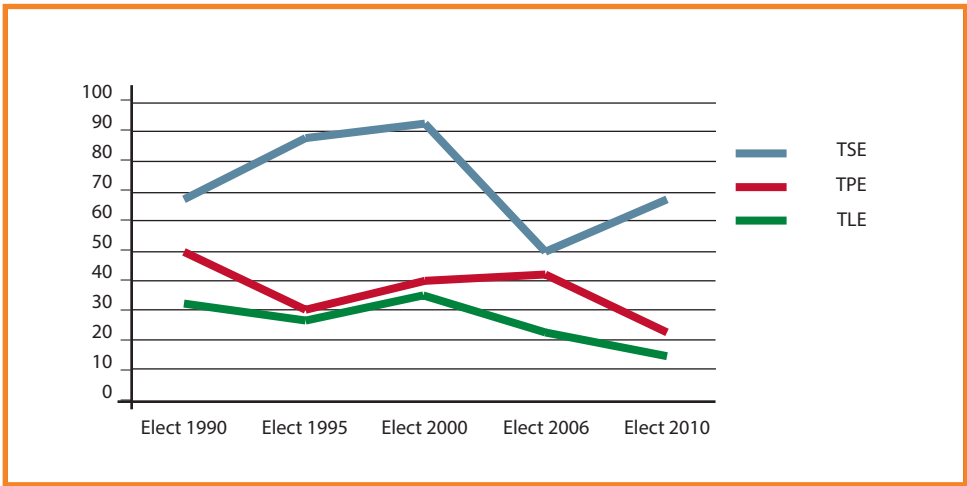
Sinon, comment expliquer qu'on puisse sembler trouver normal la non participation massive de la population au jeu électoral et, par voie de conséquence, à la vie politique ? Plus de 80% de la population électorale n'a pas participé aux élections de 2010. Est-ce pensable, avec un niveau si bas de participation électorale, que la démocratie puisse s'institutionnaliser un jour en Haïti... sans le vote citoyen majoritaire ?

Résultats paradoxaux qui invitent à la réflexion et au débat

Revenons à la question de recherche posée au départ. Que donnent à voir et à penser les données indicatives sur les partis politiques et les données statistiques sur les élections tenues en Haïti depuis 1988 ? Plus spécialement, que nous disent-elles et quelles questions soulèvent-elles concernant la représentation démocratique, la légitimité politique et le métier de politicien professionnel en Haïti ?

Rapprochons dans un même graphique les trois paramètres électoraux —le taux de succès électoral (TSE), le taux de participation électorale (TPE), le taux de légitimité électorale (TLE)— qui ont à voir avec les questions de représentation de la population électorale par les partis, de légitimité politique des élus et des raisons de l'engagement professionnel en politique. L'examen des données fait apparaître des résultats pour le moins paradoxaux, qui invitent à réfléchir, à débattre, à approfondir la recherche.

Figure 2.2.5. Courbes comparées des TSE, TPE, TLE



Source : Auteur

Notons qu'alors que baissent la participation électorale et la légitimité des présidents, leurs scores électoraux montent, de façon paradoxale : montée de la courbe TSE en bleu, en même temps que descendent les courbes TPE et TLE en rouge et en vert.

Sans vouloir engager ici le débat, mettons sur la table, pour « l'éthique de la discussion », deux ou trois points de réflexion.

- Sans démocratie interne, en leur sein, les partis politiques n'arriveront pas à contribuer de façon significative à l'institutionnalisation de la démocratie dans la société.
- L'institutionnalisation de la démocratie en Haïti implique que les professionnels de la politique se libèrent de l'imaginaire du « tout pouvoir à prendre une fois pour toutes », qui les possède littéralement : *Nou pran l, nou pran l nèt* (Nous l'avons pris, tout pris pour toujours). Une vision prédatrice du pouvoir. La démocratie, en effet, est un espace divisé (Lefort, 1984) : « La légitimité des occupants du pouvoir dépend (...) de la légalité des conditions de leur accession au pouvoir, et de ce que, une fois aux commandes, ils ne prétendent pas se soustraire à la compétition politique. En un mot, elle dépend de ce qu'ils reconnaissent pratiquement le principe du caractère inappropriable du pouvoir. » (Lefort, 1984 : 106).
- Dans les vieilles démocraties comme dans les démocraties naissantes, le populisme est l'un des ennemis intimes de la démocratie (Todorov, 2012). Le peuple souverain, voilà le premier principe de la démocratie. À l'opposé, le slogan « Je suis le peuple et le peuple est moi » est le premier dogme du populisme religieux. L'ultranationalisme populiste de Duvalier entonnait : « Je suis le drapeau haïtien, je suis le représentant authentique du peuple ». Et pour le bien montrer, il bâillonna le peuple et liquida ses différents porte-paroles, réels ou potentiels. Malheureusement, par la suite, des émules-ennemis du duvaliérisme ont aussi conduit et cherché à égarer « le peuple-pas-bête » dans les détours de ce chemin de travers.

Notes de fin de chapitre :

- 1 Désignation nominale indifférenciée, qui englobe généralement des instances internationales et les puissances nationales dominantes qui influencent la marche du monde et les politiques des États subalternes. En ce qui regarde Haïti, la CI comprend des instances internationales et régionales, telles que l'ONU, l'OEA, la CARICOM, les dits "Pays amis" et certaines puissances émergentes de la région. Mais il est difficile d'évaluer le poids exact d'influence relative des divers membres de cette communauté sans frontières exactes. À l'intérieur de cette entité internationale à géométrie variable et à identité flottante, les différents joueurs réunis n'ont pas le même poids et ne jouent pas nécessairement le même jeu d'influence à l'égard de tel ou tel "État failli", enregistré tel dans le classeur de la CI. Dans chaque cas, le jeu peut être mené par un seul, ou par deux ou trois joueurs dominants momentanément coalisés (Voir Ricardo Seitenfus, *International Crossroads and Failures in Haiti*, 2014).
- 2 Voir la saga électorale en Haïti et le récit de l'intérieur d'une joueuse de première ligne (ex-membre du CEP de novembre 2007 à avril 2011) : *Le ventre pourri de la bête* (Ginette Chérubin, 2014).
- 3 En 2008, un député engagea une discussion avec Madame Michèle Duvivier Pierre-Louis, alors Première ministre, en vue de négocier avec elle, à titre de "représentant" de sa circonscription, des avantages d'élu, auxquels il se considérait avoir pleinement droit. Au cours de la discussion, il lui déclara tout de go, devant l'étonnement de la dâeuxième tête du pouvoir d'État face à sa demande : « Le premier devoir d'un député, c'est de se faire réélire ». Déclaration rapportée par l'ex-première ministre à une journaliste de Radio-Canada et diffusée à l'émission *Pas de midi sans info*, le 23 juillet 2013.
- 4 Cf. Pierre F. Côté (1991), Rapport à l'Assemblée nationale sur la participation du Directeur général des élections du Québec à la tenue d'élections en République d'Haïti, DGEQ, Québec.
- 5 Noter que depuis l'interruption par la force étrangère du mandat du président mal-élu de 2001, les périodes électorales ne correspondant plus à la durée du mandat constitutionnel du président (5 ans). Les périodes régulières 1991–1995 et 1996–2000 sont suivies de périodes de durée irrégulière : 2001–2004, 2004–2006, 2007–2010.
- 6 Emmanuel Constant, alors secrétaire général du FRAPH (Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès haïtien) avait lui-même révélé à la télévision américaine qu'il était un membre de la CIA en Haïti. Révélation qu'il avait déjà faite auparavant au journal américain *The Nation*. Après l'intervention militaire des États-Unis en Haïti en 1994, les forces américaines avaient confisqué les documents du FRAPH et les avaient emportés aux États-Unis. Malgré les demandes répétées du gouvernement haïtien d'alors et de la Commission nationale de vérité et de justice, le gouvernement américain avait refusé de les restituer dans leur intégralité. Juste avant l'intervention militaire américaine en 1994, Emmanuel Constant convoqua les médias pour annoncer la mutation du FRAPH terroriste en FRAPH politique. La conférence de presse fut organisée avec l'aide de Stanley Shraeger, porte-parole de l'ambassade américaine à Port-au-Prince, et fut tenue en sa présence.
- 7 Sur la vision manichéenne qui informe l'action et la réaction de Fanmi Lavalas, voir F. Midy, *What's Blocking Haiti*, Center for International Policy, 1999.
- 8 Il aurait été bon de pousser plus loin la réflexion sur le rapport à l'État des professionnels haïtiens de la politique et sur leur vision de l'État. La portée limitée de l'actuelle étude ne le permet pas. C'est dans une étude plus fouillée que cette réflexion nécessaire pourra se faire. Soulignons seulement que l'imaginaire de « la politique, métier pour manger » et de « l'État mangeoire » habite tous les esprits ou presque et hante depuis toujours la scène politique haïtienne. Charles Rivière Hérard a le premier entrepris d'élever la pratique en institution, lors de sa lutte politique en 1843 contre le gouvernement à vie de Jean-Pierre Boyer : « Le gouvernement est un gâteau à partager ».

- 9 Voir *Chemins critiques* (2001), « La tentation de la tyrannie », Vol. V, No 1.
- 10 Se rappeler la déclaration fracassante du jovial Général Namphy : « Konstitisyon se papye, bayonèt se fè. » (Le papier des constitutions ne peut rien face au fer des baïonnettes).
- 11 Le parti haïtien tèt kale, le dernier venu sur la scène politique de la période 2007–2010, est le modèle autoréférentiel de ce type de parti politique : le nom du parti est à la fois le nom et l'image de son chef, plus précisément de sa calvitie. Affubler un parti politique d'un tel nom vide de sens politique serait-il une façon désinvolte de tourner en dérision la politique elle-même ?
- 12 Voir Oscar Fortin (2011), «Aux plus belles heures de la démocratie : Haïti, Martelly élu président avec 15,23% de l'électorat. L'important ce ne sont pas les électors, mais les 'bonnes alliances'», *Tribune libre de Vigile*, 21 avril.
- 13 Tableau construit à partir du calcul par Morrell de l'ampleur de la fraude en faveur du candidat de Fanmi Lavalas : 1.1 à 1.2 million (Morrell, 2000).
- 14 Plus de 200 observateurs internationaux, dépêchés pour moitié par l'OEA, ont dénoncé les méthodes de dépouillement des votes et d'attribution des sièges au premier tour. De son côté, le Président du CEP, Léon Manus, a refusé d'avaliser les résultats définitifs, en raison des irrégularités dans le décompte des suffrages. Menacé par le pouvoir, il a dû quitter le pays sous la protection de diplomates étrangers, et se réfugier aux États-Unis. L'OEA a retiré ses observateurs pour le second tour, jugeant que les résultats du premier avaient été manipulés en faveur du parti Fanmi Lavalas de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide.
- 15 Cf. James Morrell, op. cit., août 2000.
- 16 Donnée réajustée à partir du calcul par Morrell de l'ampleur de la fraude en faveur du candidat de Fanmi Lavalas : 1.1 à 1.2 million (Morrell, 2000).
- 17 Aux élections de 2006, Marc Bazin, jusque-là leader du MIDH et adversaire politique du chef-père de la famille Lavalas, se porta candidat à la présidence sous la bannière de Fanmi Lavalas, contre toute éthique en politique. Évidemment, il ne fut pas pris au sérieux, encore moins pour un « enfant légitime », par les vrais membres de la Famille ; il récolta un extra-maigre score de 0,68% des suffrages exprimés (Voir le tableau 2.2.3.). Dans cette mésaventure de M. Bazin, Graham Greene trouverait matière pour un autre *Les Comédiens*. Dans ce roman, Greene décrit le désenchantement qui engourdit l'Haïti de Papa-Doc, où les droits humains sont mis à mal, où pourtant bien de citoyens, hommes et femmes, opposent une résistance héroïque à la terreur *macoute*, mais où aussi des opposants politiques déclarés acceptent d'être des comédiens sur une fiction de scène politique.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

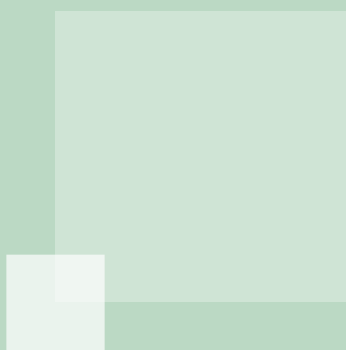
.....

.....

.....

Chapitre

2.3.



Partis politiques, ordre politique et activités électorales

Alain Gilles

Le parti pris en faveur de la démocratie

En écho, peut-être, à cette fameuse phrase de Winston Churchill prononcée le 11 novembre 1947, à la Chambre des communes : « La démocratie est le pire système de gouvernement, à l'exception de tous les autres qui ont pu être expérimentés dans l'histoire », Larry Diamond (1993) fait, à son tour, remarquer que « la démocratie est le type de système politique le plus admiré, mais peut-être aussi le plus difficile à maintenir ».

Le parti pris en faveur de la démocratie n'est, en effet, plus à démontrer. Tout ce qui est positif et désirable est vu comme un attribut de la démocratie : représentation, légitimité, justice, égalité, responsabilité... nous dit Adam Przeworski (2000). Dans les milieux politiques, depuis la Charte de l'Atlantique signée par Churchill et Roosevelt en 1941, comme dans les milieux académiques depuis les réflexions de l'École américaine de la modernisation, d'immenses efforts sont consentis pour comprendre les différents facteurs d'ordre historique, institutionnel, culturel, social et économique, qui peuvent aider à comprendre comment les démocraties sont construites, maintenues, renforcées ou disparaissent (S. Lipset : 1959, 1994 ;¹ Robert Dahl et al. : 2003 ; Samuel Huntington : 1991). La plupart des analystes concluent que la démocratie garantit la paix et la stabilité, tant à l'intérieur des sociétés qu'entre les nations, et peut aussi conduire à moins d'inégalité dans la croissance.

Par ailleurs, les partis politiques sont considérés comme l'une des institutions nécessaires à l'émergence et aussi à la consolidation de la démocratie. Depuis, en effet, Joseph Lapalombara et Myron Weiner (1966) et, plus récemment, Arend Lipjhart (2010) entre autres, les partis politiques sont définis comme les organisations qui structurent la participation politique, dosent la demande des masses, articulent les différents intérêts, garantissent la représentation des secteurs de la société dans les décisions qui les concernent.

Le « modèle consensuel » de la démocratie défini par Lipjhart, par opposition au « modèle majoritaire », est en effet lié, en grande partie, au système de partis. Tandis que le modèle majoritaire tend à être dominé par le bipartisme, le modèle consensuel est plutôt caractérisé par le multipartisme. De même, on sait, depuis la thèse classique de Maurice Duverger, qu'il existe une relation entre le système de partis et le type de régime politique. Le régime parlementaire favorise le multipartisme, tandis que le régime présidentiel favorise le bipartisme. Réflexions pertinentes pour un pays comme Haïti où le dénombrement même des partis est un défi tant ils sont nombreux, entraînant par ce fait même la question de la nature du phénomène de parti. Notons également qu'en Haïti la politique est dominée par l'affrontement plutôt que par le consensus.

Il découle de ce qui précède que, dans la poursuite de l'objectif d'une démocratie à construire en Haïti, l'on ne saurait faire l'économie de la question sur la place des partis politiques dans l'ordre politique en Haïti.

La notion de l'ordre politique

Dans le cadre des réflexions sur la construction de la démocratie, nous devons le terme de « l'ordre politique » à Samuel Huntington qui titrait son livre de 1968 : *Political Order in Changing Societies*. Le terme a été repris récemment par Francis Fukuyama dans le titre de son ouvrage *The Origins of Political Order*.

Huntington pense que « les différences entre démocratie et dictature sont moins importantes que les différences entre les sociétés dont la vie politique incarne consensus, légitimité, communauté, organisation, efficacité et stabilité et les sociétés dans lesquelles ces attributs sont absents ». L'auteur oppose l'ordre politique à la désintégration, à la décadence politique (political decay).

La société haïtienne a été pensée dans les termes de Huntington. Des analystes voient dans la société haïtienne des signes de chaos (Pierre : 1997), d'échec (Honorat : 1991; Étienne : 2007) ou de drame (Saint-Louis : 2005). Il en résulte que le problème haïtien pourrait être d'abord celui d'une absence d'ordre. C'est en effet une perspective très courante chez les tenants de la thèse de faible gouvernance ou de l'État faible.

L'ordre politique fait certainement écho au concept de « l'ordre social », que Parsons a appelé « le problème hobbesien », le problème du passage de « l'état de nature » à « l'état social ». Comment la société est-elle possible? Pour Jeffrey Alexander (1982), « le problème de l'ordre est celui relatif à la manière dont les individus, quelle que soit leur motivation, s'arrangent suivant un système de relations non aléatoire ».

Dans cette perspective, l'ordre social, comme celui d'intégration sociale, a toutes les caractéristiques d'un concept formel et ne renvoie nécessairement pas à un contenu. L'ordre social fondé sur la soumission, la répression, l'injustice peut être aussi intégré que celui fondé sur la participation, la justice et l'égalité.

Cet angle d'analyse a récemment fourni à Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz (1999) le cadre de leurs réflexions sur l'Afrique. Ils ont ainsi pu titrer leur livre : *Disorder as Political Instrument* (Instrumentalisation politique du désordre). Ainsi, ce que Huntington appelait désintégration ou décadence politique, peut être finalement une forme d'ordre politique qui, de par sa nature, résiste à certains modèles d'organisation politique considérés comme des finalités historiques.

La question ne se pose certainement pas au niveau des concepts d'ordre politique et de décadence eux-mêmes mais dans le repérage des phénomènes historiques qui relèvent de l'un ou de l'autre. Ainsi, des phénomènes considérés comme des indicateurs de décadence politique dans un contexte donné, peuvent être les signes d'un mode d'existence d'un ordre politique qui résiste aux mutations qu'exigent des pratiques importées ou portées par des secteurs émergents, encore marginaux dans la société.

Nous tirons de ce qui précède l'hypothèse suivante : les cas récurrents d'instabilité observés en Haïti depuis la chute de la dictature des Duvalier peuvent être vus comme la résistance d'un ordre politique à la mise en place d'un ordre alternatif, un ordre démocratique libéral fondé sur la légitimité issue de règles formelles, comme des lois électorales, ou sur une constitution définissant les conditions d'accès au pouvoir ou les limites de celui-ci, les rapports entre les différentes branches du pouvoir d'État.

Hypothèse d'intelligibilité, à notre avis nécessaire, pour comprendre des pratiques apparemment contradictoires et qui, le plus souvent, contredisent les prises de position, les déclarations, les communiqués de partis ou de leaders politiques. Il peut être important de souligner que les crises s'observent au sein des mécanismes institutionnels qui, suivant toute attente, devraient contribuer à atténuer les conflits, à faciliter la marche vers une démocratie stable.

Les conseils électoraux sont toujours contestés, et à chaque élection on a droit à un nouveau conseil, détruisant toute possibilité d'apprentissage et d'institutionnalisation. Nous allons essayer de mettre en évidence ce conflit de rationalités en analysant certains comportements ou certaines pratiques des partis. Les partis politiques peuvent être étudiés sous plusieurs dimensions, qui d'ailleurs tendent à se renforcer, si bien que la force ou la faiblesse d'un parti sur une des dimensions tend à corrélérer avec sa force ou sa faiblesse sur d'autres dimensions.

Les partis politiques et les élections en Haïti

À l'aide du Tableau 2.3.1. montrant la participation des partis politiques aux élections présidentielles et législatives, nous allons essayer de comprendre la confrontation de visions, de rationalités qui sous-tendent ce qui pourrait se présenter comme illustration d'une incohérence parfaite, d'une absence d'ordre... mais qui, en fait, pourrait n'être que le reflet de la résistance de l'ordre politique traditionnel à la mise en place d'un ordre démocratique libéral.

Tableau 2.3.1. Participation des partis aux élections de 2010

Participation aux élections à la députation		Participation aux présidentielles de 2010		Total
		Oui	Non	
Oui	Effectif	9	31	40
	% dans participation aux élections à la députation	22,5	77,5	100,0
	% dans participation aux présidentielles de 2010	50,0	100,0	81,6
	% du total	18,4	63,3	81,6
Non	Effectif	9	0	9
	% dans participation aux élections à la députation	100,0	0	100,0
	% dans participation aux présidentielles de 2010	50,0	0	18,4
	% du total	18,4	0	18,4
Total	Effectif	18	31	49
	% dans participation aux élections à la députation	36,7	63,3	100,0
	% dans participation aux présidentielles de 2010	100,0	100,0	100,0
	% du total	36,7	63,3	100,0

Source : Auteur

La Constitution de 1987 crée un régime politique avec un exécutif bicéphale : un président et un premier ministre. Si le premier est « élu au suffrage universel direct à la majorité absolue des votants » (article 134), le second est choisi suivant l'article 137 qui se lit comme suit :

« Le Président de la République choisit un Premier Ministre parmi les membres du parti ayant la majorité au Parlement. À défaut de cette majorité, le Président de la République choisit son Premier Ministre en consultation avec le Président du Sénat et celui de la Chambre des députés ».

A travers les articles 129.2, 129.4 et 129.5, la Constitution accorde au Parlement un pouvoir de contrôle considérable sur le gouvernement. Maintenant, devrait-on se

demander, comment les partis politiques se comportent-ils dans leurs démarches visant à prendre le contrôle du pouvoir d'État ? Cherchent-ils à contrôler le parlement en même temps qu'ils visent la présidence pour éviter le moins de conflits possibles et augmenter leurs chances de faire avancer leurs agendas avec le moins de résistance possible ? Ou ne visent-ils que la présidence, au risque de devoir négocier avec un Parlement hostile le poste de premier ministre, comme d'ailleurs on l'a vu au cours des deux mandats de René Préval (1996–2000 et 2006–2010) et de Michel Martelly (2010–) ? Ou ne visent-ils que le contrôle du Parlement dans la perspective d'obtenir le contrôle de l'autre branche de l'exécutif ?

Évidemment ces questions supposent une discipline de parti, qui ferait que le parlementaire élu respecterait les consignes de vote émises par le parti qui l'a fait élire. Que nous disent les données par rapport à ces hypothèses ?

Le Tableau 3.2.1. nous montre que 49 partis politiques ont participé aux élections de 2010, dont 18 ont pris part aux élections présidentielles, et 40 aux législatives pour la députation. Autrement dit, des 49 partis, 81,6% ont participé aux élections législatives, et 36,7%, un peu plus d'un tiers, ont participé aux présidentielles. Seulement 9 des 49 partis (18,4%) ont présenté un candidat aux deux niveaux à la fois : aux élections présidentielles et aux élections législatives.

On note aussi que 31 partis n'ont présenté de candidats que pour la députation et 9 n'en ont présenté que pour les présidentielles. Il y a donc, en apparence, plus de partis à montrer un intérêt pour les législatives.

Cependant, il y a lieu de souligner que des 18 partis qui ont participé aux élections présidentielles, neuf, dont le RDNP de Mirlande Manigat et **Renmen Ayiti** de Jean-Henry Céant, ont décidé de ne présenter aucun candidat pour les législatives. Mirlande Manigat et Jean-Henry Céant ont occupé respectivement les 1^{ère} et 4^e places au premier tour des élections présidentielles. Pourquoi ont-ils choisi de ne présenter aucun candidat pour la Chambre des députés ? Dans *Plaidoyer pour une nouvelle constitution* (2010) Mirlande Manigat propose une nouvelle constitution où elle supprime le poste de Premier Ministre.

Le régime politique qu'elle propose se rapproche du régime présidentiel à l'américaine avec un vice-président élu en même temps que le Président au suffrage universel. L'auteure observe que « le système bicéphale mis en place par la Constitution de 1987,

déjà source de confusion, a en outre fonctionné dans les pires conditions depuis 1988 et il n'a guère été démontré qu'il était capable d'assurer et la stabilité politique et l'efficacité du Pouvoir Exécutif, tout en préservant la démocratie ».

Il y a lieu cependant de souligner que le « système bicéphale » n'a jamais été effectif dans le pays. À une exception près, les premiers ministres sont toujours des proches du président, au point on l'on arrive difficilement à faire la différence entre les deux composantes de l'exécutif en termes de vision politique.

Les manifestations de rues contestent toujours le président, on peut donc dire dans les représentations, comme d'ailleurs de fait, le gouvernement se réduit au chef d'État, suivant la tradition présidentialisée qui prévaut dans le pays. Par ailleurs, le régime parlementaire, dont s'inspire le régime politique de la Constitution de 1987, est généralement considéré plus stable que le régime présidentiel (Linz, Juan J., 1990).² De toute façon, le fait de souligner les difficultés de gouvernement liées au système bicéphale ne saurait justifier une faible participation, voire une non-participation, aux élections législatives.

À lire le Tableau 2.3.2. il nous semble que le parti au pouvoir (INITE) a eu le taux de participation aux législatives le plus élevé (92,9%). Par taux de participation nous entendons le nombre de candidats présentés par un parti par rapport au nombre de possibilités, c'est-à-dire le nombre de circonscriptions. Il est suivi de loin par la plateforme Alternative comprenant la Fusion des sociaux-démocrates, la Konvansyon inite demokratik (KID) et l'Organisation du peuple en lutte (OPL), qui affiche un taux de participation de 73,7%.

Il faut rappeler que cette plateforme avait appelé ses candidats à se retirer de la campagne électorale. Ce mot d'ordre, qui ne faisait pas consensus au sein de la Plateforme, n'a pas été suivi avec rigueur. Le Conseil électoral avait, de toutes façons, décidé de maintenir les candidats sur sa liste. Un exemple de plus des situations de confusion qui alimentent la méfiance à l'égard des partis. Ce trait est cependant fondamental des sociétés caractérisées par une forte politisation des négociations et des comportements.

Le troisième parti, en termes de participation aux législatives est Ansanm Nou Fò avec un taux de 61,6%. Nous avons enfin Ayiti an Aksyon (AAA) avec un taux de participation de 55,6%. Les autres partis ont un taux de participation inférieur à 50,0%.

Tableau 2.3.2. Répartition des sièges à la Chambre des députés *

Nom du parti ou sigle	Nombre de sièges	% de sièges	% cumulé
INITE	31	31,3	31,3
Alternative	11	11,1	42,4
Ansanm nou fò	10	10,1	52,5
Ayiti an aksyon	8	8,1	60,6
Lavni	7	7,1	
Rasanble	4	4,0	
Konbit pou refè Ayiti	3	3,0	
Repons Peyizan	3	3,0	
Mouvement chrétien pour bâtir une nouvelle Haïti	3	3,0	
PONT	3	3,0	
Plateforme Libération	3	3,0	
Mouvement Action Socialiste	2	2,0	
Respect	1	1,0	
Veyo Yo	1	1,0	
Mouvement démocratique pour la libération d'Haïti	1	1,0	
Plateforme des patriotes haïtiens	1	1,0	
Sièges vacants (5) et occupés par Indépendants (2)	7	7,1	
Total	99	100,0	

* Les partis sont placés suivant le nombre de sièges obtenus

Source : Auteur

Il est curieux de constater, comme nous le montre le Tableau 2.3.2. que les partis ont conservé leur rang par rapport au nombre de sièges gagnés à la Chambre des députés. Le parti au pouvoir INITE, a remporté le plus grand nombre de sièges (31) suivi encore par Alternative (11). Le parti Ansanm Nou Fò vient en troisième lieu (10 sièges), et AAA, en quatrième position (8 sièges).

Tableau 2.3.3.

Participation des partis politiques aux élections de 2010 et nombre de sièges au Parlement (partis classés par ordre alphabétique)

	Nom du parti ou sigle	Participation aux présidentielles de 2010	Taux de participation aux élections aux législatives de 2010 (Nombre de candidats à la Députation / Nombre de circonscriptions)	% de sièges à la Chambre des députés (Nombre de sièges du parti / Nombre total de sièges)
1	AAA	Non	55,56 (4)	8,60 (4)
2	ACCHRA	Oui	0	0
3	Alternative	Non	73,74 (2)	11,83 (2)
4	Ansanm nou fò	Oui	61,62 (3)	10,75 (3)
5	Ayisyen pou Ayiti	Oui	0	0
6	CONACED	Non	3,03	0
7	CREDDO	Non	1,01	0
8	FOS 2010	Oui	0	0
9	FRONTCIPH	Non	2,02	0
10	INITE	Oui	92,93 (1)	33,33 (1)
11	Kle	Non	6,06	0
12	KNDA	Non	6,06	0
13	Konbit Liberasyon ekonomik	Oui	0	0
14	Konbit Nasyonal pou developman	Oui	0	0
15	Konbit pou refè Ayiti	Non	32,32	3,23
16	Lavni	Oui	40,40 (5)	7,53 (5)
17	Le Nacional	Non	4,04	0
18	MAS	Non	19,19	2,15
19	MDRH	Non	7,07	1,08
20	MNPH	Non	1,01	0

21	MOCHRENHA	Non	23,23	3,23
22	MODEJHA	Oui	2,02	0
23	MODELH-PRDH	Non	21,21	1,08
24	MPH	Oui	2,02	0
25	MRN	Non	1,01	0
26	PACAPALAH	Non	1,01	0
27	PAIN	Non	5,05	0
28	PDI	Non	5,05	0
29	PENH	Oui	2,02	0
30	PITACH	Non	6,06	0
31	PLAPH	Non	50,51	1,08
32	Platfòm 16 desanm	Oui	0.00	0
33	Plateforme libération	Non	20.20	3.23
34	PONT	Non	22.22	3.23
35	PRN	Non	4.04	0
36	PSR	Non	1,01	0
37	PUN	Non	6,06	0
38	Rasanble	Non	33,33	4,30
39	RCP	Non	4,04	0
40	RDNP	Oui	0	0
41	Renmen Haiti	Oui	0	0
42	Repons peyizan	Oui	15,15	3,23
43	Respè	Oui	42,42	1,08
44	Solidarité	Oui	51,52	0
45	UCADDE	Non	39,39	0
46	Veye Yo	Non	39,39	1,08
47	Viv Ansanm	Non	8,08	0
48	Vwazinaj	Non	7,07	0
49	Wozo	Oui	0	0

Source : Auteur

S'il y a lieu de croire que le pouvoir, en contrôlant un ensemble de mécanismes et de moyens, entre dans la campagne électorale avec des avantages, il n'est pas moins vrai qu'un parti qui arrive à couvrir l'ensemble des circonscriptions renforce ses chances d'un contrôle relatif du pouvoir législatif.

Ceci augmente notre incompréhension du refus manifesté par les partis qui n'entendent participer qu'au niveau présidentiel. L'argument à retenir serait plutôt que la tradition présidentialisée du pays serait bien certainement un facteur de blocage.

Le financement des partis

Le mode de financement des partis politiques est suffisamment important pour que la plupart des démocraties déjà consolidées y consacrent des lois ou des règlements (Van Biezen : 2003 ; R. Austin : 2003 ; P. L. Turgeon : 2012). Les ressources financières des partis nécessaires à la poursuite des activités qui se déroulent avant, après et pendant les campagnes électorales, sont considérées comme l'un des facteurs affectant de manière significative la vie politique d'une société.

Les ressources financières dont dispose un parti affectent de manière décisive les différentes actions qu'il peut initier dans la poursuite de ses objectifs. Mais la question du financement soulève aussi d'autres relatives à l'indépendance des partis vis-à-vis des groupes d'intérêts et même des groupes criminels visant une mainmise sur les politiques publiques.

Les règles sur la façon dont des particuliers peuvent faire des contributions financières aux partis, les opérations de levée de fonds ou les campagnes de financement, les types de dépenses et la transparence de la gestion des fonds, peuvent avoir de sérieuses implications sur la consolidation du processus démocratique (Michael Johnson, 2005 : 3). La divulgation des finances des partis et des campagnes électorales est la pierre angulaire de tout contrôle d'argent en politique (Office of Democracy and Governance, 2003).

Dans une société où les biens des organisations, des entreprises ou même des institutions d'État ne sont pas séparées des biens privés, la gestion des finances des partis politiques pourrait se faire dans la plus grande opacité et de la façon la plus arbitraire sans que, pour autant, cette situation soit indicatrice de désordre ou de corruption.

Dans l'Annexe III, nous comparons les provisions de la loi du 30 juillet 1986 sur les partis politiques, la loi électorale de 2008 ainsi que la proposition de loi de 2009 sur les partis politiques, promulguée seulement en 2014.

La loi de 1986 fixe les montants qu'un parti peut recevoir d'une personne morale ou physique, mais est muette sur le financement public qui, cependant, pourrait être source de financement substantiel et, surtout, régulier. Les partis doivent déclarer un don en nature de plus de 100.000 gourdes au ministère de l'Intérieur, alors qu'aucun contrôle n'est exercé sur les dons en espèces. Lisons ci-dessous l'article :

Les fonds des partis politiques sont constitués essentiellement par les cotisations des membres, les recettes de leurs organes de presse, les bénéfices de certaines activités mondaines et culturelles, les dons directs ou indirects d'organisations nationales ou internationales, de personnes physiques ou morales.

Le montant total de tout don en espèces par un individu ou par une personne morale ne doit pas dépasser 100.000 gourdes pendant un exercice fiscal.

L'acceptation d'un don en nature d'une valeur supérieure à 100.000 gourdes est soumise à l'autorisation préalable du ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale.

Rien n'est dit par rapport à la divulgation ou aux montants des dépenses.

La loi électorale de 2008, sous l'égide de laquelle les élections de 2010 ont été organisées, prévoit en son Chapitre X, tant le financement public de la campagne électorale que les financements privés qui ne peuvent dépasser 2 millions de gourdes. L'article 131 fait obligation à toute personne physique morale qui fait un don de plus de 100.000 gourdes à un candidat ou parti politique, d'en informer le Conseil électoral permanent (sic).

Il est donc possible de conclure que la loi sur le financement des élections est plus élaborée et plus complète que celle sur le financement des partis politiques. La loi sur le fonctionnement des partis politiques promulguée en 2014, votée par le Parlement en 2009 mais promulguée seulement cinq ans après, est plus complète en matière de financement.

La question de financement public des partis ne peut être comprise en dehors de la nature privée de la politique indépendamment des valeurs sur lesquelles est fondé l'ordre politique. Il est vrai qu'une évolution peut être constatée dans les rapports entre les partis et leurs leaders. Traditionnellement, il s'agit d'une gestion privée, qui ne permet pas de distinguer les biens du parti de ceux de son leader.

Cette culture traverse l'ensemble des secteurs de la société. Les entreprises commerciales ne sont pas gérées suivant des normes universelles qui pourraient les soustraire aux caprices de leur propriétaire. De même, le pouvoir politique est personnalisé au point où le chef d'État gère les affaires de l'État comme siennes et ne se sent pas obligé de rendre des comptes à personne.

Il faudrait souligner, en passant, que la dépendance vis-à-vis du financement international isole de plus en plus le pouvoir de contrôle de la population, dont la faible contribution au Trésor Public, la rend moins soucieuse quand à la responsabilité de l'État dans la gestion des fonds publics. Cette représentation du pouvoir est en grande partie à l'origine des conflits entre les pouvoirs exécutif et législatif, quand ce dernier entend exercer ses prérogatives de contrôle sur les actes du gouvernement.

Dans cette perspective, le financement public des partis peut être vu comme de l'argent mis à la disposition du leader pour ses besoins personnels et non pour ceux du parti. Il ne serait pas étonnant que même les membres du parti partagent cette vision. Le financement peut être à l'origine des conflits à l'intérieur des organisations.

À des fins de comparaison avec l'ensemble des pays des Amériques, nous reproduisons dans l'Annexe IV un tableau sur la question du financement, préparé à l'initiative de l'Organisation des États Américains et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) avec l'appui du Canada.

Le vote des citoyens et la représentation des partis politiques au Parlement

L'objectif majeur de tout parti politique dans une démocratie est d'occuper les postes électifs en participant à des élections pour obtenir soit une majorité relative ou absolue de votes, suivant le système électoral en vigueur.

En Haïti, on a vu que certains partis politiques participent aux élections présidentielles mais décident de ne pas participer aux législatives. Les enquêtes de terrain montrent que la plupart des citoyens expriment leur choix électoral non pas pour un parti, mais pour un candidat. Des 114 répondants touchés dans le cadre de cette étude, 69,3% ont affirmé n'avoir voté que pour un candidat et non pour un parti, aux dernières élections (voir l'Annexe V, Questionnaire de l'enquête).

D'autres études ont montré que la participation électorale n'est pas nécessairement liée à l'affiliation à un parti politique. Dans l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude, si 63,3% des répondants disent qu'ils ont voté aux élections de 2010, seulement 15,1% d'entre eux affirment être membres d'un parti politique. Ceci affecte considérablement la discipline des élus vis-à-vis des partis qu'ils sont censés représenter.

Les conflits entre les branches exécutives et législatives, à la suite des élections de 1990, se comprennent difficilement dans la logique du régime politique créé par la Constitution de 1987. La majorité des députés étaient issus du même regroupement politique que le président, le Front national pour le changement et la démocratie (FNCD).

Selon les résultats proclamés, Jean-Bertrand Aristide, candidat à la présidence pour le FNCD, avait obtenu 67,48% des suffrages exprimés. Au niveau de la Chambre des députés 27 des 81 sièges étaient occupés par des membres du FNCD. Au Sénat 13 des 27 sièges appartenaient à la même organisation politique. L'Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (ANDP) suivait avec 17 sièges à la Chambre et 6 sièges au Sénat.

Ceci n'a pas empêché une détérioration progressive des relations entre le Président et son Premier Ministre, d'un côté, et le Parlement de l'autre. Le FNCD était totalement ignoré lors de la formation du gouvernement. Dans une entrevue accordée à Jean-Michel Caroït parue dans *Haïti en Marche* (Vol. V, no 12, 8-14 mai 1991), le Président a lui-même reconnu que le FNCD avait été « un chapeau légal ». Ce n'est donc pas seulement le citoyen qui ne vote pas pour un parti même en votant pour un candidat se présentant sous la bannière d'un parti.

La plupart des élus semblent aussi être convaincus que leur victoire est due moins au parti qu'à leur propre popularité dans l'électorat. Il arrive que des candidats soient plus populaires que leurs partis, mais si cette situation devient le trait dominant et permanent à l'intérieur d'une société, il est évident que les partis ne pourront pas s'imposer en tant qu'institutions dont la fonction centrale consiste à rassembler et à articuler les intérêts de groupes d'individus. Ceci peut résulter de la nature même de l'ordre social et les partis eux-mêmes peuvent être pris dans le jeu.

Le poids de l'histoire dans l'émergence des institutions

La question centrale à notre analyse est de savoir dans quelle mesure l'ordre sociopolitique en Haïti est réceptif aux partis politiques dont l'existence même doit être liée à une société caractérisée par la compétition, le partage du pouvoir (par opposition à la règle du tout-ou-rien), l'inclusion (même progressive), la négociation ou le compromis (par opposition à la force comme moyen de lutte politique).

Dans la documentation courante, un accent particulier est mis sur l'apport des partis politiques à la construction de la démocratie. Ces analyses peuvent être vues comme un aspect particulier de l'école de pensée qui accorde aux institutions une place de premier plan dans la compréhension du développement économique ou politique.

L'objection faite à ce courant d'idée est qu'il néglige la part de l'histoire et de la culture dans la production des institutions elles-mêmes. Pour Acemoglu et Robinson (2012), les institutions politiques sont déterminantes dans la mise en place des « institutions inclusives » qui, à leur tour, favorisent l'émergence d'institutions économiques, inclusives elles aussi.

Le poids de l'histoire et de la culture doit être pris en compte dans toute étude sur les partis politiques en Haïti. Ne pas le faire limite l'analyse de la dynamique politique ou économique des sociétés. En n'accentuant que la place des institutions, certains courants théoriques sont limités dans leur compréhension des problèmes liés à la construction de la démocratie, comme l'ont fait remarquer Mats Lundahl (1989) et Sidney Mintz (1995) à propos d'Haïti.

La compétition est liée à l'idée de « mérites » définis suivant des critères conçus à partir d'objectifs communs à réaliser. Les différents acteurs (individus ou groupes) doivent accepter les règles du jeu qui veut que celui qui est jugé le plus apte, gagne. L'idée de compétition trouve un terrain propice dans le cadre de la démocratie libérale et du marché, comme lieux où des acteurs présentent des objectifs différents et dont les règles finiront par produire un équilibre entre l'offre des acteurs et la demande du public.

La transparence et un accès égal à l'information sont les conditions indispensables à une compétition idéale.

Dans le contexte d'une économie fondée sur la spéculation et des pratiques politiques basées sur des réseaux de relations personnelles et affectives, le jeu politique peut être difficilement assumé par des partis indépendants et « modernes ».

Le partage du pouvoir reconnaît non seulement l'existence d'intérêts divers dans une société mais aussi la possibilité que le pouvoir lui-même puisse se décomposer en responsabilités diverses. La notion même de parti politique s'oppose à la conception de pouvoir possédé en bloc et par un seul groupe (ou une seule partie). En Haïti, la transformation des conflits politiques en violence est fondamentalement due à une conception du pouvoir qui refuse le partage et, en conséquence, la notion même de « parti ».

Notes de fin de chapitre :

- 1 Seymour M. Lipset, *Social Requisites of Democracy : Economic Development and Political Legitimacy*, *American Political Science Review*, Vol. 53, No 1 (Mar., 1959), 69-105. Seymour M. Lipset, *The Social Requisites of Democracy Revisited : 1993 Presidential Address*, *American Sociological Review*, Vol. 59, No 1 (Feb., 1994), 1-22.
- 2 Linz, Juan J, *The Perils of Presidentialism*, *Journal of Democracy*, Vol. 1, No 1, 1990, 51-69.

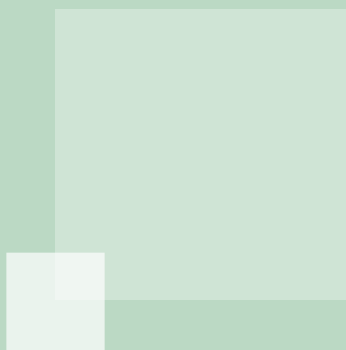


TROISIÈME PARTIE

Les partis politiques
dans l'imaginaire haïtien

Chapitre

3.1.



De la perception des partis politiques

Laënnec Hurbon

Résultats d'une enquête socio-politique sur les partis en activité en Haïti

Les enquêtes-sondage que nous avons entreprises sur la perception des partis politiques ne peuvent qu'offrir des indices pour une recherche plus approfondie. Pour mener à terme une telle entreprise, il faudrait consacrer beaucoup plus de temps et toucher beaucoup plus de personnes dans les catégories les plus diverses, à travers tous les départements. Le sondage a porté sur des personnes de toutes catégories sociales, dans trois villes de province (le Cap, Gonaïves et Jacmel). Nous avons également interrogé des leaders d'opinion à Port-au-Prince. Le présent travail est donc une pré-enquête qui commande une certaine prudence afin d'éviter des conclusions hâtives et des opinions arrêtées.

Les partis politiques jugés les plus importants sont : OPL (Organisation du peuple en lutte), Fusion (Parti des socio-démocrates) Fanmi Lavalas et le RDNP (Rassemblement des nationaux progressistes).

Quand on aborde la question des raisons du choix, on obtient des énoncés particulièrement flous comme par exemple : *Li fè bagay pou pèp-la* (il fait beaucoup de choses pour le peuple), ou encore *Li bay plis travay* (il donne plus de travail) ; « il est mieux structuré ». L'accent est mis généralement sur l'apport du parti au plan social : aide aux « malheureux », accès gratuit aux écoles, capacité de répondre aux besoins ou de penser le développement du pays.

On a l'impression que le parti politique ne vise que le pouvoir exécutif, poste à partir duquel, une fois qu'il y accéderait, il pourrait entreprendre des activités socio-économiques bénéfiques pour le pays.

Sur les difficultés rencontrées par les partis pour se développer, il est signalé le manque de moyens, de sources de financement, de crédibilité et de vision. Les conflits internes augmentent la méfiance. Par contre, l'absence d'alternance au niveau du leadership du parti et donc sur les pratiques démocratiques internes, ne sont point mentionnées.

En revanche, parmi les propositions formulées pour permettre aux partis de bien remplir leur rôle, il est souvent précisé la nécessité de *tèt ansanm* (rassemblement des forces), « regroupement », ou encore de « réduction du nombre de partis », ce qui permet de conclure que le pullulement des partis est perçu négativement. Des sondés expriment clairement cette frustration : « Trop de partis... ».

La demande de réduction du nombre de partis n'est pas accompagnée de critiques portant sur l'orientation idéologique. Les personnes touchées par l'enquête ne semblent pas être préoccupées par les positions idéologiques des partis. On peut se demander si on n'assiste pas ici aux conséquences du faible intérêt manifesté par les gouvernements successifs pour les partis politiques.

Même quand certains partis présentent plusieurs candidats aux élections législatives et entendent jouer un rôle dans la vie politique, leurs élus ne suivent pas toujours les directives des états-majors. Une fois arrivés au Parlement, certains élus ne respectent pas les consignes du parti et agissent plutôt de façon individuelle, en marge de la structure politique à laquelle ils sont censés être rattachés.

Il y aurait, au fond, une propension des partis à accorder plus d'importance au contrôle du pouvoir exécutif, donc aux élections présidentielles. Certains partis se sont présentés, plus d'une fois, uniquement aux élections présidentielles. Des députés de 2010, par exemple, une fois élus se sont constitués en groupe parlementaire d'appui à l'Exécutif, alors que le Président de la république ne disposait que de trois députés élus sous la bannière du parti Répons peyizan.

On ne voit pas non plus les partis politiques encadrer les revendications sociales et exprimer les besoins réels des couches les vulnérables du pays. Pourtant les réponses obtenues indiquent que l'attente aux questions sociales est très forte. Il semblerait même que cette problématique, telle qu'elle est exprimée par les sondés, soit plus importante

que celle de la légitimité politique. Autrement dit, la tâche d'un contre-pouvoir face à l'exécutif n'apparaît pas une priorité.

Certes, cette situation est liée à l'urgence effective du social en Haïti, vu l'état de pauvreté et de misère de la plus grande partie de la population. Malheureusement, au lieu d'assumer cette tension entre la légitimité politique, toujours en déficit en Haïti, et la problématique sociale, les partis au pouvoir se rabattent un peu trop facilement et de manière démagogique sur les invocations au « peuple », et ont recours à des (organisations Populaires (OP) ou s'adonnent à des pratiques appelées « d'apaisement social », ou encore à tout autre système relevant du caritatif.

Certains partis de tendance idéologique assez claire essaient de donner une image positive des partis politiques : c'est le cas de l'OPL, de Fusion, du RDNP, ou de partis comme Respè de Charles Henri Baker pour ne citer que ceux-là. Ils proposent, en effet, une vision de l'avenir, développent un projet cohérent de société et décrivent des mécanismes de contrôle du pouvoir.

Y aurait-il possibilité de se lancer dans un classement des partis politiques ? À la vérité, cela reste une gageure, puisqu'il est bien difficile de disposer des informations qui permettent de reconnaître le profil véritable de chaque parti.

Nous pensons cependant proposer ici quelques pistes pour un classement analytique. Celui que nous suggérons est un coup de sonde basé sur les premières impressions qu'on peut tirer en observant le comportement des partis sur le terrain.

Les documents collectés, quoiqu'insuffisants, nous permettent déjà de repérer au moins cinq catégories de partis. Cependant, c'est en grossissant certains traits que nous osons un tel classement. Les partis que nous citons peuvent ne pas correspondre avec exactitude à la rubrique sous laquelle nous les plaçons. Les listes sous chacune des rubriques sont loin d'être exhaustives.

Partis ayant défini une idéologie politique

- OPL (Organisation du peuple en lutte), observateur à l'Internationale socialiste
- FUSION des socio-démocrates, inscrit à l'Internationale socialiste
- RDNP (Rassemblement des démocrates nationaux progressistes) se réclame de l'Internationale de la démocratie chrétienne

- Fanmi Lavalas, se réclame de la mouvance socio-démocrate
- AKAO (Aksyon pour konstwi yon Ayiti òganize) se réclame d'une idéologie de gauche
- MIDH : Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti
- PDCH : Parti démocratique chrétien Haïtien
- PSCH : Parti social chrétien d'Haïti
- MOP : Mouvement pour l'organisation du pays
- PAIN : Parti agricole et industriel national
- PHTK : Parti haïtien tèt kale
- GREH (Groupe de recherche sur l'évolution d'Haïti (centre-droit)).

Partis de « masse » ou réclamant une représentativité de secteurs dits populaires

- Fanmi Lavalas
- FUSION
- PAPP (Parti des assemblées populaires et politiques)
- KID (Konvansyon inité demokratik)

Partis duvaliéristes ou néo- duvaliéristes

- PUN : Parti de l'unité nationale

Partis liés à la mouvance religieuse

- MOCHRENAH (Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti) (1998), compte avec l'appui des églises protestantes américaines
- Paradis, (1987)
- UNCRH (Union nationale chrétienne pour la reconstruction d'Haïti) (2005)
- Parti politique de la Vierge Marie (1990)
- Parti nationaliste chrétien d'Haïti (1990)

Beaucoup de partis demeurent difficilement classables, d'abord parce qu'on les connaît peu dans le public, mais surtout parce que leur orientation idéologique paraît floue : les

vocables comme « national », « démocratique » ou « développement » ne permettent pas de savoir si le parti est à gauche, au centre ou à droite.

La liste que nous proposons ci-dessus signale seulement certaines tendances. Le groupe des partis à dominante religieuse, par exemple, met en exergue la velléité des secteurs protestants, baptistes et pentecôtistes notamment, à s'engager dans la politique.

L'écrivain Jean-Claude Fignolé a même sonné l'alarme dès 1999, dans un article paru dans le quotidien *Le Nouvelliste* : il se demandait si le pays n'allait va pas « vers un Etat confessionnel » ? Fignolé souhaitait même que la prochaine loi électorale exige aux partis de « s'engager à respecter le caractère laïque et démocratique de l'Etat » (26–28 février 1999). Le problème du respect d'un ordre laïque et républicain ne semble pas aller de soi dans les débats sur les critères de reconnaissance des partis politiques.

Participation des femmes dans la vie politique

Les femmes sont encore insuffisamment intégrées dans la vie politique, dans les partis, et dans l'espace public d'une façon plus générale. Cependant notons que les femmes jouissent des droits de vote et celui d'être élues depuis les années 50.

Par ailleurs, ce n'est qu'en 1982 qu'une loi les rend majeures. Notons qu'Haïti a signé une première convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDAW (CEDEF) en 1981, ainsi que la *Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes* rendue publique sous le nom de *Belem Do Para* en 1996.

Le faible niveau de participation des femmes dans la vie politique des partis semble paradoxal, tenant compte de leur présence dans le domaine économique, du rôle essentiel qu'elles jouent dans l'agriculture, l'administration, etc. Elles sont également dynamiques dans le secteur privé ainsi que dans les associations socioprofessionnelles, dans les arts et la littérature.

De nombreuses femmes ont accédé à des postes politiques comme ministres et deux d'entre elles, à celui de Premier Ministre, Claudette Werleigh et Michèle Duvivier Pierre-Louis. Haïti est le premier pays francophone à avoir eu une femme comme présidente, en 1990, année au cours de laquelle Ertha Pascale Trouillot a accédé à la magistrature

suprême. Quoique ces accessions correspondent quelque fois à des promotions individuelles ancrées dans une condition sociale favorable, elles révèlent néanmoins des avancées et sont des brèches au niveau de la domination masculine qui est encore un fait sociologique saillant de la société haïtienne.

Les mouvements de femmes luttant pour la reconnaissance de leurs droits dénoncent, de plus en plus, le nombre élevé de viols et de cas de violence conjugale. En 2005, leur lutte aboutit à criminaliser le viol jusqu'alors considéré comme une atteinte à l'honneur. On observe un net engagement des femmes à contribuer à la construction d'une société démocratique, en particulier après 1986. Leurs apports ont permis un réel avancement du processus démocratique.

Mentionnons la perte inestimable que représente la disparition, lors du séisme le 12 janvier 2010, de certaines personnalités remarquables du mouvement féministe (Myriam Merlet, Anne-Marie Coriolan, Magalie Marcelin, entre autres). La loi sur la paternité responsable —présentée par la regrettée Députée Gèrandale Thélusma et préparée par Madame Marie-Laurence Jocelyn Lassègue, alors ministre à la Condition féminine, et adoptée à l'unanimité par le Sénat le 12 avril 2012—, est une conquête significative du mouvement.

La 49^e législature ne comprend que trois femmes sur 96 élus. Sur la liste de 55 partis, on ne trouve que 16 femmes occupant des postes d'une certaine importance : secrétaires, coordonnatrices ou porte-paroles.

Notons que certaines femmes occupent des positions de grande responsabilité à l'intérieur de leurs partis : Edmonde Beauzile, présidente du parti FUSION, Mirlande Manigat, secrétaire générale du RDNP, Judie C. Roy coordonnatrice du parti REPAREN (Regroupement patriotique pour le renouveau national), Lydie Parent du parti Konbit pour réfè Ayti, Marie-France Claude en tant que dirigeante du PDCH. Il y a même un parti regroupant uniquement des femmes : le Groupman fanm vanyan (regroupement des femmes vaillantes).

Aujourd'hui, des organisations comme Fanm yo la, (Les femmes sont présentes) ou Femmes en démocratie, la Confédération des femmes leaders, le Réseau des Candidates pour gagner et le SOFA(Solidarite fanm Ayisien), mènent une intense activité pour la défense des droits des femmes. L'adoption de l'article 17.1 de l'Amendement constitutionnel de 2012, qui établit un quota minimum de 30% de femmes dans les

espaces du pouvoir, est un des résultats de ces luttes. Cependant, le vote du quota, un pas en avant significatif, ne saurait être, à lui seul, la solution au problème de la domination masculine dans la société haïtienne.

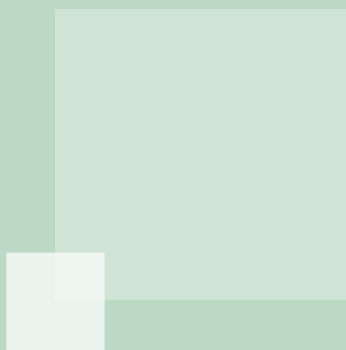
Pour combler le retard des structures politiques sur le processus de conscientisation des femmes en Haïti, il convient de prendre acte de l'évolution de la question de genre et de mettre en œuvre, au sein des partis politiques, des mécanismes de décisions qui encouragent l'inclusion des femmes et des jeunes dans la vie politique. Le parti OPL, par exemple, prône dans ses statuts que les mouvements de femmes et de jeunes ont pour mission « de travailler à l'émancipation politique et sociale de leurs catégories et de développer la base sociale du parti parmi elles » (art.47). Le parti prévoit que femmes et jeunes doivent être présents aux différents niveaux de la coordination communale, régionale et nationale dans l'organisation du parti.

De son côté, le parti FUSION informe que le Directoire de l'organisation est composé de 40% de femmes et qu'un Secrétariat national de jeunes a été mis sur pied.

Ces deux partis, parmi les plus anciens et les plus importants selon les données de l'enquête-sondage, démontrent qu'il reste encore bien du chemin à parcourir, vu que le nombre de femmes élues au Parlement est bien trop faible. L'emphasis doit être mise sur le besoin de mécanismes susceptibles de placer la question de genre, de façon transversale, dans tous les programmes et activités des partis politiques.

Chapitre

3.2.



Partis politiques et démocratie

Laënnec Hurbon

S'interroger sur les rapports entre les partis politiques haïtiens et la démocratie renvoie à la question de la légitimité. Il suffit de se pencher sur l'histoire politique du pays pour savoir qu'il a connu deux empires et une royauté. De 1807 à 1820, Haïti a été divisé en deux Etats : la république de l'Ouest et du Sud dirigée par Alexandre Pétion jusqu'à 1818, et l'Etat du Nord avec Henry Christophe qui en a fait un royaume, à partir de 1811. En 1810, André Rigaud sépara le Sud de la République. Il créa l'Etat du Sud. Quatre présidents sont assassinés au pouvoir et 14 forcés à l'exil.

La légitimité du pouvoir ?

De nombreux présidents se sont empressés de faire rédiger une nouvelle constitution à leur convenance et presque tous ont essayé de rester au pouvoir au-delà de leur mandat sauf deux d'entre eux : Nissage Sajet (20 mars 1870 – 14 mai 1874) et Tiresias Simon Sam (31 mars 1806 – 12 mai 1902).¹

La société haïtienne semble avoir une difficulté particulière à accepter le principe de l'alternance politique et même de reconnaître son bien-fondé. En effet, trois facteurs enracinés dans son histoire, exercent une influence certaine sur les partis politiques.

Le premier facteur a été souligné par le regretté Gérard Barthélemy, dans un ouvrage dont le titre est particulièrement suggestif, *Le pays en dehors* (1989) qui montre comment les structures sociales héritées de l'esclavage sont ordonnées autour de

l'opposition cardinale entre créoles et bossales, ces derniers étant représentés par la paysannerie, longtemps exclue de la vie politique. Plus exactement, cette paysannerie organise sa vie économique et culturelle en dehors de l'Etat, et s'efforce même de fuir l'Etat, de le « marronner » au sens strict, laissant la sphère politique aux citadins et, plus particulièrement, aux élites dirigeantes du pays, descendants des créoles.

Même quand l'on peut ne pas souscrire totalement à cette théorie explicative des structures sociales du pays, il reste qu'elle jette une lumière crue sur les disparités sociales criantes qui sont la marque distinctive de la société haïtienne, dans la Caraïbe et en Amérique latine.

Deux autres facteurs, la langue et l'incapacité de l'État de doter les couches paysannes d'actes d'état civil, renforcent cette vision.

Le deuxième facteur, celui de la langue est lié à l'utilisation du français au détriment du créole. Alors que le français a longtemps été considéré comme la langue de l'administration, des débats parlementaires, des tribunaux, et des discours politiques officiels, le créole est la langue parlée par toute la population, toutes classes sociales confondues. Ce système de communication explique l'exclusion de la majorité de la population de la vie politique.

Le troisième facteur, est celui de l'incapacité de l'État à produire les actes d'état civil pour les couches paysannes. L'Église catholique et les confessions protestantes viennent, dans ce contexte, en suppléance de l'État sans pour autant résoudre le problème vu que les actes d'état civil demeurent les bases de la mise en place d'un État de droit. L'identité individuelle étant peu assurée du point de vue propre de l'État, le processus démocratique ne peut même pas être amorcé.

Le chemin du pouvoir politique en Haïti ne va pas de bas en haut mais plutôt à l'inverse. Le système de communication des candidats avec les citoyens étant défectueux, une portion importante de la population ne peut développer une véritable conscience citoyenne.

Les élites politiques, ayant des difficultés à se légitimer vis-à-vis du « peuple », font de la surenchère nationaliste ou ont recours à un discours populiste. Certains estiment que leur relation avec le peuple est faussée au point où l'on pourrait plutôt parler

d'une « fantasmatisation » du peuple, sur lequel toutes les projections imaginaires sont possibles.

Dans son ouvrage *Le passage à la démocratie*, le politologue Guy Hermet, tout comme le juriste Hans Kelsen, propose de distinguer « le peuple-chef des élus en permanence et le peuple passif des citoyens... ».² Cette distinction pourrait bien décrire la société haïtienne, avec une nuance de taille : ceux qui sont catalogués comme citoyens passifs, les couches sociales paysannes et pauvres en général, tout au long de l'histoire politique d'Haïti, ont éprouvé une méfiance très forte vis-à-vis de l'État, les poussant à organiser de fréquents mouvements de confrontation vis-à-vis des pouvoirs établis.

Comment les partis politiques peuvent-ils, aujourd'hui, collaborer à l'avancement du processus démocratique ? Quels sont leurs apports à ce processus ? Ou encore, quels obstacles représentent-ils, éventuellement, pour la démocratie ?

Les enquêtes que nous avons entreprises montrent le poids réel des partis politiques à travers le pays, la perception qu'ont d'eux les différentes catégories sociales et les leaders d'opinion.

La culture politique ou l'exercice du pouvoir sans contrôle

Revenons maintenant sur les grands traits de la vie politique, telle qu'elle apparaît à travers ce coup de sonde sur l'état des partis politiques en Haïti de 1986 à nos jours.

Nous croyons déceler un certain nombre de comportements récurrents dont nous rendrons compte sur la base du concept d'un « idéal-type » de Max Weber (*Objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*).³ Rappelons le mode de lecture des faits que présuppose le concept d'idéal-type. Ce concept sert à faciliter la compréhension du phénomène étudié : pour cela on construit le type idéal, même s'il ne correspond jamais parfaitement et dans tous les cas, à la réalité étudiée. Le travail de la recherche en sciences humaines ne peut viser qu'à une approche de la réalité sociale et n'autorise pas à identifier l'objet de la connaissance à l'objet réel.

Ce qui ressort de l'ensemble des données que nous avons réunies sur les partis politiques, c'est la tendance générale que manifeste l'Exécutif —dans la pratique— à exercer un pouvoir absolu sans contrôle parlementaire comme le montre la chaîne des élections allant de 1988 à 2010.

En 1988, Leslie Manigat est élu président sans avoir un seul député ou sénateur comme allié. Le 16 décembre 1991, Jean Bertrand Aristide est candidat à la présidence, mais n'a pas de parti politique. Le regroupement politique qu'est le FNCD (Front national de démocratie et de concertation), considéré comme un parti de gauche, lui offre ce qu'il appelle « un chapeau légal », mais dès qu'il s'agit de choisir le premier ministre dans la majorité parlementaire représentée par le FNCD, Aristide s'y refuse.

En 1995, René Garcia Préval s'efforce, en deux fois, d'annuler le fonctionnement du Premier ministre issu de la majorité parlementaire de l'OPL (Organisation du peuple en lutte). Celui-ci, éventuellement, choisit de démissionner. Le Président restera un an et demi sans Premier ministre. Peu après, soit en décembre 1998, la majorité parlementaire choisit Jacques-Edouard Alexis comme premier ministre. Le Président Préval se démène pour que le Parlement soit déclaré caduc. L'ex-premier ministre, Rony Smarth (2013) expliquera par la suite que Préval avait trouvé « les arguties légales pour fermer la Chambre » au moment où le nouveau Premier ministre devait présenter sa politique générale. Ainsi, l'Exécutif fonctionnera sans Parlement.

En 2000, Aristide en arrive à avoir la totalité des élus des deux chambres. La crise qui s'en est suivie aboutit au refus de tous les partis de participer aux élections présidentielles de 2001. Aristide est alors (officiellement) élu avec 91% des voix sur 36,91% de votants. Ce taux de participation, cependant, correspond à la moyenne des années précédentes. À noter que tout en réclamant le recomptage des votes contestés de 10 sénateurs, le Parlement continue d'appuyer le président Aristide.

En 2006, Préval est à nouveau élu président (sans l'application de la loi d'un second tour obligatoire prévu par la Constitution). Il s'attelle, d'un côté, à démanteler les partis en cooptant plusieurs membres importants et, de l'autre, à ignorer les commissions parlementaires en créant ses propres commissions présidentielles.

En 2012, Joseph Martelly est élu sous l'emblème de Répons peyizan (plateforme de petits partis) regroupant des citoyens. Il ne disposait alors que de peu d'alliés dans chacune des deux chambres. La majorité qu'il finit par acquérir à la Chambre des députés semble fonctionner comme le prolongement de l'Exécutif.

Ces exemples illustrent comment l'Exécutif tend à fonctionner seul sans contrepartie, sans la présence d'un autre pouvoir capable « d'arrêter le pouvoir ». Par ailleurs, certains présidents, une fois au pouvoir, créent leurs propres partis politiques. Ainsi, Aristide

met sur pied le parti Fanmi Lavalas... Préval accède au pouvoir grâce à la plateforme Lespwa (L'espoir). Plus tard, il fonde l'Inité (UNITÉ).

Enfin, Martelly devenu président suit le même chemin que ses prédécesseurs et crée son propre parti : Parti haïtien tèt kale.

Souvent, les présidents semblent s'intéresser, avant tout, à leur propre organisation politique : par exemple, lors des joutes électorales, c'est avec parcimonie qu'ils partagent les temps d'antenne à la radio et à la télévision nationale. Ils organisent les élections à leur propre rythme et respectent rarement le calendrier prévu par la Constitution sauf sous la pression de la communauté internationale.

Comme par hasard, après 25 ans, c'est encore un Conseil électoral provisoire qui est chargé d'organiser les élections, alors que l'article 193 de la Constitution de 1987 prévoit que le Conseil électoral permanent est formé à partir des assemblées départementales.

Or, aucun des présidents en exercice n'a manifesté la volonté de mettre en œuvre ces assemblées. Ils ont tous soigneusement évité de tenir les élections des assemblées communales qui rendront possible la mise sur pied de ces assemblées départementales.

Le pouvoir exécutif soucieux de fonctionner sans contrôle véritable, ne manifeste qu'un faible intérêt pour le renforcement des partis politiques. Ceci mène à questionner la légitimité des gouvernants. Une légitimité qui est déjà bien fissurée par la contestation régulière des élections entre 1988 et 2011.

Pour consolider son pouvoir, l'Exécutif est alors tenté de recourir à des forces extra-légales et de maintenir une situation d'insécurité permanente proportionnelle au manque de légitimité du pouvoir. Quand, par exemple, le feu est mis à des stations émettrices de radio, des locaux de partis politiques ou des résidences de chefs de partis, aucune enquête ne vient révéler qui sont les auteurs intellectuels ou les bras qui exécutent ces crimes.

De manière plus ostensible, les forces extra-légales n'ont jamais cessé d'exister : le corps des *tontons macoutes* des dictateurs Duvalier a été remplacé par les *zenglendos* et *attachés* du gouvernement militaire, par exemple.

L'influence internationale et les élections

Parmi les constantes qu'on peut relever dans la vie politique en Haïti depuis 25 ans, il convient de mentionner la permanence de la Communauté Internationale. La CARICOM, l'OEA, l'Ambassade américaine et, depuis 2006, la MINUSTAH permettent à des gouvernements latino-américains (notamment le Brésil et le Chili) de faire une entrée en force dans les questions électorales du pays.

Certes, chaque session électorale est étroitement liée à l'aide que peuvent apporter les « pays amis », en particulier les Etats-Unis et le Canada. De nombreux partis politiques considèrent que la souveraineté nationale est mise en veilleuse. Cependant, ils « acceptent cette aide extérieure », vu l'incapacité du budget national à répondre aux besoins réels de la population.

En règle générale, ce sont les élections présidentielles qui retiennent l'attention de la communauté internationale, comme si une fois obtenue une légitimité électorale représentative au niveau de la présidence, tout le reste suivrait automatiquement.

Le rôle des partis politiques tant au Parlement que dans l'organisation de la vie politique en général, est tenu pour secondaire : seule compte la représentation de la nation au regard des institutions internationales, et cette représentation c'est le Président qui en serait le support et l'emblème.

La longue présence des forces étrangères montre que ces instances considèrent que le pays est loin d'entrer dans une phase de stabilité politique et d'institutionnalisation de la démocratie. Les discours sur la solidarité et la coopération internationale semblent favoriser une supervision du système électoral haïtien.

Les partis politiques et les revendications sociales

Quelle rupture, au niveau de la vie politique, pourrait permettre aux partis politiques d'avoir un impact constructif sur le processus démocratique en Haïti ?

Comme nous l'avons signalé dans l'introduction de ce présent travail, ce qui frappe tout observateur de la scène politique haïtienne est l'absence d'articulation des partis politiques avec l'ensemble des revendications sociales qui montent des bidonvilles, de la classe moyenne, des campagnes et des villages.

Les partis donnent l'impression d'entretenir un rapport artificiel au pays, au sens où des pans entiers de revendications sociales et de problèmes relevant de l'environnement n'arrivent pas à être intégrés dans leur programme. Ceci s'expliquerait par l'absence des porteurs de ces revendications dans leurs structures.

Cette situation n'est pas propre à Haïti. On la retrouve dans la plupart des pays de l'Amérique latine, de l'Afrique noire pour nous en tenir seulement à ceux-là qui semblent se prêter à des comparaisons. Il y a, comme le souligne Coffignal, une désaffectation politique due aux difficultés économiques.⁴ Dans le cas d'Haïti où les disparités sociales sont les plus criantes, tous les secteurs exigent des interventions d'urgence : au niveau de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de l'insécurité alimentaire, du logement et de l'environnement.

Or comme le montre la thèse de l'État faible (André Corten 2011), les politiques exigées par les instances internationales comme le FMI et la Banque mondiale, basées sur le principe de « moins d'État », affaiblissent les États qui ne peuvent soutenir les partis politiques ou disposer de politiques publiques.

De plus, le processus de mondialisation réduit les capacités de l'État de répondre aux urgences vu que les institutions internationales interfèrent dans les pouvoirs régaliens de l'État national, concept qui semble même devenir obsolète.

Le sociologue Ulrich Beck parle de « seconde modernité », c'est à dire le temps où « c'est la mondialisation, et non l'État, qui définit et modifie les scènes où se déroule l'action collective ».⁵

L'État déjà faible perd de plus en plus d'autorité, et le système des partis politiques s'affaiblit encore plus, augmentant la méfiance de la population vis-à-vis d'eux. Or, sans un système structuré de partis les parlementaires risquent de négliger leur rôle qui est de contrôler l'exécutif, ou de se transformer en simples exécutants de ce pouvoir.

Les secteurs les plus défavorisés, ne trouvant pas de solutions à leurs besoins croissants, cherchent des solutions de plus en plus individuelles. Bon nombre d'entre eux, se réfugient déjà dans les divers mouvements religieux solidement ancrés dans les multiples bidonvilles qui ceignent la capitale et les principales villes de province.

La désaffectation vis-à-vis du politique entraîne un désintérêt grandissant pour le bien-être collectif. Les syndicats sont presque totalement absents de l'espace public. On n'en

connait aucun qui soit rattaché à des mouvements ou organisations politiques. Il y aurait comme une désertion des institutions syndicales et politiques.

La demande de démocratie en Haïti

Les enquêtes que nous avons conduites auprès des villes de province, corroborées par le *Baromètre des Amériques 2012*, confirment le manque de confiance que les Haïtiens, toutes classes sociales confondues, manifestent vis-à-vis des élections, des partis politiques, du gouvernement et de la commission électorale. La confiance vis-à-vis du Parlement, est passée de 47,2% en 2006 à 31,2% en 2010.

En revanche, le taux d'adhésion des Haïtiens aux organisations religieuses est le plus élevé des Amériques (60,0%). Les organisations liées au politique ou à des questions d'intérêt public sont évitées. Or —et c'est le paradoxe de la vie politique actuelle en Haïti, encore d'après le *Baromètre des Amériques 2012*— 64% des sondés en Haïti donnent une note 5 à la démocratie sur une échelle de 1 à 7. Parallèlement, le pays a également le taux le plus élevé de participation dans des manifestations politiques (16,8%).

Ceci indiquerait que la demande de démocratie est extrêmement forte en Haïti, même si elle n'est pas toujours bien éclairée, même quand l'appui provenant du côté du système politique et des institutions est très faible.

Pour éviter que les citoyens ne se tournent exclusivement que vers les organisations religieuses, les églises et les ONG, il faudrait, au premier chef, que les partis politiques puissent se consolider au niveau juridique, soient appuyés par le pouvoir Exécutif et qu'ils reçoivent un appui financier substantiel de l'État qui serait strictement contrôlé.

Il faudrait également que les lois électorales et les institutions de supervision nationale des élections soient hors du contrôle de l'Exécutif et des pratiques de corruption qui empêchent les citoyens de participer à des élections qu'ils considèrent non compétitives. Ces conditions permettraient de formuler des exigences auxquelles les partis devraient se conformer : celui de pratiquer la démocratie en leur propre sein, condition minimale pour participer au processus démocratique.

Cela permettrait d'évaluer ce que ferait le parti une fois parvenu au pouvoir dans la mesure où l'alternance dans le leadership annoncerait la volonté de ne pas s'accrocher indéfiniment au pouvoir au-delà du mandat.

La personnalisation du pouvoir est l'une des marques distinctives de la culture politique haïtienne qui freine l'institutionnalisation des partis politiques. Le pouvoir personnel conduit à l'absence de règles, et comme l'a bien montré le philosophe Claude Lefort, la démocratie est le système où le pouvoir ne pouvant pas être la propriété de quelqu'un, est toujours une place vide.⁶

Par ailleurs, les partis devraient se différencier par leurs plateformes idéologiques. Cela conduirait au tarissement graduel du pullulement des partis, mais il n'y a pas de raison pour que seuls les grands partis soient acceptés et encouragés dans le pays. Les Verts en Allemagne, par exemple, ont débuté avec un nombre restreint de militants, mais peu à peu, ils sont devenus un grand parti avec lequel tout le système politique est contraint de compter.

Le travail de formation politique doit s'inscrire dans le quotidien du parti, seule façon de pénétrer le territoire et donc de faire connaître son programme, et d'attirer ainsi des adhérents. Pour cela, il conviendrait de repenser tout le système de communication en Haïti et utiliser la langue créole comme langue qui puisse toucher tous les groupes sociaux sans exception.

Finalement, c'est au sein des partis que s'exercera l'apprentissage de la démocratie, en intégrant les groupes traditionnellement exclus de la vie politique : les femmes, les jeunes et les handicapés. Cependant, la conscience citoyenne ne s'acquiert pas uniquement à l'intérieur d'un parti politique car diverses instances de la société civile sont aussi des lieux de la formation à la démocratie.

Notes de fin de chapitre :

- 1 Voir le magistral ouvrage de TURNIER Alain : *Quand la nation demande des comptes* (1989) qui ne cesse d'être actuel.
- 2 HERMET Guy (1996) ; voir aussi son ouvrage *Le peuple contre la démocratie* (1989)
- 3 Cf. WEBER Max (1904), cit. repris dans *Sociologies et religions* par LEGER D.H. et WILLAIME J.P. (2001, p.68 : « On obtient un idéal-type en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchainant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout....)
- 4 Voir la contribution de COFFIGNAL Georges dans le Collectif sous la direction de Van Euwen (1994), p.27.
- 5 Cf. BECK Ulrich (1993), p.28. Voir l'excellent article de PEAN Leslie (2013) (dont nous suggérons la lecture des ouvrages sur *l'État marron ou sur le saccage du pays par la dictature des Duvalier*) dans la revue du CRESFED « État de droit et pouvoir exécutif » où il souligne que « l'absence d'un État de droit, c'est-à-dire d'un État régi par la loi, se voit de multiples manières. Le Président s'arroge de nombreuses prérogatives qui sortent du cadre de la loi. Il parle et tient que sa parole soit la loi dans la tradition fasciste d'un Adolf Eichmann qui disait que les paroles du Führer avaient force de loi, p.29 ». Voir aussi dans le même numéro de CRESFED, l'article de SMARTH Rony (2013) intitulé *État de droit*, où il produit une analyse des pratiques de l'Exécutif de 1990 à nos jours : « Les vieilles traditions autocratiques ont la vie dure dans ce pays. Les bonnes intentions des législateurs sont loin d'être suffisantes pour changer le cours des événements. Il est publiquement reconnu que la plupart des premiers ministres ont eu à souffrir des manœuvres déloyales et souvent anticonstitutionnelles des chefs d'Etat » p.56.
- 6 LEFORT Claude (1986), p.268. Mais c'est une rupture avec deux siècles de pratique politique que Haïti doit opérer pour parvenir à un système démocratique, fait remarquer avec justesse l'économiste LUNDHAL Mats dans son monumental ouvrage *Politics or Markets* (1993) : « The political history of Haiti constitutes a very strong obstacle to both political and economic change in the country, and breaking out the predatory equilibrium will not be easy. It amounts to nothing less than breaking with the entire history of Haiti. » p.20.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conclusion

La difficile institutionnalisation des partis

Laënnec Hurbon

Tout semble indiquer que les partis sont frappés d'une véritable anémie, constat qui a sans doute poussé Kern Delince, dans son ouvrage *Les forces politiques en Haïti* (1993), à souligner le paradoxe et même la contradiction inhérente à la recherche d'appui venant d'autres forces politiques que seraient les institutions telles que l'Armée, l'Église, l'administration publique, les élites d'affaires...¹

A partir de la fin du XIXe siècle, avec la Doctrine Monroe, les Etats-Unis s'introduisent de plus en plus en Haïti, pour influencer le pouvoir.

L'affaiblissement des forces traditionnelles pourrait expliquer que de nombreux partis politiques, surtout depuis 1986, recherchent l'appui de ce qu'on appelle les « organisations populaires », les OP (comités de quartiers, *ti légliɣ* ou communautés chrétiennes de base...).

Une enquête sociologique mériterait d'être menée sur les rapports actuels entre partis politiques et organisations populaires, car celles-ci représentent un phénomène qui s'est considérablement développé depuis le commencement des pratiques dites de *déchoukaj* des années 1985, lors de la lutte visant le déracinement de la dictature de Jean-Claude Duvalier. Les organisations populaires ont même éclipsé les partis politiques à divers moments de lutte pour le pouvoir. Ils ont aussi fortement critiqué les partis, leur reprochant leur indifférence et leur langue de bois face aux revendications sociales qui s'imposaient.

La défiance de ces organisations populaires vise également les forces internationales ainsi que les couches sociales privilégiées. Le sociologue Luc Smarth, dans son diagnostic sur les organisations populaires de la zone métropolitaine, souligne que leurs convictions « reposent sur le constat évident de l'état de pourriture extrême du système en place... ».²

Pour que les partis politiques participent au processus démocratique en Haïti, il faudrait qu'ils parviennent à s'institutionnaliser. Or, en s'appuyant sur les conditions énumérées par le politologue Cary Hector (2004), il faut pour cela : « la stabilité des règles et de la compétition interpartis, leur enracinement dans la société (à travers une relative régularité des votes), ou encore la légitimité reconnue du processus électoral, ou la structuration interne des partis ». ³ En absence de ces conditions, on ne saurait parler de véritables partis politiques capables d'influencer durablement le processus démocratique.

Comme déjà souligné, de nombreux partis sont propriété privée des leaders qui les ont fondés et qui peuvent être hérités alors que d'autres ne connaissent pas d'alternance dans le leadership. Souvent ils apparaissent ou se font connaître seulement lors des élections. Par ailleurs, de nombreuses élections sont contestées à cause d'un nombre inacceptable de fraudes. Ces indices tendent à rendre évident le faible degré d'institutionnalisation des partis en Haïti pour la période allant de 1986 à nos jours.

On devrait ajouter à la liste des obstacles à l'institutionnalisation des partis, l'absence de positionnement idéologique qui permettrait de les distinguer les uns des autres, ce qui faciliterait probablement l'engagement et la mobilisation de la population. L'indistinction idéologique est, à coup sûr, un handicap majeur à leur crédibilité car les citoyens-nes ne peuvent qu'hésiter avant d'adhérer à un parti politique.

Cette défaillance idéologique explique sans doute le caractère éphémère des regroupements de partis politiques. C'est le cas du regroupement du FNCD (Front national de concertation pour la démocratie) au moment des élections de 1990, ou encore de l'ANDP (Alliance nationale pour la démocratie et le progrès). Plus spectaculaire est le revirement idéologique du MIDH (Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti) qui, après s'être présenté aux élections de 1990 comme un parti modéré, choisit de se rallier en 2000 au parti Fanmi lavalas.

On distingue à peine la différence idéologique entre le parti OPL (Organisation du peuple en lutte) et le parti FUSION (un regroupement de partis) d'autant plus qu'ils se réclament, tous deux, de la mouvance de l'Internationale socialiste.

Il n'est peut-être pas inutile de souligner ici que la critique de l'ancien régime des Duvalier (1957–1986) a été insuffisamment approfondie. Le fameux article 91 de la Constitution de 1987, interdisant aux « duvaliéristes notoires » de participer aux élections, n'est accompagné d'aucun effort pour traduire en justice les grands criminels de la dictature.

La pratique de l'impunité a permis au duvaliérisme de se prolonger à travers l'Armée, de 1986 à 1994 (sauf pendant l'intermède d'Aristide, du 7 février au 30 septembre 1991). Ces forces se sont même montrées ouvertement en deux fois : la première, le 29 novembre 1987, lors du massacre des votants en file devant les bureaux de vote de la ruelle Vaillant à Port-au-Prince ; la deuxième, avec le coup d'Etat manqué de Roger Lafontant, le 7 janvier 1991.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes déclarent ne pas disposer d'informations sur la longue période duvaliériste qui leur permettrait de comprendre le bien-fondé d'un procès contre le dictateur Jean-Claude Duvalier.

Les associations de droits humains semblent être, jusqu'ici, à l'avant-garde de la lutte contre l'impunité. Elles permettent, à travers expositions et conférences, de revenir sur les difficultés d'accès à un système démocratique hors d'une compréhension des racines encore vivaces de la dictature dans de nombreuses institutions de l'État, dont notamment le système de la justice.

En revanche, on aurait tort de faire porter la responsabilité de la faiblesse des partis exclusivement par les partis eux-mêmes vu les nombreux obstacles rencontrés, dont notamment la question du financement.

Un parti parvient rarement à fonctionner sur la seule base de la cotisation des membres. En outre, l'État n'a jamais financé les partis de manière systématique. Il n'y a jamais eu de règles reconnues et acceptées par les partis en ce sens.

Qu'un parti soit fondé dans la capitale et débute ses activités dans un cercle restreint de citoyens, peu en contact avec les couches populaires, les campagnes rurales, les villages et les villes de province, n'est pas en soi un handicap. C'est la stratégie de pénétration du parti à travers le territoire national qui sera décisive pour l'avenir de ce parti. Le test véritable devrait être la participation et le score des partis aux différentes élections (collectivités territoriales, législatives et présidentielles). Mais justement la crédibilité des élections étant le plus souvent mise en cause ou en doute, les partis perdent du poids aux yeux de la population des votants.

Pourquoi institutionnaliser les partis ?

L'institutionnalisation des partis mettrait fin à la fameuse tradition présidentialiste, caractérisée en Haïti par la pratique du pouvoir absolu, c'est-à-dire d'un pouvoir lui-même « délié des lois » et se prenant pour l'autorité qui « fait la loi ». Ce n'est qu'alors, que les partis représentés au Parlement, représenteraient un pouvoir « qui arrête le pouvoir » au sens de Montesquieu.

Ceci permettrait d'avancer dans la consolidation d'un processus démocratique encore à son début et de répondre à la demande d'instauration de gouvernance démocratique formulée par tous les secteurs du pays, depuis les années 1980. Ce n'est qu'à ce prix que les institutions politiques du pays deviendront crédibles.

Cependant, on devra éviter de se contenter d'une institutionnalisation des partis politiques qui aboutirait au règne d'une oligarchie et qui pourrait ainsi justifier l'exclusion de groupes sociaux ou de minorités.

Les partis politiques ont intérêt à travailler à produire une plus grande conscience des droits humains à travers programmes d'actions sociales et politiques. Concrètement, ils devraient aider tant des individus ainsi que des groupes de secteurs très divers à s'assumer en tant qu'acteurs de leur propre émancipation, comme le propose Alain Touraine (2013).

Car il n'incombe pas à l'État ou au gouvernement d'octroyer des droits aux citoyens ; ce sont plutôt les citoyens qui déjà doivent parvenir à agir en sujets de droits et à disposer de capacités d'exercer leur pouvoir de contrôle sur la marche du pays.

Mise en perspective

Cette recherche met en exergue le besoin impératif pour les partis de s'institutionnaliser de la manière la plus transparente possible : en proposant des procédures au Parlement, à l'Exécutif et au Conseil électoral, en mettant en œuvre des stratégies de financement durable qui seraient rendues publiques, en organisant des activités de formation régulières et continues et, enfin, en accompagnant les secteurs les plus oubliés ou traditionnellement exclus comme les femmes, les jeunes et les handicapés, dans la défense de leurs droits.

Une étude sur l'évolution des organisations dites populaires (les OP) nous paraît indispensable : plusieurs partis sont formés d'organisations populaires ou sont étroitement liés à certaines d'entre elles. Celles-ci sont situées dans les nombreux bidonvilles qui ceignent la capitale et les grandes villes de province comme, par exemple, les Gonaïves ou le Cap.

Ces organisations ont connu leur essor après la chute de la dictature en 1986. On connaît peu leur mode réel de fonctionnement, le nombre de leurs membres, leurs revendications ou les idéologies qui les guident. Sous la dénomination « organisation populaire », on regroupe : les organisations dites de base, les comités de quartiers, les communautés chrétiennes de base ou *ti-légli*, ainsi que certaines associations culturelles.

Ces OPs, véhiculent depuis environ 25 ans, de façon bruyante mais parfois efficace, les revendications sociales ou l'appui à un candidat en période électorale. Pour comprendre leur rapport au pouvoir, aux partis politiques et aussi leur évolution actuelle, une exploration sociologique particulière est indispensable.

De même, il serait utile de lancer une étude approfondie sur l'évolution de la situation des femmes en Haïti, car les mouvements de lutte des femmes pourraient stagner s'ils ne s'appuient pas sur des recherches scientifiques interdisciplinaires, car la question de genre traverse l'histoire universelle et toutes les sociétés humaines.

Les difficultés rencontrées pour obtenir les informations tant du ministère de la Justice que du Conseil électoral nous renvoient à l'opacité de l'État. L'examen du fonctionnement des appareils de l'État aiderait à mieux comprendre le rôle des partis politiques.

Pourquoi ne pas accepter la participation de la diaspora haïtienne aux élections ? Cette question mérite d'être analysée quand on connaît l'importance de la diaspora dans l'économie haïtienne. En République Dominicaine comme en Algérie, par exemple, les émigrés votent dans leurs ambassades.

Quand on considère les traits de la culture politique dominante en Haïti ainsi que le caractère récent du processus de démocratisation, il serait nécessaire d'initier, dès l'école primaire et à travers tout le pays, des activités qui encouragent des prises de décisions par le vote, le respect de décisions prises collectivement, ou encore, la pratique de jeux démocratiques comme cela se fait dans les écoles, aux Etats-Unis notamment.

On pourrait déjà commencer par relancer dans toutes les écoles du pays le manuel d’instruction civique retravaillé en fonction des recherches récentes sur les droits humains et des nouvelles conventions internationales.

Notes de fin de chapitre :

- 1 DELINCE Kern (1993), également Georges-PIERRE Anthony (2006).
- 2 SMARTH Luc (1998), p.35.
- 3 HECTOR Cary (2004) ; on se reportera aussi à son ouvrage Une quête du politique (1991) et aux travaux publiés avec JADOTTE Hérard sur l’après Duvalier (1991).

Postface

Marie-Laurence Jocelyn Lassèque

Au terme de cette étude, il convient de poser deux questions essentielles.

La première, de type rétrospectif : pourquoi les partis n'ont jamais pu marquer la vie politique en Haïti ?

La seconde, de type prospectif : que faire pour institutionnaliser les partis, au regard de leur importance dans toute démocratie libérale et participative ?

La réponse à la première oblige à explorer l'évolution historique et la dimension sociologique de notre pays, car il nous faut analyser la culture anti-démocratique héritée de la période coloniale. Tout au long des XIX^e et XX^e siècles, les partis politiques n'ont pu rompre la propension des élites à se tourner plutôt vers l'extérieur pour des réponses aux problèmes nationaux au lieu de s'adresser à leurs concitoyens-nes pour trouver des solutions appropriées en vue de construire sur de nouvelles bases.

Par ailleurs, le Pouvoir a souvent recouru à la violence et à l'exclusion, au détriment de tout partage : il n'a jamais voulu admettre l'autre —femme, paysan-ne ou jeune— comme égal au niveau de l'exercice de la gestion de la chose publique. L'incapacité d'intégrer les différents secteurs de notre mosaïque sociale est poussée à l'extrême, jusqu'à refuser de prendre en compte leurs besoins les plus élémentaires.

Les données historiques établissent comment les pratiques dictatoriales, pendant deux siècles, se sont incrustées. Les dirigeants successifs, militaires eux-mêmes ou appuyés par eux, ont su neutraliser toute tentative de mise sur pied de partis politiques désireux

de « changer les choses » en Haïti. Certains ont même formé des milices dont les noms changeaient au gré des régimes.

Les partis politiques créés servaient plutôt de trompe-l'œil électoraux. Une fois terminées les élections, le vainqueur n'autorisait aucune forme d'opposition. À titre d'exemple, en 1958, François Duvalier persécute les partisans de Daniel Fignolé et de Louis Déjoie, ses compétiteurs en 1957. En 1963, déjà, il déclare son parti, le Parti Unité Nationale (PUN) sous la bannière duquel il avait mené campagne, seul parti légal suite à l'élimination de tous les autres.

Les auteurs de cette étude dissèquent avec finesse les tares héritées ainsi que la trop longue « transition démocratique », mettant en exergue les difficultés à surmonter ce lourd héritage.

Malgré la chute de Jean-Claude Duvalier en 1986, les personnalités qui ont accédé à la présidence de la République, au nom de la Démocratie, n'ont guère soutenu les efforts nécessaires pour mettre en place des partis politiques fiables et aptes à assumer leurs responsabilités dans la construction démocratique.

La réponse à la deuxième question sur le besoin d'institutionnaliser les partis, ne peut être que prospective. Avançons quelques pistes de possibles solutions :

- L'inscription dans l'agir de l'arène politique de citoyens et citoyennes concernés de la société (toutes classes sociales confondues) soit comme acteurs-trices ou bien comme supporteurs-es, pour défendre leurs intérêts, certes, mais aussi et surtout, l'intérêt collectif.
- L'appui des entrepreneurs-es aux partis politiques en fonction de leurs plateformes idéologiques, leurs programmes et le crédit moral de leurs dirigeants-es.
- L'instauration, au sein même des partis politiques, d'une plus grande culture démocratique tant au niveau idéologique que dans leur fonctionnement quotidien.
- La mise en place et l'application par l'Etat Haïtien de dispositions légales et administratives visant le renforcement des partis politiques.

Les pessimistes douteront de la possibilité de concrétiser ces propositions. Cependant, la profondeur de la crise du système politique haïtien oblige à explorer encore et encore les voies qui permettront de matérialiser ces suggestions ou d'en proposer d'autres pour l'établissement d'une société démocratique pérenne qui puisse bénéficier de l'incontournable apport des partis politiques.

Bibliographie

- ALEXANDER, Jeffrey : *Theoretical Logic in Sociology* (Volume One: Positivism, Presuppositions, and Current Controversies), Berkeley and Los Angeles: University of California Press, 1982.
- AUSTIN, Reginald et TJERSTROM, Maja (sld) : *Funding of Political Parties and Election Campaigns*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2003.
- BADIE, Bertrand : *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.
- BAJEUX, Jean-Claude : *La chute* dans Bernard Diederich, « Le prix du sang, la résistance du peuple haïtien à la tyrannie, T. 1 : François Duvalier, (1967-1971) », Ed. Antilia et Centre œcuménique des droits humains, 2005.
- BARDHAM, Pranab : *Institutions and Development* in David Alexander Clark (ed.) ; « The Elgar Companion to Development Studies », Edward Elgar Publishing Limited, 2006.
- BARTHELEMY, Gérard : *Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince/ Montréal, éditions Deschamps / CIDHICA, 1989.
- BECK, Ulrich : *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.
- CAREY, Henry F. : *Electoral Observation and Democratization in Haiti*, University of California - (Professeur de sciences politiques à Georgia State University, Carey a été membre d'une délégation d'observateurs américains aux élections de 2000 en Haïti), 1998.
- CASTORIADIS, Cornelius : *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975
- CELIUS, Carlo : *Le contrat social haïtien*, « Pouvoirs dans la Caraïbe ». Revue du CRPLC (10) : 27-70, 1998.
- CHABAL, Patrick et DALOZ, Jean-Pascal : *Africa Works. Disorder as Political Instrument*, Bloomington, 1999.
- CLARKE, Paul Barry et FOWERAKER, Joe : *Encyclopedia of Democratic Thought*, New York, Routledge, 2001.

- CORTEN, André : *L'Etat faible, Haïti et République Dominicaine*, Edition revue et augmentée, Montréal, Mémoire d'Encrier, 2011.
- DAHL, Robert, SHAPIRO, Jan et CHEIBUD, Jose Antonio : *The Democracy Sourcebook*, Cambridge, The MIT Press, 2003.
- DELINCE, Kern : *Les forces politiques en Haïti. Manuel d'histoire contemporaine*, Paris, Plantation - Florida, Edition Karthala, Pegasus Books, 1993.
- DOURA, Fred : *Economie d'Haïti, t.3*, Montréal, Editions DAMI, 2003.
- ÉTIENNE, Sauveur Pierre : *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti*, Montréal, Mémoire d'encrier, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007.
- FLEURY, Cynthia : *Les pathologies de la démocratie* Paris, Fayard, 2005.
- FUKUYAMA, Francis : *The Origins of Political Order : From Prehuman Times to the French Revolution* , New York, FSG, 2011.
- GEORGES-PIERRE, Anthony : *Les partis politiques dans l'histoire d'Haïti*, Montréal, Educa Vision, 2006.
- HECTOR, Cary : *Institutionnalisation des partis politiques et démocratisation*, Notes de référence pour séminaire Groupe 184, Port-au-Prince, 2004.
- HECTOR, Cary, et JADOTTE Hérard (sdf) : *Haïti et l'après-Duvalier. Continuités et ruptures, 2 tomes*, Port-au-Prince et Montréal, Editions Deschamps / CIDHICA, 1991.
- HECTOR, Cary : *Une quête du politique : essai sur Haïti*, Port-au-Prince / Montréal, Editions Henri Deschamps/ CIDHICA, 1991.
- HECTOR, Michel et HURBON, Laënnec : *Genèse de l'Etat haïtien 1804-1859*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'Homme, Edition en Haïti : Presses nationales, 2009.
- HERMET, Guy : *Le peuple contre la démocratie* », Paris, Fayard, 1989.
- HERMET, Guy : *Le passage à la démocratie*, Paris, Les Presses de sciences PO, 1996.
- HERVIEU, Leger et WILLAIME, Jean-Paul : *Sociologies et religion ; approches classiques*, Paris, PUF, 2001.
- HONORAT, Jean Jacques : *Haïti : l'échec. Économie et politiques d'un pays en lambeaux*, Port-au-Prince, Imprimerie Le Natal, 1991.
- HOUTART, François et REMY, Anselme : *Haïti et la mondialisation de la culture*, Paris, L'Harmattan, 2000.

- HUNTINGTON, Samuel P. : *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.
- HUNTINGTON, Samuel P. : *Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XXe siècle*, Nouveaux Horizons, 1991.
- HURBON, Laënnec (sdf) : *Les Transitions démocratiques*, Port-au-Prince éditions Syros / La découverte, 1996.
- HURBON, Laënnec : *Comprendre Haïti. Essai sur l'Etat, la nation, la culture*, Paris et Port-au-Prince, Editions Karthala et Editions Deschamps, 1988.
- HURBON, Laënnec : *Sociologie d'Haïti au XXIe siècle*, Paris, Karthala, 2001.
- HURBON, Laënnec et HECTOR, Michel : *Syndicalisme et socialisme en Haïti*, Port-au-Prince, Imprimerie Deschamps, 1989.
- JEAN-FRANCOIS, Hérold : *Haïti autrement. La transition démocratique*, Port-au-Prince, Editions Mediatek, 2010.
- JOHNSTON, Michael : *Political Parties and Democracy in Theoretical and Practical Perspectives*, Washington, « The National Democratic for International Affairs », (NDI), 2005.
- LAPALONBARA, Joseph et WEINER, Myron : *Political Parties and Political Development*, New Jersey, Princeton University Press, 1966.
- LEFORT, Claude : *Essais sur le politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1986.
- LIJPHART, Arend : *Patterns of Democracy. Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries (2nd edition)*, New Haven, Yale University Press, 2012.
- LIPSET, Seymour M. : *The Encyclopedia of Democracy*, Seymour Lipset books, 1995.
- LUNDAHL, Mats : *History as an obstacle to Change : The Case of Haiti*, « Journal of Interamerican Studies and World Affairs », Vol. 31, No 1/2, pp. 1-21, 1989.
- LUNDAHL, Mats : *Politics or Markets? Essays on Haitian underdevelopment*, London and New York, Routledge, Chapman and Hall, Inc., 1993.
- MAESSCHALK, Marc et JEAN, Jean-Claude : *La mise hors-jeu du peuple par Lavalas*, « Chemins critiques », Vol. V, No 1, pp. 119-124, Montréal, CIDIHCA, Janvier 2001.
- MANIGAT, Mirlande : *Plaidoyer pour une nouvelle constitution*, Port-au-Prince, Éditions Zémès, 2010.
- MANIGAT, Sabine : *Les partis politiques*, CRESDIP Dossiers, Pétion-Ville, Haïti, 1990.

- MIDY, Franklin (1991) : *Il faut que ça change ! : L'imaginaire en liberté*, dans HECTOR, Cary et JADOTTE, Hérard, « Haïti et l'après-Duvalier : continuités et ruptures, t. 1 », pp. 75-98, Éditions Henri Deschamps / CIDIHCA, Port-au-Prince, Montréal, 1990.
- MIDY, Franklin : *Le pouvoir : volonté de puissance et d'humiliation*, *Chemins critiques*, Vol. V, No 1, pp. 75-104, Montréal, CIDIHCA, Janvier 2001.
- MINTZ, Sidney M. : *Can Haiti Change?*, « Foreign Affairs, Vol. 74, No. 1 », pp. 73-86, Jan.- Feb 1995.
- MOISE, Claude et OLLIVIER, Émile : *Repenser Haïti. Grandeur et misères d'un mouvement démocratique*, Montréal, Les Éditions du CIDIHCA, 1992.
- MOISE, Claude : *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, Montréal, CIDHICA, 1988.
- Office of Democracy and Governance : *Money in Politics Handbook: A guide to Increasing Transparency in Emerging Democracies*, Washington: U.S. Agency for International Development, 2003.
- PEAN, Leslie : *Haïti, Economie politique de la corruption, t. III, Le saccage 1915-1956*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2006.
- PEAN, Leslie, 2013 : *Etat de droit et pouvoir exécutif* dans la revue « Rencontre », Revue haïtienne de Société et de Culture, No 28-29, p.22-30, mars 2013.
- PIERRE, Luc Joseph : *Haïti. Les origines du chaos*, Port-au-Prince, Imprimerie Deschamps, 1997.
- POLANCO JIMENEZ, Jacqueline : *Los partidos en la Republica Dominicana. Actividad electoral y Desarrollo Organizativo*, Santo Domingo, Edicion Centenario, 1999.
- PREEG, Ernest H. : *The Haitian Dilemma: A Case Study in Demographics, Development, and U.S. Foreign Policy*, Washington: The Center for Strategic and International Studies, 1996.
- PRZEWORSKI, Adam : *Democracy and Development. Political Institutions and Well-Being in the World, 1950-1990*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- ROSANVALLON, Pierre : *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.
- SAINT-LOUIS, Vertus : *Aux origines du drame d'Haïti. Droit et commerce maritime (1794-1806)*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2005.

SMARTH Luc : *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*, Port-au-Prince et Montréal CRESDIP et CIDHICA, 1998.

SMARTH, Rosny : *Etat de droit* dans la revue « Rencontre », revue haïtienne de Société et de Culture, No 28-29, p.55-57, Mars 2013.

TOURAINÉ, Alain : *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013.

TURGEON, Pierre-Luc : *Études électorales. Les modèles de financement public des partis politiques au Québec et dans d'autres démocraties : perspectives comparées*, Québec, Canada, Directeur général des élections du Québec, 2012.

VAN BIEZEN, Ingrid : *Financement des partis politiques et des campagnes électorales*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2003.

VAN EUEWEN, Daniel (sdf) : *Transformation de l'Etat en Amérique latine. Légitimation et intégration*, Paris, Aix en Provence, Karthala / CREALC, 1994.

WEBER, Max : *Le savant et le politique. La profession et la vocation de savant, la profession et la vocation de politique*, Paris, La Découverte, 2003.

Sources électroniques, rapports d'observateurs

Élections présidentielles et législatives 1990-1991

COTE, Pierre F. : *Rapport à l'Assemblée nationale sur la participation du Directeur général des élections du Québec à la tenue d'élections en République d'Haïti*, Centre de documentation, DGEQ, Québec, juin 1991.

OEA : *OAS Report of the Secretary General on the Organization's Support for the Electoral Process in Haiti*, 29 April 1991.

Georgetown University and the Organization of American States : *Political Database of the Americas (1999) Haiti: 1990/91 Legislative Election Results*, In <<http://pdba.georgetown.edu/elecdata/haiti/91legis.html>>, 15 June 2000>.

Élections présidentielles et législatives 2000

James Morrell : *Aristide avait les voix pour une victoire, mais il a triché et a ainsi perdu sa victoire légitime*, International Policy Report, août 2000.
<<http://www.haitipolicy.org/archives/Publications&Commentary/snatch3.htm>>. (Consulté le 17 juin 2013)

Élections présidentielles et législatives 2006 : *Liste des partis politiques aux élections de 2006*, Wikipedia,
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_partis_politiques_ha%C3%AFtiens>.
(Consulté le 17 juin 2013)

Élections présidentielles et législatives 2010 : *19 candidats aux élections de 2010 - 2011 ont été validés par le CEP*
<http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_l%C3%A9gislatives_et_pr%C3%A9sidentielle_ha%C3%AFtiennes_de_2010-2011>. (Consulté le 15 juin 2013)

Haïti. Épurer la liste électorale, 25 mars 2011
<<http://ujh-haiti.blogspot.ca/2011/03/haiti-epurer-la-liste-electorale.html>>.
(Consulté le 15 juin 2013)

Avoir une identité en Haïti, c'est avoir une voix au chapitre

<<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-11316214-SNX>>. (Consulté le 18 juin 2013)

FORTIN, Oscar : *Aux plus belles heures de la démocratie. Haïti : Martelly élu président avec 15,23% de l'électorat. L'important ce ne sont pas les électors, mais les bonnes alliances*, Tribune libre de Vigile, 21 avril 2011

<<http://www.vigile.net/HAITI-Matelly-elue-president-avec>>. (Consulté le 15 juin 2013)

CENTER FOR INTERNATIONAL POLICY : *What's Blocking Haiti*

<<http://www.haitipolicy.org/archives/Main/Nation-building.htm>>. (Consulté le 12 juin 2013)

HAÏTI-RÉFÉRENCE : *Organisations politiques en Haïti*

<<http://www.haiti-reference.com/politique/organisations/>>. (Consulté le 16 juin 2013)



ANNEXES

Annexe I

Documents de référence importants

1. La Constitution de 1987

<http://www.oas.org/juridico/mla/fr/hti/fr_hti-int-txt-const.html>

(Consulté le 12 juin 2013)

2. Constitution 1987 : texte officiel des amendements

<<http://www.scribd.com/doc/55620609/La-Constitution-Amendee-dans-le-Moniteur>> (Consulté le 19 juin 2013)

3. Loi électorale de 2013

<<http://www.touthaiti.com/dossiers/3075-loi-electorale-de-2013-document-complet>> (Consulté le 12 juin 2013)

4. Loi sur les partis politiques 2014

<http://haitijustice.com/pdf/legislation/loi_sur_les_partis_politiques_haiti_haitijustice.pdf> (Consulté le 19 juin 2013)

Annexe II

Liste des partis politiques

Cette liste est extraite du quotidien haïtien *Le Nouvelliste* du 16 mai 2013

1	Action démocratique pour bâtir Haïti	ADHEBA
2	Action nouvelle pour Haïti.....	ANHA
3	Action pour le développement national.....	ADN
4	Afè peyizan ak pèp ayisyen.....	APPA
5	Aksyon pou konstwi yon Ayiti òganize.....	AKAO
6	Alliance démocratique haïtienne	ADH
7	Alliance pour la libération et l'avancement.....	ALAH
8	Alliance pour la renaissance	ARH
9	Ansanm nou fò	—
10	Ayisyen pou Ayiti.....	—
11	Camp patriotique et de l'alliance haïtienne	PACAPALHA
12	Centre démocratique social haïtien	CDSH
13	CREDDO.....	CREDDO
14	Fanmi lavalas	—
15	Force militaire révolutionnaire.....	FMR
16	Front pour la reconstruction.....	FRN
17	Front unifié de libération nationale d'Haïti	FULNH

18	Grand rassemblement pour l'évolution d'Haïti	GREH
19	Gwoup initiativ pou inite kan pèp la	GIKAP
20	Jeunesse pour la république.....	JPR
21	Konbit libération économique.....	KLE
22	Konbit nasyonal pou devlopman Ayiti.....	KNDA
23	Konbit pou bati Ayiti	KONBA
24	Konfyans	—
25	Konvansyon inite demokratik.....	KID
26	La colombe	—
27	Le national	NATIONAL
28	Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne	LAPEH
29	Mobilisation démocratique pour le relèvement d'Haïti	MDRH
30	Mobilisation pour le développement national.....	MDN
31	Mobilisation pour le progrès d'Haïti.....	MPH
32	Mouvement action socialiste.....	MAS
33	Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti	MOCHRENHA
34	Mouvement d'organisation du pays.....	MOP
35	Mouvement d'union républicaine	MUR
36	Mouvement démocratique de la jeunesse haïtienne	MODEJHA
37	Mouvement démocratique et réformateur haïtien.....	MODEREH
38	Mouvement indépendant pour la reconstruction nationale.....	MIRN
39	Mouvement jeunesse pour refonder Haïti.....	MJRA
40	Mouvman konbit nasyonal.....	MKN
41	Mouvement national patriotique du 28 novembre.....	MNP28

42	Mouvement national pour la démocratie.....	MONDD
43	Mouvement national pour la prospérité d'Haïti.....	MNPH
44	Mouvement national progressiste haïtien	MNPH
45	Mouvement patriotique pour le sauvetage national d'Haïti	MOPASANA
46	Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti.....	MIDH
47	Mouvement pour l'avancement, le développement et l'innovation de la démocratie en Haïti	MADIDH
48	Mouvement pour la reconstruction nationale.....	MRN
49	Mouvement travailliste haïtien	MTH
50	Mouvman pou endepandans kiltirel sosyal.....	MEKSEPA
51	Mouvman revolisyonè ayisyen	MRA
52	Organisation peuple en lutte.....	OPL
53	Organisation pour l'avancement d'Haïti et des haïtiens	OLA-AH
54	Organizasyon lavni	—
55	Paradis	—
56	Parti agricole industriel national	PAIN
57	Parti Alternative pour le développement d'Haïti	PADH
58	Parti de la défense et de la reconstruction d'Haïti.....	PDRH
59	Parti démocrate chrétien haïtien.....	PDCH
60	Parti démocrate haïtien	PADEMH
61	Parti démocrate institutionnaliste.....	PDI
62	Parti démocratique national travail justice sociale	PDNT-JS
63	Parti des associations populaires et politiques.....	PAPP
64	Parti des patriotes haïtiens.....	PPH

65	Parti du congrès national des mouvements démocratiques	KONAKOM
66	Parti du ralliement national	PARAN
67	Parti effort et solidarité pour la reconstruction	ESCAMP
68	Parti entente populaire	PEP
69	Parti fusion des sociaux démocrates haïtiens	FUSION
70	Parti haïtien tèt kale	PHTK
71	Parti libéral haïtien	PLH
72	Parti libéral républicain bloc-centrique.....	PLR-BC
73	Parti louvertureurien	PL
74	Parti louveri baryè.....	PLB
75	Parti national de défense des travailleurs	PNDT
76	Parti national démocratique progressiste d'Haïti.....	PNDPH
77	Parti national du travail	PNT
78	Parti national pour le développement.....	PPL
79	Parti national républicain.....	PNR
80	Parti national chrétien d'Haïti.....	PNCH
81	Parti national haïtien.....	PNH
82	Parti nationaliste progressiste révolutionnaire haïtien	PANPRA
83	Parti politique de la vierge Marie.....	PPVM
84	Parti populaire du renouveau haïtien	PPRH
85	Parti populaire national.....	PPN
86	Parti pour l'évolution nationale haïtienne	PENH
87	Parti pour l'avancement intégral du peuple haïtien	PAIPH
88	Parti réformiste haïtien	PRH

89	Parti révolutionnaire démocrate haïtien	PRDH
90	Parti social chrétien.....	PSCH
91	Parti social démocrate haïtien	PSDH
92	Parti social renouvelé.....	PSR
93	Parti socialiste haïtien.....	PSH
94	Parti union pour le renouveau haïtien	URH
95	Parti unité démocratique haïtienne	PUDH
96	Parti unité nationale.....	PUN
97	Pati politik peyizàn.....	—
98	Patriyot natif natal	PNN
99	Patriyot rasanble pou sove lakay.....	PARASOL
100	Pitach	—
101	Pou nou tout.....	PONT
102	Parti révolutionnaire pour l'organisation et le progrès	PROP
103	Ralliement des démocrates Fignolistes.....	RDF
104	Rassemblement démocrate chrétien	RDC
105	Rassemblement des citoyens patriotes	RCP
106	Rassemblement des démocrates nationaux progressistes	RDNP
107	Rassemblement des démocrates pour la République	RDR
108	Rassemblement des patriotique haïtien.....	RPH
109	Rassemblement du peuple haïtien.....	RPH
110	Rassemblement national des forces démocratiques	RANFO
111	Reconstruction d'Haïti.....	RH
112	Regroupement patriotique pour le renouveau national.....	REPAREN

113	Regwoupman sitwayen pou espwa.....	RESPÈ
114	Tèt ansanm pour le sauvetage haïtien.....	—
115	Union des patriotes démocrates.....	UPD
116	Union des patriotes pour l'avancement national	UPAN
117	Union nationale des démocrates haïtiens.....	UNDH
118	Union nationale des forces démocratiques.....	UNDF
119	Union nationale chrétienne pour la reconnaissance d'Haïti.....	UNCRH
120	Union patriotique des démocrates chrétiens	UPDC
121	Union pour le développement d'Haïti.....	UDH

Annexe III.

Lois sur le financement des Partis politiques

Items	Loi sur les partis politiques de 1986	Loi électorale de 2008	Projet de loi de 2013 sur les partis politiques
Financement des PP par des étrangers (individus, institutions, ou autres).	Article 24. Les fonds des PP sont constitués essentiellement par les cotisations des membres, les recettes de leurs organes de presse, les bénéfices de certaines activités mondaines et culturelles, les dons directs et indirects d'organisations nationales ou internationales, de personnes physiques ou morales.		Article 46. Les PP peuvent financer leurs activités avec les contributions et dons de personnes [physiques] ou morales non liées aux activités illicites.
Financement des PP par des entreprises nationales.	Article 24. Les fonds des PP sont constitués essentiellement par les dons directs et indirects d'organisations nationales ou internationales, de personnes physiques ou morales		

Financement des PP par des compagnies ou entreprises ayant des contrats avec le gouv't ou possédées en partie par le gouv't.	Voir Art. 24 ci-dessus. Pouvant être interprété pour inclure les entreprises d'État.		
Financement des PP par des syndicats.	Voir Art. 24 ci-dessus. Pouvant être interprété pour inclure les syndicats.		
Financements des PP par des donateurs anonymes.		Article 131. Toutes personnes physiques ou morales ayant fait un don de plus de cent mille (100 000) gourdes à un candidat, PP ... devra en informer le Conseil électoral permanent (sic). Article 132. Tout candidat, PP...devra soumettre au Conseil électoral permanent (sic) une liste détaillée et complète de tous les dons de plus de cent mille (100 000) gourdes.	
Financement des PP par l'État.		Art. 125. À l'occasion des compétitions électorales, l'État accordera aux PP ... qui participent effectivement au processus électoral, une subvention pour les aider à mener leur campagne électorale. Le montant dépendra du nombre de candidats-tes agréés par le Conseil électoral permanent (sic).	Article 39. L'État consacre chaque année budgétaire un montant équivalent à 1% des ressources internes du budget national en appui aux partis, groupements ou regroupements politiques légalement constitués.

Limites du montant des dons et contributions aux PP par des individus.	Article 24. ... Le montant total de tout don en espèces par un individu ou une personne morale ne doit pas dépasser cent mille (100 000) gourdes pendant un exercice fiscal.	Article 26. Les contributions et dons faits par une personne physique ne peuvent annuellement être supérieures à deux millions (2 000 000) de gourdes
Limites du montant des dons et contributions aux PP par des personnes morales à n'importe quel moment	Voir Article 24 ci-dessus.	Article 26. Les contributions et dons faits par une personne morale ne peuvent annuellement être supérieures à dix millions (10 000 000) de gourdes
Limites du montant qu'un parti puisse recevoir en rapport avec une campagne électorale.		Art. 130 Tout don en espèces à un candidat, parti politique ... ne peut être supérieur à la somme de deux millions (2 000 000) de gourdes par personne et par assemblée électorale Voir Art. 125 pour la limite du montant que le parti peut recevoir de l'État.

		Art. 126. La demande de subvention sera déposée au CEP qui la transmettra au ministère de l'Économie et des Finances (MEF) après vérification et approbation des méthodes appropriées pour le traitement des données. Toute demande approuvée par le CEP avec les pièces requises sera acheminée au MEF. Art. 127. Les pièces à fournir par le parti ... sont les suivantes : Une (1) lettre de couverture présentant la demande signée du représentant légal du parti ... ; Une (1) copie de la reconnaissance légale émise par le ministère de la justice et de la Sécurité Publique ; Une (1) liste d'au moins quarante mille (40 000) citoyens-haïtiens avec leur numéro de Carte d'Identification Nationale et leur signature, établie par le parti...sollicitant la subvention ; Toutes autres pièces requises par le CEP.	
Position de la loi sur le financement public direct des partis politiques. Quels sont les critères pour que les partis puissent avoir accès à ce financement ?			
Position de la loi sur la forme d'utilisation des fonds publics reçus par les partis politiques.			
Positions de la loi sur le libre accès aux médias publics ou sur la subvention de l'accès aux médias privés par les partis politiques d'une manière générale.			

Positions de la loi sur le libre accès aux médias publics ou sur la subvention de l'accès aux médias privés par les partis politiques pendant une campagne électorale.	Art. 23. Le parti politique qui a présenté des candidats-tes aux fonctions électives déclarées officiellement vacantes, bénéficie gratuitement pour toute la durée de la campagne et à des fins de propagande de deux heures d'antenne sur les stations de radiodiffusion et de télévision de l'état. Les deux heures d'antenne seront réparties en tranches de cinq à quinze minutes par concertation entre la direction de la station et la direction du parti politique. La propagande électorale demeure soumise aux prescriptions de la loi électorale.	Art. 114. Durant la campagne électorale, les médias d'État, radio et télévision, doivent accorder un traitement équitable à l'ensemble des candidats-tes en leur concédant un nombre équivalent d'heures d'antenne. Les médias privés ne doivent pas pratiquer de tarif discriminatoire.	Article 50. Tout parti ... a droit au libre accès aux médias publics et à un égal traitement dans le cadre de ses émissions et programmes. La couverture de leurs manifestations statutaires et publiques et la diffusion de leurs communiqués de presse sont assurées de manière équilibrée par les organes publics d'information, et en particulier par la radio et la télévision, dans le strict respect du pluralisme et de l'objectivité en matière journalistique.
Position de la loi sur le financement des PP en rapport avec la participation des femmes.		Art. 129. Tout PP ...qui présente au moins trente pour cent (30%) de candidats-tes de sexe féminin et qui réussit à en faire élire vingt pour cent (20%) verra, aux élections qui suivent pour les mêmes fonctions, doubler le financement public auquel il aurait eu droit en vertu de la présente Loi.	
Limites sur les dépenses d'un parti politique.			
Les PP doivent-ils rendre compte de leurs dépenses sur une base régulière ?			

Les PP doivent-ils rendre publiques les dépenses effectuées lors des campagnes électorales?	Art. 128. Trente jours après la publication des résultats, le parti... ou candidat ayant reçu une subvention de l'État est tenu de faire parvenir au CEP et au MEF le bilan détaillé accompagné des pièces justificatives de dépenses se rapportant à ladite subvention dans le cadre des joutes électorales. Faut ce dernier de se soumettre à cette obligation, il sera interdit de toute activité politique pendant cinq (5) ans au moins et dix (10) ans au plus à prononcer par le BCEN.		Article 47. Tout PP doit remettre au ministère des Finances une liste détaillée et complète de tous les dons de cinq mille (500 000) gourdes faites par des personnes physiques ou morales.	
Les PP doivent-ils rendre compte des sources de financement?	Art. 24 L'acceptation d'un don en nature d'une valeur supérieure à cent mille (100 000) gourdes est soumise à l'autorisation préalable du ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale.			
Quelle est l'institution qui reçoit les rapports des PP sur leurs dépenses?				
Position de la loi sur l'institution ou le service devant analyser els rapports des partis politiques sur leurs dépenses.				

Quelles sont les pénalités prévues pour les infractions à la loi sur les levées de fonds, sur les dons ou sur les dépenses?		Article 133. Toute personne physique ainsi que tout responsable engageant une personne morale qui se sera abstenu dans les trente (30) jours d'informer le Conseil électoral permanent (sic) d'un don de plus de cent mille (100 000) gourdes fait à un candidat; parti politique ... est passible de la peine prévue à l'article 194 de la présente loi. Art. 133.1. Le contrevenant est également déchu de son droit de vote pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la condamnation. Art. 135. Le responsable principal et le trésorier de tout parti politique ... qui s'abstiennent dans les trente (30) jours qui suivent la date de fermeture de la campagne électorale de faire parvenir au Conseil électoral permanent la liste détaillée et complète de tous les dons de plus de cent mille (100 000) gourdes reçus dans le cadre de la campagne électorale sont passibles de la peine prévue à l'article 194 de la présente Loi. Art. 135.1 Le responsable et le trésorier du parti politique ... sont également déchus de leurs droits de vote pendant une période cinq (5) ans à compter de la date de la condamnation. Article 194. Est puni d'une amende de cinq mille (5 000) à vingt-cinq mille (25 000) gourdes et d'un emprisonnement de dix (10) à vingt (20) jours le fait de détruire les affiches de photos, de placards publicitaires relatifs à la propagande électorale.
--	--	---

Annexe IV

Financement des partis politiques

Approche comparative avec les pays de la Caraïbe

Pays	Divulgateion	Par les partis	Par les candidats	Plafonds des contributions	Plafonds des dépenses	Financement public	Accès restreint aux médias
Caraïbes							
Antigua-et-Barbuda	Oui, n'est pas appliquée	Non	Oui	Non, contributions anonymes	Non	Non	Non
Bahamas	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Barbade	Oui	Non	Oui	Non	Oui, limités aux candidats	Oui	Partiellement, télé et radio
Belize	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Dominique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Grenade	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Guyana	Oui, n'est pas appliquée	Non	Oui	Non	Oui, ne sont pas appliqués	Non	Non
Haïti	Non	Non	Non	Oui, ne sont pas appliqués	Non	Non	Non
Jamaïque	Oui, n'est pas appliquée	Non	Oui	Non	Oui, ne sont pas appliqués	Non	Non
Saint-Kitts-et-Nevis	Non	Non	Non	Non	Non	Non*	Non

Pays	Divulgarion	Par les partis	Par les candidats	Plafonds des contributions	Plafonds des dépenses	Financement public	Accès restreint aux médias
Sainte-Lucie	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Suriname	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Trinité-et-Tobago	Oui	Non	Oui	Non	Oui, limités aux candidats; ne sont pas appliqués	Non	Non

Amérique latine

Argentine	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui**
Bolivie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Brésil	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Chili	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Colombie	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui**
Costa Rica	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
République dominicaine	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Équateur	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui**
El Salvador	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Guatemala	Oui	Oui***	Non	Non	Non	Oui	Non
Honduras	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Mexique	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui**
Nicaragua	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Panama	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Paraguay	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui**
Pérou	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Uruguay	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Venezuela	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

Amérique du Nord

Canada	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
États-Unis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui****	Oui****	Non

- * Il n'y a pas de financement public autre que la remise des droits de douane pour les véhicules et certains autres biens importés à des fins électorales par les partis politiques.
- ** Il y a une restriction indirecte, habituellement déterminée par le plafond général de la campagne présidentielle. Le Brésil impose des restrictions pour la radio et la télévision. Le Chili impose des restrictions pour la télévision, mais non pour la radio, le câble ou la presse écrite. En Colombie, la publicité dans les médias privés est interdite aux élections parlementaires.
- *** Seulement pour le financement public.
- **** Seulement pour les élections générales et présidentielles primaires financées par l'État et seulement si le candidat accepte ce financement. Les partis politiques admissibles reçoivent un financement public pour leurs conventions.

Source : <http://www.elections.ca/res/eim/article_search/article.asp?id=135&lang=f&frmPageSize=5>.
(Consulté le 9 juillet 2013).

Annexe V

Questionnaire d'enquête

1. Quels sont, d'après vous, les partis politiques qui sont les plus importants dans le pays?

(Veuillez indiquer le nom du parti et, si vous le savez, veuillez aussi indiquer le sigle du parti dans la colonne de droite)

Nom du Parti	Son sigle

(Si l'espace n'est pas suffisant, veuillez utiliser le verso de la page)

2. Pour chacun de ces partis, voulez-vous nous dire pourquoi vous pensez qu'il est parmi les plus importants?

(Dans le tableau ci-après, veuillez indiquer le nom du parti ou son sigle, dans la colonne de gauche la raison pour laquelle vous pensez que le parti est parmi les plus importants)

Nom du parti ou sigle du parti	Pourquoi pensez-vous qu'il est parmi les plus importants?

3. D'après vous, les partis que vous avez mentionnés offrent-ils une orientation très claire par rapport aux problèmes du pays?

- ☐ Tous les partis mentionnés offrent une orientation très claire par rapport aux problèmes du pays.
- ☐ La plupart des partis (plus de la moitié ou la moitié) que j'ai mentionnés offrent une orientation très claire par rapport aux problèmes du pays.
- ☐ Seulement quelques partis (moins de la moitié de ceux mentionnés) offrent une orientation très claire par rapport aux problèmes du pays.
- ☐ Aucun de ces partis n'offre une orientation très claire par rapport aux problèmes du pays.
- ☐ Je ne sais pas.
- ☐ Je ne veux pas répondre à la question.

4. Connaissez-vous les noms des personnes qui sont responsables de ces partis ?

- ☐ Oui, pour tous les partis que j'ai mentionnés.
- ☐ Oui, pour certains d'entre eux.
- ☐ Non, pour aucun d'entre eux

5. D'après vous, les partis que vous avez mentionnés fonctionnent-ils suivant des règlements internes?

- ☐ Tous les partis que j'ai mentionnés fonctionnent suivant des règlements internes.
- ☐ La plupart des partis que j'ai mentionnés fonctionnent suivant des règlements internes.
- ☐ Seulement quelques partis fonctionnent suivant des règlements internes.
- ☐ Aucun de ces partis ne fonctionne suivant des règlements internes.
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Je ne veux pas répondre à cette question

6. Quels sont, à votre avis, les principaux problèmes auxquels le pays est confronté?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. Pensez-vous que les partis politiques sont capables de trouver une solution à ces problèmes?

- ☐ Tous les partis que j'ai mentionnés sont capables de trouver une solution à ces problèmes.
- ☐ La plupart des partis que j'ai mentionnés sont capables de trouver une solution à ces problèmes
- ☐ Seulement quelques partis sont capables de trouver une solution à ces problèmes.
- ☐ Aucun de ces partis n'est capable de trouver une solution à ces problèmes.
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Je ne veux pas répondre à cette question

8. Les partis montrent-ils une très grande capacité, une capacité moyenne, une faible capacité ou aucune capacité à :

(Veuillez cocher " ✓ " dans la colonne appropriée.)

Item	Grande capacité	Capacité moyenne	Faible capacité	Aucune capacité
Rassembler les différentes forces du pays.				
Respecter ses engagements une fois au pouvoir.				
Faire une bonne utilisation des compétences existantes dans le pays.				
S'adresser correctement au problème de la sécurité.				
Combattre avec succès la corruption				
Mettre fin à l'impunité.				
S'adresser au problème du logement.				
S'adresser au problème du chômage				
Bien gérer l'aide internationale.				
Gagner la confiance des bailleurs				

9. Quels sont, à votre avis, les problèmes auxquels font face les partis politiques dans le pays?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

10. Comment les partis politiques peuvent-ils trouver une solution à ces problèmes ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

11. Faites-vous confiance aux partis politiques, ou du moins à certains d’entre eux?

- ☐ Beaucoup
- ☐ Un peu
- ☐ Pas du tout

12. Voulez-vous indiquer le groupe d'âge auquel vous appartenez?

- ☐ Moins de 30 ans
- ☐ Entre 30 et 50 ans
- ☐ Plus de 50 ans

13. Voulez-vous indiquer votre niveau d'études le plus élevé?

- ☐ Moins que le secondaire complet
- ☐ Secondaire complet
- ☐ Licence universitaire
- ☐ Maîtrise
- ☐ Plus que la maîtrise

14. Pratiquez-vous une religion?

- ☐ Oui
- ☐ Non

15. Si oui, laquelle?

.....

16. Avez-vous une profession?

- ☐ Oui
- ☐ Non

17. Si oui, laquelle?

.....

18. Avez-vous un emploi?

- ☐ Oui
- ☐ Non

19. Si oui, voulez-vous nous dire ce que vous faites comme travail?

.....

20. Êtes-vous membre d'un parti politique?

- ☐ Oui
- ☐ Non

21. Avez-vous déjà répondu à l'appel d'un parti politique (pour participer à une manifestation ou pour ne pas voter ou pour toutes autres raisons)?

- ☐ Oui
- ☐ Non

22. Avez-vous déjà appuyé financièrement un parti politique, (même si vous n'êtes pas membre du parti)?

- ☐ Oui
- ☐ Non

23. Avez-vous voté aux dernières élections présidentielles?

- ☐ Oui
- ☐ Non

24. Si vous avez voté, avez-vous le sentiment d'avoir voté pour un parti ou pour un candidat?

- ☐ Pour un parti
- ☐ Pour un candidat
- ☐ Pour un parti et pour un candidat.

25. Êtes-vous un homme ou une femme?

- ☐ Un homme
- ☐ Une femme

Annexe VI

À propos des auteurs

Laënnec Hurbon (PhD), sociologue, chercheur au CNRS (Centre national de la recherche scientifique-Paris), professeur à l'Université Quisqueya et à l'Université d'Etat d'Haïti ; a publié plusieurs ouvrages sur le thème des rapports entre religions, culture et politique en Haïti et dans la Caraïbe. Parmi ses derniers ouvrages : *Genèse de l'Etat haïtien 1804-1859* (codirigé avec Michel Hector) Editions de Laënnec Hurbon la Maison des Sciences de l'Homme et Presses nationales d'Haïti, 2009.

Alain Gilles est diplômé des universités de Stanford et Columbia des États-Unis. Il a enseigné à l'Université de Montréal et a collaboré à des revues comme *Amérique latine* (Paris), *Revue canadienne des études latino-américaines et caribéennes*, *Collectif Paroles* (Montréal), le *Journal of International Affairs* (Columbia). Depuis 2007, il est engagé comme chercheur au Peace Research Institute Oslo (PRIO) dans le cadre du projet de recherche sur la prévention des conflits en Haïti. Il a récemment (décembre 2012) publié « Lien social, conflit et violence en Haïti » disponible sur le site de PRIO. Il enseigne présentement en Haïti.

Franklin Midy est professeur associé au département de Sociologie à l'université du Québec à Montréal et chercheur associé au GRIPAL (*Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique Latine*). Il a une formation universitaire en philosophie et en sociologie. Ses champs d'études et de publications sont la coopération et le développement international, les mouvements sociaux et l'action culturelle. Depuis 2004, ses travaux portent surtout sur l'histoire de l'esclavage colonial atlantique et la formation de la société haïtienne.

A participé à l'élaboration du projet de recherche sur les partis :

Rachelle Charlier Doucet est docteur en anthropologie de l'Université de New York, a publié, entre autres, sur les perceptions sociales des langues dans la société haïtienne, sur les modèles locaux de gestion de conflits en Haïti, et sur la problématique des relations entre la République d'Haïti et la République dominicaine. Elle est membre du Centre

d'Etudes et de Recherche sur le Développement des Cultures et Sociétés (CERDECS)
et du Laboratoire des Relations Haïtiano-dominicaines LAREHDO.

Ont collaboré à cette recherche :

Martine DACIUS

Emmanuela ROMAIN ALBERT

Georgine MATHIEU

Lefranc JOSEPH

Raynold BILLY

Sadrac MOREAU

Geraldo SANT-AMAND

Guy Maurice DELVA

Annexe VII

À propos d'Idea International

Qu'est-ce qu'IDEA international ?

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA international) est une organisation intergouvernementale qui promeut la démocratie durable dans le monde. Son objectif est de renforcer les institutions et les processus démocratiques. IDEA international joue un rôle catalyseur dans la construction de la démocratie en fournissant des sources de connaissances, une expertise et une plateforme de débat sur les questions de démocratie.

L'institut collabore avec les décideurs, les gouvernements donateurs, les organisations et agences de l'ONU, les organisations régionales ou autres engagées dans la construction démocratique.

Que fait IDEA international ?

La construction de la démocratie est complexe et touche de nombreux domaines incluant les constitutions, les systèmes électoraux, les partis politiques, les dispositions législatives, le système judiciaire, les gouvernements centraux et locaux, et les structures gouvernementales officielles et traditionnelles. IDEA international s'implique dans toutes ces questions et offre aux personnes engagées dans le processus de démocratisation :

- des sources de connaissances, sous forme de manuels, de bases de données, de sites Internet et de réseaux d'experts ;
- des propositions politiques pour engager le débat et l'action sur les enjeux démocratiques ; et
- un appui aux réformes démocratiques en réponse aux requêtes nationales spécifiques.

Domaines de travail

Les principaux domaines d'expertise d'IDEA international sont les suivants :

- Processus d'élaboration d'une constitution. Un processus constitutionnel peut aussi bien poser les fondations pour la paix et le développement que semer les graines d'un conflit. IDEA international est en mesure de fournir des connaissances et de faire des propositions politiques pour l'élaboration d'une constitution qui appartienne véritablement à la nation, qui soit sensible à la prévention des conflits liés aux disparités hommes- femmes et qui réponde efficacement aux priorités nationales.
- Processus électoraux. La conception et la gestion des élections ont un fort impact sur le système politique dans son ensemble. IDEA international cherche à garantir la gestion professionnelle et l'indépendance des élections, à adapter les systèmes électoraux et à instaurer la confiance du public dans le processus électoral.
- Partis politiques. Les partis politiques constituent le lien essentiel entre les électeurs et le gouvernement, pourtant des enquêtes menées dans le monde entier montrent que les partis jouissent d'un faible niveau de confiance. IDEA international analyse le fonctionnement des partis politiques, leur financement public, leur gestion et leurs relations avec le public.
- Démocratie et problématique hommes-femmes. IDEA international reconnaît que si les démocraties doivent être véritablement démocratiques, alors les femmes – qui comptent pour plus de la moitié de la population mondiale – doivent être représentées à l'égal des hommes. IDEA international met au point des ressources et des outils comparatifs conçus pour faire progresser la participation et la représentation des femmes dans la vie politique.
- Évaluations de démocratie. La démocratisation est un processus national. La méthode d'évaluation de l'« état de la démocratie » d'IDEA international permet à la population d'évaluer sa propre démocratie au lieu de se fier à des indicateurs ou à des classements de démocraties élaborés à l'étranger.

Où travaille IDEA international ?

IDEA international travaille dans le monde entier. L'institut est basé à Stockholm (Suède) et possède des bureaux en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Outre l'enrichissement du débat public que cette étude ne manquera pas de susciter, l'objectif visé est triple : premièrement, offrir aux partis un instrument susceptible d'être utilisé dans le cadre de formations politiques favorisant ainsi le renforcement institutionnel ; deuxièmement, permettre aux populations de mieux cerner le rôle et l'importance des Partis en vue d'adhésions, notamment celles des jeunes et des femmes. Enfin, mettre à la disposition d'un large public national et international une grille de lecture pertinente pour un accompagnement aux partis politiques plus ciblé et plus efficace, répondant davantage à leurs priorités et besoins.

Qu'est-ce qu'IDEA International ?

Créée en 1995, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de soutenir la démocratie durable dans le monde.

IDEA International est la seule organisation intergouvernementale ayant pour unique mandat de soutenir la démocratie. Son ambition est d'être le premier acteur mondial dans le partage de connaissances et d'expériences comparatives favorisant la démocratie.

IDEA International produit des connaissances comparatives dans ses grands domaines d'expertise : processus électoraux, élaboration de constitutions, participation et représentation politiques, et la démocratie et le développement.

Au niveau de la démocratie, IDEA met l'accent sur l'égalité des sexes, la diversité, les conflits et la sécurité.



NORWEGIAN MINISTRY
OF FOREIGN AFFAIRS

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale : 14-06-296
ISBN 978-91-87729-52-2

IDEA International
4, rue Cretonne
Delmas 71
Port-au-Prince
Haïti

Phone : +509 3702-2311
E-mail : m.jlassegue@idea.int

International IDEA
Strömsborg
S-103 34 Stockholm
Sweden

Phone : +46 8 698 37 00
Pax : +46 8 20 24 22
E-mail : info@idea.int